



RAPPORT ANNUEL et COMPTES

2017

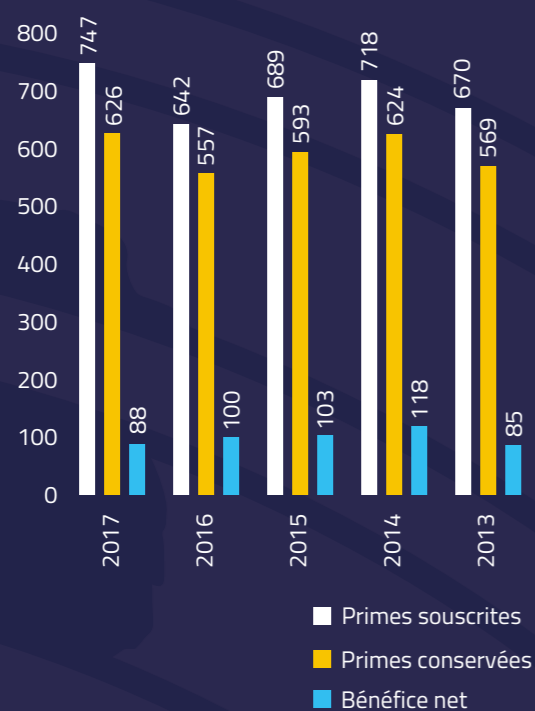


Principaux indicateurs financiers

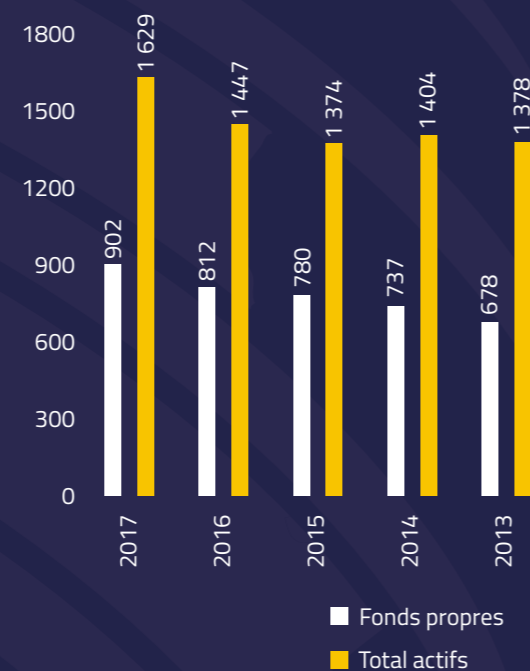
En milliers \$EU	2017	2016	2015	2014	2013
Résultats					
Primes souscrites	746 829	642 024	689 291	717 525	670 458
Primes conservées	625 651	556 995	593 473	624 387	569 140
Primes acquises (nettes)	606 896	567 532	590 820	614 445	556 062
Bénéfice net	87 982	100 202	103 645	118 504	84 801
Situation financière					
Fonds propres	902 039	812 311	780 071	736 925	677 538
Actif total	1 628 545	1 447 299	1 374 464	1 403 266	1 377 831

TABLE DES MATIERES

Résultats 2013 - 2017
(en millions \$EU)



Situation financière 2013 - 2017
(en millions \$EU)



Notations

A.M. Best **A**

Standard & Poor's **A-**

A.M. Best
(Excellent/Perspectives stables)

S&P
(Solide /Perspectives stables)

Dividende proposé par action

8\$EU

**SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
ASSEMBLEE GENERALE
40ème REUNION ORDINAIRE ANNUELLE
CONAKRY, GUINEE 21 JUIN 2018**

Honorables Délégués à L'Assemblée Générale de la
Société Africaine de Réassurance

Conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, notamment en ses articles 14 et 37, et en application de l'article 8 du Règlement Général de la Société, j'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Conseil d'administration, le Rapport annuel et les états financiers vérifiés de la Société pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Veillez agréer, Honorables Délégués, l'assurance de ma très haute considération.

Société Africaine de Réassurance
Rapport Annuel et
Comptes au
31 DECEMBRE 2017



HASSAN BOUBRIK

Président du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION



M. Hassan BOUBRIK
Président

Nationalité :
Marocain

Circonscription :
Maroc (Etat et compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :
juin 2020

M. Boubrik est actuellement le Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) du Royaume du Maroc.

Il est titulaire de diplômes d'études supérieures dans les domaines des finances et de l'actuariat et chargé de la supervision du secteur des assurances.

Il a été directeur général d'un grand groupe financier au Maroc et a siégé à de nombreux conseils d'administration.



M. Aginaldo JAIME
Vice-président et membre du Comité de ressources humaines et de rémunération

Nationalité :
Angolais

Circonscription :
Etats et compagnies de l'Afrique australe et Soudan

Le mandat en cours s'achève en :
juin 2020

M. Aginaldo JAIME est l'actuel président de l'autorité de régulation des assurances de l'Angola (ARSEG).

M. JAIME a également exercé les fonctions suivantes en Angola: vice-premier ministre, gouverneur de la Banque centrale, ministre des Finances, président de l'Agence angolaise de l'investissement privé (ANIP), premier président de la Banque d'investissement de l'Angola – Banco Angolano de Investimento (BAI), directeur du Conseil de l'investissement étranger et directeur de la Planification, des Etudes et de la Statistique de la Compagnie nationale des assurances de l'Angola.

Il est titulaire d'un Bachelor's Degree délivré par la Faculté de droit de l'Université de Lisbonne, d'une licence en droit délivrée par l'Université Agostinho Neto, d'un Master's in Business Administration (MBA) et d'un Master of Arts délivrés par le University College de Londres.

M. JAIME enseigne actuellement l'administration des affaires à temps partiel à l'Université catholique de l'Angola, à l'Université catholique d'Oporto et à l'Université catholique de Rio de Janeiro.



Dr. Mohamed Ahmed MAAIT
Administrateur et Président du Comité d'audit et des finances

Nationalité :
Egyptien

Circonscription :
Egypte (Etat et compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :
juin 2018

Il est actuellement vice-ministre des Finances en charge du Trésor public.

Dr. Mohamed Ahmed MAAIT est titulaire d'une licence en assurances et en mathématiques, d'un M. Phil en assurances, d'un Masters et d'un PhD en actuariat. Il est professeur invité dans plusieurs universités en Egypte. Il est également Président du GAD (Egypte), membre de plusieurs commissions gouvernementales et siège au conseil d'administration de nombreuses sociétés en Egypte.



M. Frédéric FLEJOU
Administrateur et membre du Comité d'audit et des finances

Nationalité :
Français

Circonscription :
AXA

Le mandat en cours s'achève en :
juin 2018

M. Frédéric FLEJOU est actuellement directeur général à AXA, chargé du développement de nouveaux marchés (région de la Méditerranée et de l'Amérique latine).

Il a étudié à l'École centrale de Paris et à l'Institut des actuaires français. Il est titulaire des diplômes d'ingénieur, d'actuaire et de comptable.



M. Béné Boèvi LAWSON
Administrateur et Président du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Nationalité :
Togolais

Circonscription :
Etats et compagnies de l'Afrique occidentale et centrale francophone

Le mandat en cours s'achève en :
juin 2018

Il est actuellement conseiller du président du Groupe NSIA chargé de l'éthique et de la gouvernance et a été directeur du Bureau régional d'Africa Re à Abidjan et directeur général du Groupe NSIA (Côte d'Ivoire). M. Lawson a été également membre du Comité exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines et du Bureau Exécutif de la Fédération des compagnies de droit national africaines (FANAF).



M. Kamel MARAMI
Administrateur

Nationalité :
Algérien

Circonscription :
Algérie (Etat et 4 compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :
juin 2018

M. Kamel MARAMI est actuellement Directeur des assurances et membre de la Commission de supervision des assurances au Ministère des finances de l'Algérie.

Il est assureur agréé et titulaire de diplômes dans les domaines de l'économie et des finances. Il est aussi titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en assurances.



M. Patrick ANDRIAMBAHINY

Administrateur et Membre du Comité de gestion des risques et de la gouvernance Informatique

Nationalité :
Malgache

Circonscription :
Afrique de l'Ouest anglophone (Etats & compagnies) et Afrique de l'Est et australe (compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :
Juin 2020

M. Patrick ANDRIAMBAHINY est actuellement Président du Comité des Entreprises d'Assurances de Madagascar (CEAM) et Directeur général de la Compagnie Assurances/Réassurances Omnibranches (ARO) à Madagascar.

Il est titulaire d'une Licence en Administration économique et sociale délivrée par l'Université du Maine en France. Il est également titulaire d'un Master in Business Administration (MBA), d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières (DESCF) et d'une Maîtrise en Sciences et Techniques Financières (MSTCF).



M. Jean CLOUTIER

Administrateur et Président du Comité de gestion des risques et de gouvernance Informatique

Nationalité :
Canadien

Circonscription :
FAIRFAX

Le mandat en cours s'achève en :
juin 2018

M. Jean CLOUTIER est actuellement président de Fairfax International, membre du Comité exécutif de Fairfax Financial Holdings Limited et vice-président des Opérations internationales.

Il est titulaire d'une licence en sciences actuarielles délivrée par le Laval University de Quebec City.

Il est membre du Canadian Institute of Actuaries (FCIA), du Casualty Actuarial Society (FCAS), du Singapore Actuarial Society et du Society of Actuaries of Thailand.



M. Samuel MIVEDOR

Administrateur et membre du Comité d'audit et des finances

Nationalité :
Togolais

Circonscription :
Banque africaine de développement (BAD)

Le mandat en cours s'achève en :
juin 2018

M. Samuel MIVEDOR est chef de division à la BAD chargé de la Tunisie et de la Côte d'Ivoire.

Il a étudié à l'Institut national de génie civil de Lyon (France) d'où il est sorti nanti d'un diplôme d'ingénieur en génie mécanique et est titulaire d'un MBA délivré par le State University of New York à Buffalo, Buffalo NY.

Il a siégé au conseil d'administration de plusieurs institutions telles que PTA Bank, Shelter Afrique, Pan-African Infrastructure Development Fund, etc.



M. Almehti Altahir AGNAIA

Administrateur et membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Nationalité :
Libyen

Circonscription :
Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :
juin 2018

M. Almehti Altahir AGNAIA est actuellement professeur à la faculté des sciences économiques de l'Université de Tripoli et président du Conseil d'administration de Libya Insurance Company.

Il est titulaire d'une licence, d'une maîtrise et d'un doctorat en gestion. Il a été ministre de la Planification et président de plusieurs conseils d'administration.



M. Mohammed KARI

Administrateur et membre du Comité de gestion des risques et de la gouvernance Informatique

Nationalité :
Nigérian

Circonscription :
Nigeria (Etat et compagnies)

Le mandat en cours s'achève en :
juillet 2019

M. Mohammed Kari est actuellement Commissioner for Insurance and Chief Executive Officer (directeur général) de la National Insurance Commission (NAICOM), autorité de contrôle des assurances au Nigeria.

Il est expert en assurances et a 36 ans d'expérience professionnelle en assurances et en gestion dans les secteurs public et privé où il a géré certaines des plus grandes institutions de réassurance au Nigeria.

Il a été nommé directeur général adjoint de la NAICOM, en charge des opérations techniques en avril 2014 et a occupé ce poste jusqu'au 31 juillet 2015, date à laquelle il a accédé à ses fonctions actuelles.

Administrateurs suppléants

Mme Hayat MOUSSAFIR

M. Woldemichael ZERU

M. Mohamed OULD NATY

M. Jerome DROECH

M. Ashraf BADR

M. Sahnoune SOFIANE

M. Karanja KABAGE

M. Kennedy ODONDI

M. Mamadou SY

M. Oye HASSAN-ODUKALE

DIRECTION GENERALE

**M. Corneille KAREKEZI**

Directeur Général du Groupe

Après avoir siégé au Conseil d'administration d'Africa Re de 2003 à 2005, M. Corneille KAREKEZI est devenu Directeur Général Adjoint de cette même institution en juillet 2009, puis Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations en 2010. Il accède au poste de Directeur Général du Groupe Africa Re en juillet 2011.

M. KAREKEZI a commencé sa carrière à la SOCABU, principale compagnie d'assurances du Burundi, où il a gravi les échelons jusqu'au poste de Chef du département des finances. En 1995, il est recruté par la SONARWA, principale compagnie d'assurance du Rwanda, comme chef adjoint du Département commercial et technique. A partir de 1996, il a géré avec succès toutes les directions techniques (Automobile, Incendie, Accidents & Risques divers et Vie). Il devient directeur général adjoint de la compagnie en début 2001. En février 2008, M. KAREKEZI est désigné directeur général de la SONARWA.

M. KAREKEZI est titulaire d'une Licence en économie (Burundi), de diplômes d'études universitaires supérieures en gestion des entreprises, d'un Master's en gestion et d'un doctorat Honoris Causa en gestion.

Il parle couramment l'anglais, le français et le swahili.

Depuis 1996, il a contribué de manière significative au développement des assurances et de la réassurance en Afrique grâce à sa participation aux activités de plusieurs organisations sous-régionales et continentales et à sa contribution à de nombreux séminaires, conférences et symposiums dont il a été l'animateur.

M. Corneille KAREKEZI est Vice-président du Conseil d'administration d'Africa Re South Africa Ltd. (SA) et d'Africa Retakaful Corporation (Egypte), membre du Conseil d'administration de Shelter Afrique et membre du Comité exécutif de l'Organisation Africaine des assurances (OAA).

**M. Ken AGHOGHOVBIA**

Directeur Général Adjoint/Chef des Opérations

M. Ken AGHOGHOVBIA a été recruté à Africa Re en 1985. Depuis, il a occupé différentes fonctions avant d'être nommé tout premier directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone en 2009 ; il a fortement contribué au redressement de ce centre de production et des pools Pétrolier & Energie et Aviation africains.

M. AGHOGHOVBIA est titulaire du Bachelor's of Science in Insurance (Nigeria) et d'un Master's Degree in Business Administration (Nigeria). Il est membre associé de l'ACII et membre (FCII) du Chartered Insurance Institute (Royaume-Uni).

Il a été membre de diverses commissions professionnelles régionales.

M. AGHOGHOVBIA est Directeur Général Adjoint/Chef des opérations d'Africa Re depuis le 1er juillet 2011.

DIRECTEURS CENTRAUX

**M. Séré Mady KABA**

Secrétaire de Société

Avant d'être recruté à Africa Re en 2003, M. Séré Mady Kaba a travaillé pendant 22 ans à la Banque centrale de Guinée où il a occupé diverses fonctions dont celles de directeur de l'Audit interne et directeur des Assurances.

M. Kaba est inspecteur des services financiers, auditeur interne certifié et membre de l'Institut des auditeurs internes (IIA en anglais). Il est titulaire d'un D.E.S. en comptabilité et gestion financière (mention remarquable) délivré par l'Université de Conakry.

M. Kaba a siégé au Conseil d'administration d'Africa Re entre 1995 et 1998 en sa qualité de

directeur des assurances à la Banque centrale de Guinée ; il a également été administrateur suppléant de la Société entre 2000 et 2003 et membre de la Sous-commission Comptabilité de l'Association internationale des contrôleurs des assurances –IAIS– (1999-2003).

Avant d'être promu à son poste actuel, M. Kaba a occupé les fonctions de directeur adjoint de l'Audit interne chargé des bureaux régionaux de Nairobi et de Maurice ainsi que d'ARCSA (2003-2010), puis de directeur de l'Inspection technique et de la Gestion intégrée du risque/Responsable principal du risque (2010-2014).

M. Kaba a été désigné secrétaire de Société et directeur de la Gestion des risques jusqu'en juillet 2017, date à laquelle les 2 fonctions ont été disjointes

**M. Seydou KONE**

Directeur des Finances et de la Comptabilité

M. Seydou Kone a été recruté en 2010 en tant que directeur des Finances et de la Comptabilité ; il totalisait alors 15 ans d'expérience pertinente dans le secteur des assurances. M. Kone a commencé sa carrière à Deloitte comme auditeur de compagnies d'assurances et de réassurance. Il a par la suite travaillé à NSIA Assurance où il a occupé diverses fonctions dont celles de directeur

de l'Audit interne. En tant que directeur de l'Audit interne de ce groupe, M. Kone était en charge de la consolidation des comptes de son employeur.

Dans ses fonctions actuelles, M. Kone est responsable des finances, des investissements et du paiement des dividendes; il doit également veiller à ce que les comptes du Groupe soient consolidés dans le respect des normes IFRS.

M. Kone est titulaire d'une licence en gestion et d'une maîtrise en finance et comptabilité délivrées par l'Université de Côte d'Ivoire.

**Mme Marie-Agnès SANON**

Directrice de la Gestion intégrée des risques et de la Conformité

Avant son recrutement à Africa Re en 2007 au poste de souscriptrice principale chargée des traités et des facultatives au Bureau régional de Nairobi, Mme Sanon avait travaillé à la Direction des assurances au ministère des Finances du Burkina Faso à Ouagadougou de 1984 à 1988. Elle a ensuite travaillé à Allianz Burkina Faso de 1988 à 2000 en qualité de chef du Département de la réassurance, des affaires maritimes et des risques d'entreprise. De 2001 à 2006, Mme Sanon a servi à CICA Re en tant que souscriptrice chargée des traités pour l'Afrique de l'Ouest francophone.

En juillet 2010, elle a été nommée directrice régionale du Bureau d'Africa Re à Maurice. Le 19 décembre 2017, Mme Sanon prit service au Siège d'Africa Re à Lagos comme directrice des Opérations centrales et des Risques spéciaux, poste qu'elle a occupé jusqu'au 9 mars 2018, date à laquelle elle a été nommée au poste de directrice de la Gestion intégrée des risques et de la Conformité

Mme Sanon est titulaire d'une licence et d'une maîtrise en économie ainsi que d'un Diplôme d'études supérieures Spécialisées en assurances délivré par l'Institut international des assurances (IIA) de Yaoundé (Cameroun). Elle a plus de 33 ans d'expérience dans le secteur des assurances et de la réassurance

DIRECTEURS REGIONAUX

**M. Raphael Uhunoma OBASOGIE**

Directeur des Ressources humaines et de l'Administration

M. Raphael Obasogie a commencé sa carrière professionnelle en 1985 à la raffinerie de Port Harcourt où il a été recruté pour un contrat à court terme après y avoir effectué son service national obligatoire.

M. OBASOGIE a été administrateur RH désigné à Elder Dempster Nigeria, chef du Département des ressources humaines par intérim à Nestlé Nigeria, chargé des relations professionnelles et de la communication avec le personnel à

Shell Petroleum Nigeria et responsable des Ressources humaines à Addax Petroleum Nigeria.

M. Obasogie est titulaire d'une licence en psychologie du travail et d'un MBA. Il est membre du Chartered Institute of Personnel Management du Nigeria, membre associé du Chartered Institute of Personnel Development (Royaume-Uni), et membre du National Labour Advisory Council du Nigeria.

M. OBASOGIE a pris service à Africa Re en tant que directeur des Ressources Humaines et de l'Administration en novembre 2013.

**M. David MUCHAI**

Directeur de l'Audit Interne

M. David Muchai a pris service à Africa Re en octobre 2016 en qualité de directeur de l'Audit Interne. Il était auparavant Senior Finance Manager au Département de Réassurance du groupe Aviva Plc ; il était en poste au siège de cette institution à Londres. Il a également été Comptable pour la région Europe d'ACE Life (filiale d'ACE Group) avec compétence sur le Royaume-Uni et 7 agences dans l'Union européenne. M. Muchai a occupé les fonctions

d'Auditeur Principal à Ernst & Young à Londres, où il s'occupait principalement des sociétés de gestion du patrimoine.

M. Muchai est expert-comptable et membre de l'Institute of Certified Public Accountants of Kenya. Il est titulaire d'un Master's Degree en économie financière, obtenu à Kingston University (Royaume-Uni).

**Mme Eunice Wairimu MBOGO**

Directrice des Opérations centrales et des Risques spéciaux

Mme Eunice Mbogo a été recrutée à Africa Re en 2010 en tant que directrice du bureau régional de Nairobi. Elle a occupé ce poste jusqu'en juillet 2017, date à laquelle elle fut nommée Directrice de la Gestion intégrée des risques et de la Conformité au siège de la Société à Lagos. Elle a été désignée directrice des Opérations centrales et des Risques spéciaux le 9 mars 2018.

Mme Mbogo a commencé sa carrière en 1989 en tant qu'assistante de marketing et comptable à ALICO Kenya Limited (aujourd'hui AIG Kenya) où

elle a été promue au poste de responsable adjointe du marketing et de la formation en 1993. En 1998, Mme Mbogo a été recrutée à British American Insurance Company Limited (aujourd'hui BRITAM) en qualité de responsable du marketing. Elle a été promue au poste de directrice adjointe en 2000 et à celui de directrice en 2007, année au cours de laquelle elle a été recrutée comme directrice générale de Kenya Re, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2010.

Mme Mbogo est titulaire d'une licence en commerce délivrée par l'Université de Nairobi en 1998 et d'un MBA délivré par l'ESAMI en 2005. Elle est membre de l'ACII et du Chartered Insurance Institute de Londres et justifie d'une expérience professionnelle de plus de 28 ans.

**M. Mohamed Larbi NALI**

Directeur Régional, Casablanca

M. Mohamed Larbi NALI a rejoint Africa Re en juillet 2016. Il débute sa carrière en 1993 en tant que Directeur du Département Vie de la Société Centrale de Réassurance (SCR). Entre 1997 et 2012, il a assumé successivement plusieurs responsabilités : directeur de l'Actuariat, directeur délégué en charge des pôles Marchés et Technique, etc. En 2012, il est nommé directeur général de la Société Centrale de Réassurance (SCR).

Il est fondateur de l'Association marocaine des actuaires et en a été le président entre 2010 et

2013. Il a été également président du Centre africain pour le risque catastrophique (ACCR en anglais), vice-président de l'Organisation Africaine des Assurances (AIO) et vice-président de la Fédération des Assurances Arabes (GAIF).

Il est titulaire du Diplôme d'études supérieures en sciences mathématiques obtenu à l'Université catholique de Louvain en Belgique et d'une Maîtrise en sciences actuarielles de l'Ecole de Commerce de l'Université catholique de Louvain Belgique.

**M. Léonidas BARAGUNZWA**

Directeur Régional, Maurice

Depuis qu'il est entré dans le secteur des assurances en 1987, M. Léonidas Baragunzwa a occupé différents postes dans diverses compagnies. Il a été souscripteur, quantificateur et responsable à la Société d'assurances du Burundi, actuaire stagiaire au département Vie et Pension à Aon Belgique, actuaire à AG Insurance (Belgique), chef actuaire et sous-directeur de la Souscription et des Risques spéciaux avant d'être promu au poste de

directeur des Opérations centrales et des Risques spéciaux à Africa Re en janvier 2014. Le 1er janvier 2017, il a été désigné directeur régional du Bureau de Maurice.

M. Baragunzwa est titulaire d'une maîtrise en génie civil et d'une maîtrise en sciences actuarielles obtenues en Belgique. Il est membre de l'Institut des actuaires de Belgique.

**M. Omar GOUDA**

Directeur Régional du Bureau du Caire et Directeur Général de la filiale Africa Retakaful

Après avoir achevé ses études universitaires en mai 1982, M. Omar Gouda a commencé sa carrière professionnelle à l'Autorité égyptienne de contrôle des assurances (EFSA). Il a occupé des postes techniques dans diverses compagnies d'assurances en Egypte et ailleurs et a été membre de nombreux comités et commissions techniques de compagnies et d'autres institutions.

Il a été responsable des affaires techniques de la plus vieille compagnie d'assurances de la région, à savoir la National Insurance Company (NIC) d'Egypte. M. Gouda a également été directeur général d'AlAhlia Insurance Company en Arabie

saoudite jusqu'en 2003, date à laquelle il a été recruté à ESIH, compagnie égyptienne, toujours en tant que directeur général.

En octobre 2003, M. Gouda a été recruté à Africa Re en qualité de représentant local au Bureau du Caire dont il est devenu le premier directeur régional en mai 2005, après avoir contribué à la signature de l'Accord de siège du Bureau régional du Caire avec les Autorités égyptiennes.

En 2010, après l'ouverture de la filiale Africa Retakaful Company, M. Gouda en est devenu le tout premier directeur général, poste qu'il cumule avec ses fonctions de directeur du Bureau régional du Caire.



M. Olivier N'GUESSAN-AMON

Directeur Régional, Abidjan

Après 7 ans à la tête de la section de production Vie et Non-Vie de compagnies d'assurances en Côte d'Ivoire, M. Olivier Nguessan a dirigé le bureau de SCOR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre francophone. Il a également été directeur général de la Compagnie Nationale d'Assurances pendant 3 ans avant d'être recruté à Africa Re en 2005 en tant que souscripteur principal. Il a été directeur adjoint

du Bureau régional d'Abidjan de janvier 2008 à mars 2011, date à laquelle il a été promu au poste de directeur de ce bureau régional.

M. N'GUESSAN est titulaire d'une maîtrise en Economie d'entreprise (Université Nationale de Côte d'Ivoire - Abidjan Cocody) et du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Assurance délivré par l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé (Cameroun).



Mme Funmi OMOKHODION

Directrice Régionale, Lagos

Après avoir assuré l'intérim à ce poste pendant 6 mois, Mme Funmi Omokhodion a été confirmée en tant que directrice du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone en janvier 2018.

Avant sa nomination, Mme Omokhodion, qui a commencé sa carrière à Africa Re, a occupé plusieurs postes dans la Société. Elle a été souscriptrice principale (traités et facultatives), directrice adjointe chargée des opérations techniques et directrice régionale adjointe,

pour ne citer que ces postes. Elle a également travaillé pour les pools africains d'assurance des risques Pétrole & Energie et Aviation gérés par Africa Re.

Mme Omokhodion est titulaire d'un Bachelor of Arts Degree délivré par l'Université d'Ilorin au Nigeria et d'un Executive MBA Degree délivré par l'ESUT Business School, toujours au Nigeria. Elle est membre associée du Chartered Insurance Institute (ACII) au Royaume-Uni.



M. Ephraim Kiiza BICHETERO

Directeur Régional, Nairobi

M. Ephraim Kiiza BICHETERO a commencé sa carrière en 1994 comme souscripteur à Pan World Insurance en Ouganda où il a gravi les échelons pour devenir chef du Département de la réassurance. En 1998, il quitte cette compagnie pour prendre la tête du Département de la souscription, des sinistres et de la réassurance de Golden Insurance Uganda, compagnie dont il deviendra plus tard le directeur général adjoint. En 2002, il est recruté en tant que chef des Opérations techniques en charge de la souscription, de la réassurance et des sinistres à United Assurance Ltd, aujourd'hui UAP Old Mutual General Insurance Uganda Ltd.

M. BICHETERO a rejoint l'effectif d'Africa Re en juin 2004 comme souscripteur au Bureau régional de Nairobi. Par la suite, il a été promu au poste de sous-directeur chargé des Opérations techniques, puis à celui de directeur régional adjoint. En juillet 2017, il fut nommé directeur régional par intérim, poste auquel il fut confirmé en janvier 2018.

M. BICHETERO est titulaire d'un Bachelor of Arts Degree délivré par le Makerere University de Kampala (Ouganda) et d'un Executive MBA Degree délivré par le United States International University de Nairobi (Kenya). Il est également titulaire d'un Associate Diploma délivré par le Chartered Insurance Institute (ACII) de Londres. M. BICHETERO a été membre de plusieurs comités techniques dans le domaine des assurances en Ouganda et au Kenya.



M. Andy TENNICK

Directeur Général, African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA)

Après avoir achevé ses études universitaires en 1986, M. Tennick fut recruté à Swiss Re à Johannesburg en tant que stagiaire. Il y passa finalement 14 ans au cours desquels il occupa plusieurs fonctions, en particulier dans les domaines de la souscription et de la gestion des clients.

Il quitta Swiss Re au profit d'Imperial Holdings Group à Johannesburg et créa Imperial Reinsurance avant de passer à Regent Insurance, section assurance du Groupe, où il devait occuper diverses responsabilités,

notamment dans les domaines de la souscription, de la réassurance et de la gestion des risques. Il était co-directeur général de Regent Insurance Group au moment où il en partait.

M. Tennick est titulaire d'un Bachelor of Commerce Degree délivré par le University of Cape Town, membre associé (ACII) et membre (FCII) du Chartered Insurance Institute (Royaume-Uni).

Il a été nommé directeur général d'African Reinsurance Corporation South Africa en avril 2018.



M. Habtamu DEBELA

Représentant local, Bureau local d'Addis-Abeba

M. Habtamu DEBELA a commencé sa carrière à Ethiopian Insurance Corporation en 1997. Avant sa nomination comme représentant local d'Africa Re à Addis-abeba, Il a travaillé dans plusieurs compagnies éthiopiennes où il a occupé diverses fonctions dont celles de responsable des opérations d'assurances.

M. Habtamu Debela est titulaire d'un diplôme en comptabilité, d'un BA en administration des affaires et d'un Executive MBA.

Il a été nommé représentant local d'Africa Re à Addis-Abeba en avril 2018.



M. Hassan BOUBRIK
Président

Déclaration du Président

J'ai le grand plaisir de présenter le 40ème Rapport annuel du Conseil d'administration de la Société africaine de réassurance, y compris les états financiers pour l'exercice 2017. Le document présente également l'environnement commercial de la Société, le Rapport du Commissaire aux comptes ainsi que les rapports sur la gestion du capital, la gouvernance d'entreprise, la gestion intégrée des risques et les ressources humaines.

Performance financière de la Société

La performance macroéconomique de l'Afrique, principal marché de la Société, s'est améliorée en 2017. Le PIB réel du continent s'est accru, passant de 2,2% en 2016 à 3,6% à la fin de l'année. De plus, le rand sud-africain s'est apprécié légèrement par rapport au dollar des Etats-Unis tandis que le naira et la livre égyptienne se sont stabilisés, toutes choses qui ont contribué à atténuer les pertes de conversion qui ont traditionnellement des effets néfastes sur le chiffre d'affaires de la Société.

C'est sur cette toile de fond que l'encaissement de primes brutes de la Société qui s'est régulièrement contracté au cours des 2 dernières années a augmenté de 16,3% en 2017, passant ainsi de 642,02 millions \$EU en 2016 à 746,83 millions \$EU à la clôture de l'exercice, ce malgré l'incidence nette totale négative de la variation du taux de change de nos principales monnaies de transaction contre le dollar EU. La forte progression observée en 2017 est attribuable à la croissance organique sur les principaux marchés de la Société et à de nouvelles affaires obtenues en Afrique de l'Ouest et du Centre francophone suite au repositionnement de la Société, en Afrique de l'Ouest anglophone au lendemain de la reprise économique au Nigeria et au Moyen-Orient à la faveur de l'augmentation de la capacité de souscription de la Société.

La prime brute acquise, après ajustement pour variation de la provision pour primes non acquises, s'est établie à 718,81 millions \$EU (2016: 653,66 millions \$EU), soit une hausse de 9,97% par rapport à l'exercice précédent.

Un montant total de 111,92 millions \$EU a été cédé aux rétrocessionnaires au cours de l'exercice, contre 86,13 millions \$EU en 2016. La politique de rétrocession de la Société est restée inchangée au cours de l'exercice. En effet, Africa Re a continué de recourir principalement à un programme en excédent de sinistres pour les risques conventionnels et à des couvertures spéciales pour les risques pétroliers et pétrochimiques majeurs. Le coût total de la rétrocession a diminué légèrement en raison du cycle baissier du marché international.

Pour ce qui est des sinistres, l'année 2017 a été des plus mauvaises. En effet, le ratio combiné des réassureurs internationaux est tombé en-deçà de 10%. Pour Africa Re, plusieurs facteurs géographiques ont joué. Les pertes causées par des catastrophes naturelles en Afrique du Sud, ajoutées à des sinistres importants en Afrique de l'Ouest et du Centre francophone et au Moyen-Orient ont porté le montant total des sinistres payés au-delà de la moyenne de ces dernières années.

Le montant des sinistres bruts payés au cours de l'exercice a augmenté de 17,18% pour s'établir à 367,64 millions \$EU (2016 : 313,73 millions \$EU). Le ratio de sinistres bruts s'est détérioré, se situant à 58,74% (2016 : 52,52%). Le ratio de sinistres net a atteint 60,41% en 2017 (2016 : 55,67%).

Au cours de l'exercice, les frais d'exploitation et les dépenses d'investissement sont restés dans les limites prévues. Les frais de gestion se sont accrues de 2,13% pour s'établir à 42,23 millions \$EU. Toutefois, le ratio des frais de gestion, y compris les provisions pour créances douteuses, s'est contracté pour s'établir à 6,96% (2016 : 6,78%).

Le bénéfice technique de la Société a chuté de 44,46%, se situant à 31,12 millions \$EU en 2017 contre 56,04 millions \$EU en 2016. Cette baisse est la conséquence d'une sinistralité sans précédent en catastrophes naturelles dont la part dans la sinistralité totale de la Société est montée à 4,8% d'une part, et de 2 sinistres importants d'autre part.

Le rendement des placements a été très bon. En effet, les produits de placements et revenus d'autres sources ont connu une hausse de 35,92%, s'établissant ainsi à 62,80 millions \$EU contre 46,20 millions \$EU en 2016. Ce bon résultat est le fruit de la bonne performance du marché des actions et des valeurs à rendement fixe.

Le bénéfice total net a baissé de 12,20% pour se situer à 87,98 millions \$EU contre 100,20 millions \$EU en 2016 à cause de sinistres importants et catastrophiques.

Au 31 décembre 2017, les fonds propres s'élevaient à 902,04 millions \$EU, contre 812,31 millions \$EU en 2016, soit une augmentation de 11,05% due en grande partie à l'incidence positive du mouvement des taux de change et au bénéfice de l'exercice.

Stratégie et initiatives de la Société

Au cours de la période considérée, la Société, qui en est à l'avant-dernière année de son 5ème plan stratégique, est restée à la pointe du développement, de la transformation et du renforcement du secteur des assurances et de la réassurance en Afrique.

Africa Re a continué de se positionner en tant que grand réassureur au regard des normes et de la notation internationales tout en préservant ses liens avec ses principaux marchés africains. Le professionnalisme, la prudence en matière de souscription, la capacité de s'adapter à un contexte mouvant, la proximité par rapport aux marchés aussi bien sur le plan culturel que du point de vue géographique et une bonne affectation des ressources sont restés au cœur de la stratégie de la Société.

Africa Re a contribué activement à sensibiliser les populations au rôle des assurances et à renforcer les capacités des acteurs des assurances en Afrique, seul ou en collaboration avec différents organismes régionaux et continentaux. Conformément à sa mission qui consiste à promouvoir le secteur des assurances en Afrique et à contribuer au développement économique du continent, la Société a continué d'œuvrer pour le renforcement des capacités et de soutenir les marchés nationaux et régionaux au moyen de formations, de séminaires et de conférences organisés en interne ou aux échelles nationale et régionale. En outre, Africa Re a continué d'offrir gracieusement aux cédantes et au personnel de compagnies soeurs des formations adaptées à leurs besoins en matière de gestion de risques et des détachements en interne.

Le Fonds spécial pour les activités de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), financé par la Société à hauteur d'un maximum de 2% de son bénéfice net annuel, a continué à promouvoir des initiatives en consultation avec les partenaires de la Société, à savoir les cédantes, les marchés d'assurance, les associations nationales d'assureurs, les instituts des assurances régionaux et les autorités de contrôle. En 2017, le Fonds spécial a soutenu le Groupe des Ambassadeurs africains en finançant la 54ème édition de la Journée de l'Afrique ainsi que les dons du Groupe aux personnes déplacées à l'intérieur des frontières du Nigeria. Des salles de classe mobiles ont ainsi été offertes aux personnes déplacées vivant dans le camp de Junchingoro

à Abuja. De plus, Africa Re a volé au secours du Gouvernement sierra léonais au lendemain des coulées de boue qui ont frappé Freetown.

La 3ème édition des très populaires Prix des assurances en Afrique qui célèbrent le professionnalisme, l'excellence et l'innovation dans le secteur sur le continent, a été organisée le 22 mai 2017 à Kampala (Ouganda) à l'occasion de la Conférence de l'Organisation des assurances africaines (OAA). Le Fonds spécial d'Africa Re pour les activités de responsabilité sociale des entreprises a continué de collaborer avec l'Impact Insurance Facility du Bureau international du travail (BIT). Les 2 institutions ont financé des initiatives qui concourent à renforcer les capacités des fournisseurs de micro-assurances sur les marchés africains. Chose plus importante encore, elles ont investi dans la mise en place d'une plate-forme électronique pour la formation de jeunes professionnels des assurances sur le continent. Enfin, le rêve qui consistait à former de très jeunes professionnels des assurances et de la réassurance et préparer ainsi l'avenir et les leaders du secteur est devenu réalité avec le lancement du Programme de formation de jeunes professionnels des assurances en mai 2018.

En interne, un accent particulier a été mis sur le renforcement des capacités techniques en gestion intégrée des risques (GIR) pour améliorer les services et la sécurité de la Société et faire ainsi passer la qualité de sa gestion intégrée des risques telle que celle-ci est évaluée par les agences de notation de « Bonne » à « Bonne avec de fortes améliorations ». Africa Re a continué d'améliorer ses outils de tarification et de modélisation. La filiale de la Société en Afrique du Sud a poursuivi avec succès la mise en œuvre du nouveau Solvency Assessment and Management –évaluation et gestion de la solvabilité– (SAM), équivalent du Solvency II (Solvabilité II) en Europe.

La Société a continué de renforcer les capacités techniques de ses employés pour des risques spéciaux tels que les risques agricoles ou les risques Pétrole & Energie grâce à des détachements chez des partenaires. De nouveaux spécialistes ont été recrutés pour plus d'efficacité dans la souscription des risques agricoles, le but recherché étant de faire d'Africa Re le leader dans cette branche sur le continent.

La Société a poursuivi la mise en œuvre d'autres initiatives stratégiques en 2017. Il s'agit notamment de la mise en place d'une plate-forme informatique des plus évoluées et de l'amélioration de l'expertise dans les risques spéciaux. Le projet de remplacement de l'actuel logiciel de gestion de réassurance vieillissant par un logiciel intégré et plus moderne à la hauteur des ambitieux objectifs opérationnels de la Société est à sa phase finale.

Gouvernance

Le Conseil d'Administration a tenu ses quatre réunions ordinaires en 2017. Il a ainsi pu prendre des décisions majeures s'assurer de la bonne mise en œuvre des politiques définies, jouer efficacement son rôle de supervision et donner des orientations à la Direction. En plus de son rôle traditionnel de supervision de la mise en œuvre de la stratégie et d'orientation par rapport à des questions opérationnelles vitales, le Conseil a révisé la politique d'investissement de la Société et les directives y relatives. Il a également approuvé le programme de rétrocession et quelques projets d'investissement.

L'action la plus élatante du Conseil au cours de l'année a sans doute été sa bonne gestion du risque de rétrogradation de la note financière de la Société. En effet, au cours de l'année, A.M. Best a soudain décidé de considérer que les actions d'Africa Re assorties d'une option de vente – caractéristiques du capital de la Société depuis sa création – ne constituent pas un capital permanent. En conséquence, l'agence de notation a mis la note financière de la Société « sous surveillance, avec des implications négatives ». Sans tarder, le Conseil a enclenché une « procédure spéciale » pour amender l'Accord portant création de la Société africaine de réassurance dans le but de rassurer l'agence de notation quant à la permanence et à la stabilité du capital d'Africa Re. C'est avec une gratitude infinie que je salue ici les efforts et la collaboration de tous les actionnaires de la catégorie A qui ont réagi en un temps record à la proposition d'amendement qui leur a été soumise. Vous avez démontré, si besoin en était encore, que votre attachement à la mission de la Société est ferme et constant.

Gestion intégrée des risques

Les dispositions de l'accord portant création de la Société africaine de réassurance relatives à la structure du capital ayant été amendées, A.M. Best a réaffirmé la note « A » d'Africa Re. Standard & Poor's aussi a reconduit la note « A- » de la Société. Les perspectives demeurent stables pour les 2 agences de notation. Par ailleurs, en raison d'une garantie parentale, Standard & Poor's a étendu la note financière de la Société à sa filiale sud-africaine (ARCSA), ce malgré la révision à la baisse de la note souveraine de l'Afrique du Sud.

En conclusion

Grâce à sa résilience et à sa bonne capitalisation, Africa Re a enregistré un bénéfice décent en 2017 malgré une mauvaise sinistralité sur certains marchés.

Le Conseil d'administration et la Direction continueront d'appliquer la stratégie actuelle

qui consiste à identifier, évaluer et saisir les opportunités sur le marché. Ils continueront également de mettre en place des partenariats sur le continent et de mettre en œuvre de nouvelles initiatives stratégiques pour soutenir la croissance prévue de la Société.

La Société continuera par ailleurs de tirer parti de l'avantage concurrentiel dont il bénéficie sur le continent, avantage que lui confèrent ses ressources humaines de qualité, sa bonne implantation géographique, ses forces internes et ses compétences distinctives avérées au fil des ans.

La souplesse dont les économies africaines ont fait montre face aux chocs récents et l'accélération attendue de la croissance du PIB réel dont on pense qu'elle sera de 4,1% en 2018 et en 2019 portent à croire que le redressement économique de nos principaux marchés se confirmera en 2018. En conséquence, on devrait assister à un retour à une forte croissance de la prime de l'ordre de 7,5%, croissance tant voulue pour libérer le potentiel du secteur des assurances et lui permettre de contribuer efficacement au développement économique du continent.

Bien que la sinistralité ait été mauvaise en 2017, nous espérons que le ratio combiné de la Société reviendra à sa moyenne des 5 dernières années (autour de 90%) et la marge technique à quelque 10% si le nombre d'événements catastrophiques en Afrique du Sud venait à baisser.

Après une année caractérisée par un rendement sur investissement exceptionnel de l'actif à risque, la croissance économique devrait être bonne en 2018, même si le rendement sur investissement pourrait ne pas atteindre son niveau de 2017. En effet, l'on peut s'attendre à une légère contraction des gains latents ainsi qu'à des chocs liés à des incertitudes géopolitiques.

Au total, nous pensons que 2018 sera une meilleure année que 2017, et nous ne doutons pas que les objectifs stratégiques définis dans notre 5ème plan d'action seront atteints.

Au nom du Conseil d'Administration, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette performance, notamment le personnel en poste dans les 8 centres de production de la Société, l'équipe de direction conduite par M. Corneille KAREKEZI et les actionnaires pour leur ardeur au travail, leur engagement et leur soutien en 2017.

Je remercie également nos cédantes, nos courtiers et nos partenaires d'affaires sans qui notre Société ne saurait survivre et prospérer comme elle le fait.

Bonne lecture.

Hassan Boubrik
Président



Mr Corneille KAREKEZI
Directeur général du Groupe

RAPPORT DE LA DIRECTION

I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EN 2017

Economie mondiale: ces bonnes surprises qu'on attendait

2017 a été une année de surprises, encore que ces surprises fussent prévisibles en grande partie. La croissance mondiale au cours de l'année a été la plus importante depuis 2011.

La production mondiale a augmenté de manière significative, passant de 3,2% en 2016 à 3,8% à la clôture de l'année. Les pays émergents et en développement d'Asie et les pays à faible revenu d'Afrique ont enregistré les taux de croissance les plus importants. Le produit intérieur brut (PIB) dans ces régions a crû de pas moins de 6,5% et 5,8% respectivement (2016: 6,5% et 6%). Les rendements dans la zone Euro, au Japon, aux Etats-Unis et en Chine ont excédé les chiffres annoncés par le FMI dans ses Perspectives de l'économie mondiale (édition d'octobre 2017) et continuent de s'améliorer pour les pays exportateurs de matières premières grâce à des politiques expansionnistes propices et à un environnement économique favorable.

Aux Etats-Unis en particulier, l'Administration de M. Trump a ouvert l'année sur une bonne note. En effet, les réformes fiscales et les politiques monétaires du FED (banque centrale des Etats-Unis) ont contribué à donner du souffle à l'économie qui a crû de 2,9% contre 2,3% en 2016.

Dans la zone Euro, les incitations monétaires ont permis aux indicateurs économiques de rester au

vert malgré des incertitudes politiques. Pour la première fois, la Banque d'Angleterre a augmenté ses taux d'intérêt pour soutenir l'économie devant les difficultés qui ont suivi le brexit. La Banque centrale européenne s'est engagée à poursuivre sa politique d'allègement quantitatif à un rythme toujours plus faible. La Zone euro a clôturé l'année sur une croissance de 2,4% contre 2,3% en 2016.

L'évolution a également été bonne dans les pays émergents où la croissance est passée de 4,4% en 2016 à 4,7% en 2017, tirée qu'elle a été par les pays en développement d'Europe et l'Amérique latine. La hausse du cours des matières premières et une demande mondiale ferme ont contribué à cette évolution. La croissance a été plus forte en Chine (6,6%) malgré des difficultés politiques et économiques.

Galvanisées surtout par le marché des actions, les places financières ont affiché d'excellents résultats au cours de l'année. La hausse des taux d'intérêt à court terme ne fut pas une surprise pour ainsi dire et fit l'objet d'une bonne communication par les banques centrales. Son incidence sur les obligations fut positive dans l'ensemble. Les taux d'intérêt à long terme, quant à eux, sont restés stables, ce qui a eu pour conséquence une courbe de rendement plate.

Nombre de places financières dans le monde ont affiché des résultats impressionnants grâce à une croissance plus forte, à une inflation modérée et à l'appui constant des banques centrales. Le S&P 500 a clôturé l'année sur un gain de 19%.

Economies africaines: la croissance retrouvée

Après avoir été en-deçà de la moyenne mondiale en 2016, la croissance de l'Afrique dans sa globalité a égalé le rythme mondial en 2017, pour ainsi dire.

La croissance en Afrique subsaharienne a été de 3,4% en 2017 (2016 : 2,8%). Pour une large part, ce résultat est à rapporter à la remontée des cours du pétrole au lendemain de l'accord tacite entre les pays membres de l'OPEP sur la production pétrolière, accord qui a été bénéfique pour les grands producteurs de pétrole jusque-là en récession tels que le Nigeria et l'Angola.

En Afrique du Sud, bien que l'environnement économique soit resté généralement fragile en 2017 et la confiance des consommateurs et des entreprises très faible, la production s'est accrue à 1,5% (2016 : 1,3%).

L'Afrique de l'Est reste la sous-région où la croissance est la plus forte, avec un chiffre de 5,6% en 2017 contre 4,9% en 2016.

L'Afrique du Nord arrive en 2ème position, avec une croissance de 5% en 2017 contre 3,3% en 2016.

En Afrique australe, la croissance a presque doublé pour s'établir à 1,6% en 2017 contre 0,9% en 2016.

Le tableau qui précède confirme que les fondamentaux de l'économie et la capacité de s'adapter aux chocs extérieurs se sont améliorés dans nombre de pays africains. Cette amélioration ne saurait être attribuée à tel ou tel facteur ; elle découle plutôt d'une évolution favorable des conditions économiques mondiales, du redressement du cours des matières premières, en particulier le pétrole et les métaux, d'une demande intérieure soutenue comblée en partie au moyen de la substitution des importations et de l'augmentation de la production agricole.

La dépréciation des taux de change réels a ralenti. En effet, après des mesures correctives majeures, le naira nigérian, la livre égyptienne et la livre soudanaise se sont stabilisés. Le rand sud-africain s'est même apprécié vers la fin de l'année après le changement tant attendu à la tête de l'ANC.

La réassurance dans le monde: un secteur toujours rentable malgré des catastrophes naturelles significatives

La reprise de l'activité économique, l'avènement de produits nouveaux et l'adoption de la modélisation du capital ont eu pour conséquence une demande de protection de réassurance modérée dans le monde en 2017.

Malgré la persistance du cycle baissier, la prime IARD dans le monde s'est élevée à 2 200 milliards de dollars EU en 2017, soit une croissance en termes réels de 3% après le chiffre de 2,3% enregistré en 2016.

Semblablement, le secteur de la réassurance dans le monde a continué de faire face à un marché baissier, bien que la prime souscrite nette totale se soit accrue de 11,3% pour s'établir à 285 milliards de dollars EU (2016 : 256 milliards). La diversification des plateformes de souscription est restée un domaine d'intérêt majeur pour nombre de réassureurs à cause de la persistance du cycle baissier. Au nombre des domaines de croissance des réassureurs en 2017, on peut citer les risques Dommages (6%), les risques cybernétiques, l'hypothèque, la vie et la santé. Certains réassureurs ont continué de miser sur une croissance régulière de l'assurance primaire.

Les pertes économiques causées par les catastrophes naturelles dans le monde ont été estimées à 320 milliards de dollars EU. Quant aux pertes assurées, y compris par le marché privé et les programmes publics, elles se sont élevées à 136 milliards de dollars. Ces chiffres font de 2017 la 3ème année la plus coûteuse après 2011 et 2005. A 40%, le taux de recours montre que l'économie mondiale reste partiellement protégée contre les catastrophes naturelles. Même sur les

marchés les plus évolués comme les Etats-Unis d'Amérique, le taux de recours n'est que de 47%, soit moins que la moyenne des 17 dernières années (54%). Cette situation est attribuable en grande partie à la proportion relativement élevée de sinistres causés par des inondations.

S'agissant de la réassurance, les fournisseurs de couverture traditionnels étaient bien capitalisés à la veille des événements mentionnés plus haut dans la mesure où les assureurs primaires renaient davantage de risques tandis qu'une bonne partie de l'exposition aux catastrophes était prise en charge sur les places financières. Ainsi, les sinistres ont été pris en charge sans que la disponibilité de la capacité de réassurance ne soit compromise. La capacité de réassurance globale dans le monde s'établissait à 605 milliards de dollars EU au 31 décembre 2017, en hausse de 2% par rapport à son niveau de 2016. Le capital des réassureurs traditionnels a augmenté de 2 milliards de dollars EU pour se situer à 516 milliards de dollars EU tandis que le capital alternatif s'est accru de 8 milliards de dollars EU pour atteindre 89 milliards.

Les résultats des 21 plus grands réassureurs dans le monde confirment que le secteur de la réassurance classique est resté rentable en 2017, avec un bénéfice total de 5,1 milliards de dollars EU et un rendement moyen des capitaux propres de 2%, ce malgré de lourdes pertes de souscription (10,6 milliards de dollars EU). Toutefois, bien que positif, ce rendement moyen des capitaux propres était bien inférieur au coût du capital (8,1%), ce qui a porté certains analystes à conclure que les perspectives demeurent négatives pour le secteur.

Le ratio combiné moyen a augmenté à 107,4% en 2017, portant ainsi la moyenne des 5 dernières années à 94,7%, chiffre auquel les sinistres nets causés par les catastrophes naturelles dont le montant a été de 23,6 milliards de dollars EU ont contribué à hauteur de 16,4%.

Le rendement sur investissement a excédé les attentes au cours de l'année bien que les taux d'intérêt soient restés faibles. Le relèvement des taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine et la Banque d'Angleterre n'a pas été étranger à cette performance. Le rendement sur investissement total des plus grands réassureurs, y compris les gains en capital, s'est établi à 3,7% en moyenne tandis que le rendement sur investissement sous-jacent a été de 2,6%.

Africa Re en 2017: résilience en pleine tempête

La production d'Africa Re a affiché une belle progression de 16,32% en 2017, s'établissant ainsi à 746,89 millions \$EU (206 : 642,20 millions). Cette progression a été favorisée par un

environnement de souscription propice et des taux de change plus ou moins stables.

Le résultat technique s'est néanmoins ressenti de catastrophes naturelles significatives en Afrique du Sud et de sinistres importants sur certains marchés. Pour autant, la Société a pu dégager un résultat technique positif de 31,12 millions \$EU (2016 : 56,04 millions). Le ratio combiné a été de 94,87% contre 90,13% en 2016. Ce ratio est meilleur que la moyenne mondiale de l'année, soit 107,4%.

Les produits de placements aussi se sont améliorés de manière appréciable (36,94%), passant ainsi de 44,9 millions \$EU en 2016 à 61,5 millions à la clôture de l'année. Cette amélioration a été alimentée par un marché financier haussier et la stabilité relative des monnaies de transaction par rapport au dollar EU.

Africa Re a enregistré en 2017 un bénéfice net de 87,98 millions \$EU contre 100,20 millions en 2016. Les fonds propres se sont accrus de 10,95% ; ils sont ainsi passés de 812,31 millions \$EU en 2016 à 901,24 millions en 2017.

Avec un rendement des capitaux propres de 10,27%, la rentabilité de la Société est restée supérieure à la moyenne du secteur de la réassurance dans le monde (2%) ainsi qu'à celle des 5 dernières années (8,5%).

Perspectives pour 2018

Crainte du cycle des affaires et opportunité en or

L'économie mondiale devrait croître de 3,9% en 2018 contre 3,7% en 2017. Cette croissance devrait s'appuyer sur la dynamique de l'année dernière et sur un marché qui devrait rester ferme dans les pays développés et émergents. Des politiques budgétaires expansionnistes aux Etats-Unis et des politiques monétaires de même type en Europe incitent à penser que la croissance restera durable en 2018.

Dans le monde développé et émergent, l'Inde, le Moyen-Orient, l'Amérique latine et l'Afrique subsaharienne devraient être les champions en matière de croissance, avec des chiffres respectifs de 7,4%, 3,4%, 2% et 3,4%, chiffres qui se fondent sur des prévisions optimistes pour le cours des matières premières.

Les perspectives économiques de l'Afrique pour les premiers mois de 2018 semblent moyennement bonnes, à en croire les analystes. En Afrique subsaharienne, le Nigeria et l'Afrique du Sud devraient croître de 2,1% et 1,5% respectivement.

Les bonnes perspectives économiques décrites plus haut étant, nous nous attendons à des améliorations dans le secteur des assurances en 2018. Cette tendance devrait également

s'observer dans le secteur de la réassurance malgré la mauvaise sinistralité de 2017. En fait, on observe que de plus en plus de solutions alternatives sont proposées pour les risques liés aux catastrophes naturelles.

Le marché de la réassurance en Afrique ne devrait pas rester en marge de cette tendance. En effet, une croissance semblable, voire supérieure à celle qu'on a enregistrée sur le continent en 2017, soit 16,32%, ne serait pas une surprise, ce d'autant plus qu'on escompte un durcissement des termes et conditions au lendemain des lourdes pertes de l'année écoulée.

De plus, la domestication des assurances dans certains pays africains et l'adoption de normes de solvabilité nouvelles dans d'autres offriront davantage d'opportunités aux réassureurs locaux. Toutefois, cette perspective pourrait être compromise par la concurrence grandissante sur le continent où les consolidations se multiplient en même temps que de nouvelles compagnies de réassurance nationales voient le jour et que s'implantent des filiales de réassureurs internationaux.

Les monnaies africaines devraient continuer de s'apprécier par rapport au dollar des Etats-Unis à mesure que les cours du pétrole se stabilisent et augmentent et que le prix des principales matières premières s'améliore plus ou moins. Cette évolution aura des effets bénéfiques sur le volume d'affaires en dollar EU et, par ricochet, sur les résultats financiers.

Toutefois, le volume de sinistres, qu'il s'agisse de sinistres causés par des catastrophes naturelles ou de sinistres importants, sera le facteur le plus déterminant pour ce qui est du bénéfice net. D'ores et déjà, des indices portent à croire qu'une révision à la hausse des provisions pour sinistres au titre de l'exercice écoulé pourrait avoir des conséquences fâcheuses sur le résultat technique escompté.

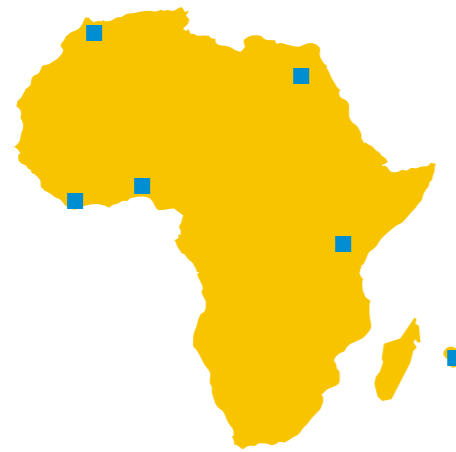
Etant donné que les produits de placements ont contribué à 60% au bénéfice net global de la Société en 2017, leur volatilité - dont la cause principale serait la contraction des importants gains de capital accumulés sur les marchés boursiers - pourrait être préjudiciable au bénéfice net en 2018.

Si l'on retient l'hypothèse d'une sinistralité moyenne et de marchés financiers stables en 2018, la forte croissance de la prime brute escomptée entraînerait alors un bénéfice global supérieur à celui de 2017. Aussi la Direction espère-t-elle que la prime croîtra de plus de 10% en 2018 tandis que le ratio combiné et le rendement des capitaux propres resteront dans les fourchettes de 89% à 95% pour le premier et 11% à 15% pour le second, soient des niveaux conformes aux prévisions.

II. OPERATIONS TECHNIQUES

Cette section présente les résultats de l'exercice 2017 et les compare à ceux de l'exercice 2016.

Africa re a un réseau de bureaux implantés dans 8 régions stratégiques du continent. Chaque bureau couvre des marchés spécifiques dans une région, ce qui permet à la Société de fournir un service de qualité aux marchés des assurances du continent.



Six bureaux régionaux:

- Lagos, Nigeria: Afrique de l'Ouest anglophone et Pools;
- Abidjan, Côte d'Ivoire: Afrique francophone (Ouest et Centre);
- Casablanca, Maroc: Maghreb;
- Le Caire, Egypte: Afrique du Nord-Est et Moyen-Orient;
- Nairobi, Kenya: Afrique de l'Est et une partie de l'Afrique australe;
- Ebène, Maurice: Iles africaines de l'océan Indien, pays lusophones du continent, Asie et Brésil.

Deux filiales à 100%:

- Johannesburg, Afrique du Sud: African Reinsurance Corporation South Africa Limited – ARCSA-, qui couvre l'Afrique du Sud et les marchés environnants;
- Le Caire, Egypte : African Retakaful Company Limited, qui couvre les marchés Retakaful d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient.

L'attachement de la Société aux meilleures pratiques lui donne un accès privilégié à des affaires diversifiées en Afrique et dans une moindre mesure en Asie, au Moyen-Orient et au Brésil.

La Société mène ses opérations à partir des centres de production suivants :

Un bureau local:

- Addis-Abeba, Ethiopie.

Le portefeuille de risques acceptés par la Société se répartit globalement comme suit:

- Incendie & Ingénierie
- Accident & Automobile
- Pétrole & Energie
- Affaires Maritimes & Aviation
- Vie

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la performance de la Société.

Description (en milliers \$EU)	2017			2016		
	Brut	Rétro	Net	Brut	Rétro	Net
Income						
Primes (nettes d'annulations)	746 829	(121 179)	625 650	642 024	(85 029)	556 995
Variation de la provision pour primes non acquises	(28 015)	9 261	(18 754)	11 640	(1 103)	10 537
Primes acquises	718 814	(111 918)	606 896	653 664	(86 132)	567 532
Debours						
Sinistres payés	367 642	(26 901)	340 741	313 733	(10 328)	303 405
Variation de la provision pour sinistres à payer (y compris les IBNR)	54 617	(28 736)	25 881	29 549	(16 990)	12 559
Charge de sinistres	422 259	(55 637)	366 622	343 282	(27 318)	315 964

Production

En 2017, la prime brute souscrite de la Société s'est établie à 746,83 millions \$EU, soit une augmentation de 16,32% par rapport à 2016 (642,02 millions \$EU).

L'impact négatif de la fluctuation des taux de change sur la production s'est traduit par une perte de 23,66 millions \$EU ; le naira nigérian, la livre soudanaise et la livre égyptienne se sont en effet dépréciés par rapport au dollar américain. Toutefois, le rand sud-africain et le franc CFA se sont appréciés par rapport à la monnaie américaine, ce qui a atténué la perte d'Africa Re au niveau de la présentation des comptes.

Selon le rapport d'octobre 2017 du Fonds Monétaire International (FMI), le ralentissement économique général en Afrique subsaharienne s'est tassé; ce rapport indiquait qu'en 2017, la croissance se hisserait à 2,6%, contre 1,4% lors de l'exercice précédent. Les principaux catalyseurs de la croissance du PIB étaient les suivants : Nigeria (0,7%), Angola (0,1%) et Afrique du Sud (0,1%). La contribution des autres pays de l'Afrique subsaharienne s'est chiffrée à 0,3%.

Selon le FMI, la croissance en Afrique subsaharienne a été générée par la légère hausse des cours des matières premières, ainsi que par un environnement international favorable, avec un meilleur accès au marché pour les économies des pays de cette région.

L'économie égyptienne a enregistré une croissance de 4,2%, en hausse par rapport aux 3,5% de 2016.

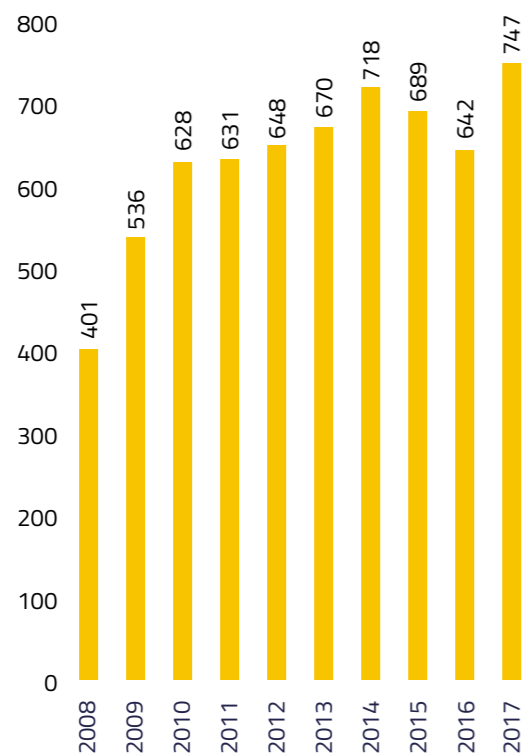
En Algérie, l'économie a globalement enregistré une baisse depuis 2015 (3,7%). La croissance du PIB devrait chuter à 2,2% en 2017, contre 3,3% en 2016, en raison de la réduction des activités dans le secteur des hydrocarbures et de la faiblesse du secteur non pétrolier.

Après une mauvaise performance en 2016 (4,5%), l'économie marocaine a affiché une croissance de 4,1% en raison de l'amélioration de l'environnement fiscal et d'une forte reprise de la production agricole au cours des trois premiers trimestres de 2017. Selon les prévisions, la croissance de l'économie tunisienne passera de 1% en 2016 à 2% en 2017, grâce au redressement progressif des secteurs de l'agriculture et de l'industrie manufacturière.

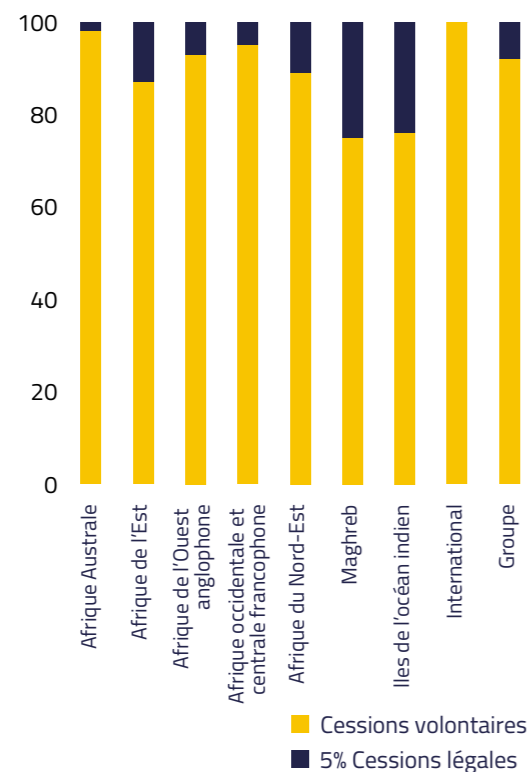
L'industrie africaine de l'assurance continuera de soutenir la croissance des économies du continent.

Africa Re est le leader de la réassurance en Afrique, et le seul réassureur pouvant se prévaloir des notations A et A- par AM Best et Standard & Poor's respectivement. La Société continuera à renforcer son expertise dans les risques émergents et spéciaux afin de fournir aux marchés d'assurance la capacité et l'assistance technique pour les nouveaux produits et les risques spéciaux. Par ailleurs, Africa Re continuera de déployer ses ressources pour maintenir et augmenter les branches actuelles de son portefeuille dans les années à venir.

Evolution de la prime brute (en millions \$EU)



Exercice 2017

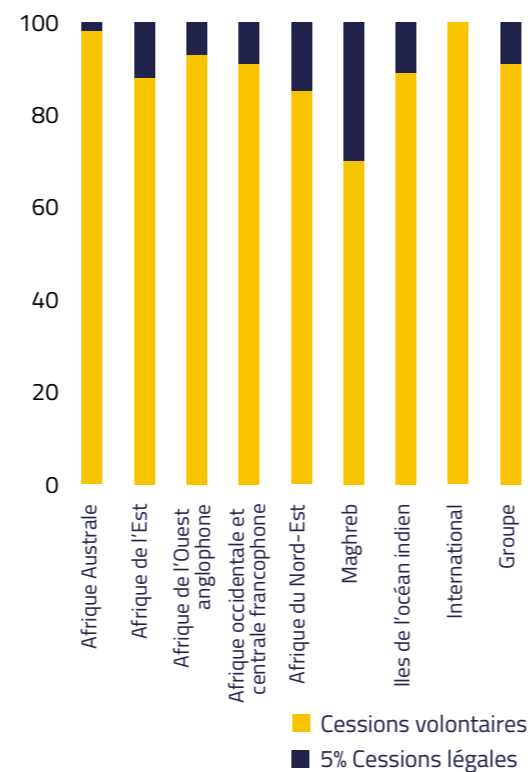


Cessions légales (obligatoires)

Africa Re voit le jour dans les années 1970, lorsque les grands réassureurs internationaux européens dominaient l'industrie de la réassurance en Afrique et dans leurs autres anciennes colonies. Née d'une initiative de la Banque Africaine de Développement, la Société a été créée en 1976 par 36 Etats africains pour réduire l'exode des primes hors de l'Afrique. Africa Re compte aujourd'hui 41 membres. Pour permettre à Africa Re de survivre au milieu de réassureurs de grande notoriété et de plus grande taille, il avait été décidé que 5% de chaque traité de réassurance conclu dans l'un des Etats membres (aujourd'hui 41) devaient lui être attribués. Sans cette mesure très importante pendant les premières années d'existence de la Société qui lui a permis de retenir une petite partie des primes de réassurance africaines, la Société aurait cessé ses opérations depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, les cessions légales représentent 8,2% du chiffre d'affaires de la Société.

Exercice 2016



Répartition de la production par région

La Société, qui accepte des affaires de partout en Afrique, de quelques pays d'Asie et du Moyen-Orient, ainsi que du Brésil, opère par le biais de son réseau de six bureaux régionaux, deux filiales et un bureau local.

Afrique australe

L'African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCSA), dont le siège est à Johannesburg, opère au Botswana et dans la zone rand. C'est le centre de production qui contribue le plus à l'encaissement de primes de la Société (27,2% en 2017). Les primes brutes souscrites par ARCSA se sont élevées à 203,5 millions \$EU, soit une hausse de 28,87% par rapport aux 157,91 millions de l'exercice précédent. Cette augmentation est en grande partie due à la fluctuation du taux de change qui a permis un gain de 21,14 millions \$EU.

Afrique de l'Est

La production de cette région a augmenté, passant de 131,45 millions \$EU en 2016 à 140,47 millions en 2017, ce qui représente une hausse de 6,9%. Cette production constitue une contribution de 18,8% (2016: 20,3%) au chiffre d'affaires total du Groupe. Cette performance a été réalisée malgré l'impact négatif de la dépréciation des principales monnaies qui a réduit de 6,27 millions \$EU la production globale de la région.

Afrique de l'Ouest anglophone

La production de cette région a été de 84,91 millions \$EU (2016: 75,27 millions \$EU), soit 11,4% du chiffre d'affaires de la Société. Cette hausse de 12,8% par rapport à 2016 a pu être réalisée malgré la dévaluation du naira nigérian.

Maghreb

Le montant des primes souscrites au Maghreb a connu une augmentation de 2,14 millions \$EU, se hissant ainsi à 64,20 millions \$EU en 2017. L'impact de la fluctuation des taux de change a été légèrement favorable, générant une hausse de 580 590 \$EU. La production du Maghreb représente 8,6% du chiffre d'affaires de la Société.

Afrique du Nord-Est

Les primes générées par le Bureau Régional du Caire ont chuté, passant de 41,12 millions \$EU en 2016 à 36,93 millions \$EU en 2017, à cause de la dévaluation qui a eu pour conséquence

une perte de 5,03 millions \$EU. Les primes souscrites en Afrique du Nord-Est représentent 4,9% du chiffre d'affaires du Groupe.

Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale francophones

Le Bureau d'Abidjan couvre la région majoritairement francophone qui comprend l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale francophone. Le chiffre d'affaires du Bureau Régional d'Abidjan a enregistré une hausse de 39,3%, passant de 60,44 millions \$EU en 2016 à 84,22 millions \$EU en 2017. Cette hausse de la prime s'explique par l'augmentation des affaires Energie dans la région. L'apport de cette région dans le chiffre d'affaires d'Africa Re se situe à 11,3%.

Iles africaines de l'océan Indien

Les primes souscrites dans les Iles africaines de l'océan Indien ont légèrement augmenté, passant de 13,18 millions \$EU en 2016 à 13,92 millions \$EU. Le chiffre d'affaires du Bureau Régional de Maurice représente 3,3% du chiffre d'affaires de la Société.

Africa Retakaful

La production d'Africa Retakaful a légèrement chuté, passant de 40,34 millions \$EU en 2016 à 38,96 millions \$EU en 2017. La production de cette filiale représente 5,2% du chiffre d'affaires du Groupe.

Affaires internationales & Pools africains

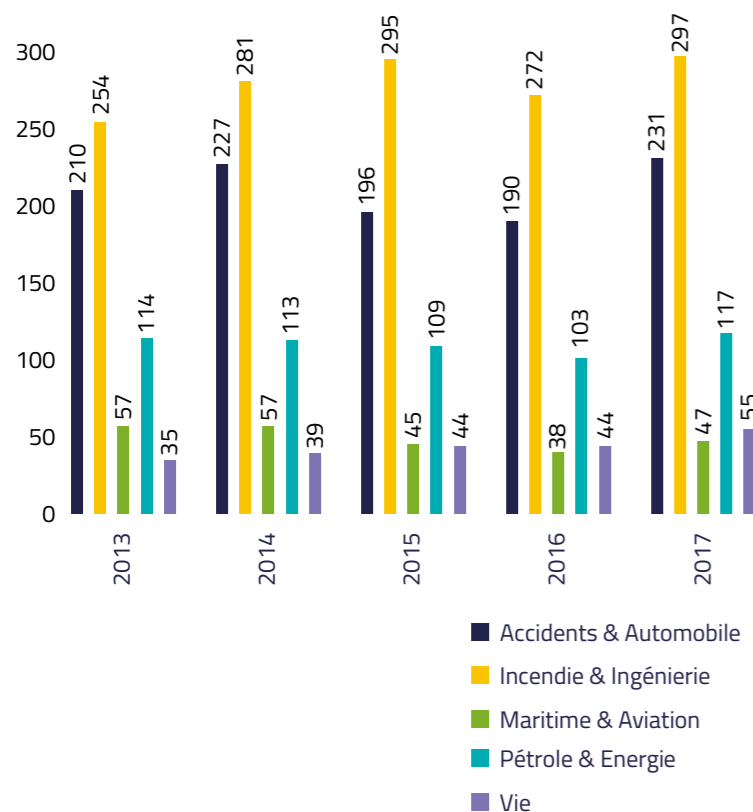
Les primes générées par les affaires internationales ont augmenté, passant de 49,47 millions \$EU en 2016 à 68,21 millions \$EU en 2017. La production du Moyen-Orient s'est chiffrée à 48,35 millions \$EU (2016: 35,67 millions \$EU). Les primes souscrites en Asie se sont accrues, passant de 10,19 millions \$EU en 2016 à 14,54 millions \$EU en 2017. La production générée au Brésil a augmenté, passant de 3,61 millions \$EU en 2016 à 5,32 millions \$EU en 2017.

Le chiffre d'affaires des Pools africains (Pétrole & Energie, et Aviation), qui sont gérés par Africa Re, s'est accru, passant de 602 659 \$EU en 2016 à 936 350 \$EU en 2017.

Répartition de la prime brute par région



- Afrique Australe: **28,7%** (2016: 26,7%)
- Afrique de l'Est: **18,8%** (2016: 20,3%)
- Afrique de l'Ouest Anglophone: **11,4%** (2016: 11,6%)
- Afrique occidentale et centrale francophone: **11,3%** (2016: 9,3%)
- Afrique du Nord-Est: **10,2%** (2016: 12,6%)
- Maghreb: **8,6%** (2016: 9,6%)
- Iles de l'océan indien: **1,9%** (2016: 2,0%)
- Affaires Internationales: **9,3%** (2016: 7,7%)

Production par branche
(en millions \$EU)Répartition de la production
par branche

Au cours de l'exercice considéré, les branches Incendie et Ingénierie ont continué de dominer la production totale de la Société à laquelle elles ont contribué à hauteur de 296,81 millions \$EU, soit 39,7% de la production de la Société, contre 271,52 millions \$EU (42,3%) en 2016. Elles sont suivies par les branches Accident et Automobile qui ont produit 230,64 millions \$EU (30,9%) de la prime totale d'Africa Re (2016: 185,47 millions \$EU, soit 28,9%).

Les branches Pétrole & Energie viennent en troisième position avec une production de 117,4 millions \$EU, soit 15,7% du chiffre d'affaires de la Société (2016: 103,24 millions \$EU, soit 16,1%).

La branche Vie occupe le quatrième rang, avec 54,6 millions \$EU, soit 7,3% (2016: 44,16 millions \$EU, soit 6,9%). Viennent enfin les branches Maritime et Aviation, avec 47,36 millions \$EU, soit 6,3% du chiffre d'affaires total d'Africa Re (2016: 37,63 millions \$EU, soit 5,9%).

Charges techniques

Sinistres

Le chiffre total des sinistres payés a augmenté, passant de 313,73 millions \$EU en 2016 à 367,64 millions \$EU en 2017. Le ratio des sinistres payés s'est également accru, passant de 48,87% en 2016 à 49,23% en 2017. La charge de sinistres, qui comprend les provisions pour variation des sinistres à payer (54,62 millions

\$EU, contre 29,55 millions \$EU en 2016), s'est chiffrée à 422,26 millions \$EU en 2017 (343,28 millions \$EU en 2016).

Le tableau ci-dessous fournit des informations plus détaillées sur les indicateurs susmentionnés.

Ratio de sinistres bruts par branche en 2017 (en millions \$EU)

Branche	Affaires regionales			Affaires internationales			Total societe		
	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres (%)	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres (%)	Charge de sinistres	Primes acquises	Ratio de sinistres (%)
Fire / Eng.	176,54	270,24	65,33%	11,01	20,37	54,04%	187,55	290,62	64,54%
Accident motor	113,06	199,56	56,65%	15,34	24,13	63,57%	128,39	223,69	57,40%
Oil & Energy	38,04	99,30	38,31%	26,11	11,31	230,93%	64,15	110,61	58,00%
Marine & aviation	16,10	41,49	38,82%	3,99	3,80	105,22%	20,10	45,28	44,38%
Life	21,66	47,88	45,24%	0,40	0,74	54,45%	22,06	48,62	45,38%
Total	365,40	658,48	55,49%	56,85	60,34	94,23%	422,26	718,81	58,74%

Sinistralité par région

Le ratio de sinistres brut de la filiale sud-africaine (ARCSA) a augmenté, passant de 70,4% en 2016 à 89,2% en 2017. Le ratio de sinistres net s'est également accru, passant de 71,9% à 90,9% pendant la même période. La filiale a subi trois sinistres importants : tempêtes à Durban et Johannesburg, incendies à Knysna, tempête au Cap et explosion à l'usine de fabrication d'huile de Wilmar.

Le ratio de sinistres du Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest anglophone a baissé, passant de 77% en 2016 à 42% en 2017. Le ratio de sinistres net a également chuté, passant de 74,9% en 2016 à 41,9% en 2017.

Les ratios de sinistres brut et net de l'Afrique de l'Est se sont rétrécis, s'établissant à 43,9% et 44,4% respectivement en 2017 (46,1% et 47,5% en 2016).

Les ratios de sinistres brut et net du Maghreb ont baissé, se chiffrant à 43,9% et 41,4% respectivement en 2017, contre 50,5% et 52,6% en 2016.

Les ratios de sinistres de l'Afrique du Nord-Est ont augmenté, passant de 12% (net: 15,5%) en 2016 à 13,5% (net: 23,3%).

Les ratios de sinistres brut et net de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale francophones ont connu une hausse, passant de 19,8% (net: 31,8%) en 2016 à 57,8% (net: 58,3%) en 2017.

Cette augmentation est principalement due à l'incendie survenu à la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), avec pour conséquence une perte brute de 33 millions \$EU.

Le ratio de sinistres brut des Iles Africaines de l'Océan Indien a baissé, passant de 70,3% (net: 63,2%) en 2016 à 55,1% (net: 55%) en 2017.

Les ratios de sinistres brut et net d'Africa Retakaful ont augmenté, se situant à 42,5% et 44,9% respectivement en 2017, contre 37,2% et 37,2% en 2016.

Les ratios de sinistres brut et net des affaires internationales ont baissé, s'établissant à 48,1% et 50,4% respectivement en 2017, contre 65,2% et 65,5% en 2016. Le coût estimatif pour Africa Re de l'incendie survenu à l'ADNOC Ruwais Refinery est de 18,7 millions \$EU.

Commissions et Charges

Au cours de la période considérée, les commissions et charges brutes, y compris la provision pour variation des coûts d'acquisition différés, se sont élevées à 185,2 millions \$EU (2016: 164,9 millions \$EU), tandis que les commissions de rétrocession se sont chiffrées à 18,3 millions \$EU (2016: 10,7 millions \$EU). En conséquence, les commissions et charges nettes ont augmenté, passant de 154,2 millions \$EU en 2016 à 166,9 millions \$EU en 2017.

III. PRODUITS DE PLACEMENTS

Performance du portefeuille

L'exercice 2017 a été l'un des plus satisfaisants depuis la crise financière de 2008. Le PIB mondial a crû de 3,7% au cours de l'année, contre des prévisions de 3,4% (Banque mondiale : Perspectives économiques mondiales, janvier 2018). Ce résultat est à attribuer à l'embellie mondiale ainsi qu'aux réformes budgétaires aux Etats-Unis.

Le cours des matières premières a continué de s'améliorer au cours de l'exercice grâce à des facteurs tels que l'accord conclu entre les membres de l'OPEP pour réduire la production de pétrole, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et l'amélioration des perspectives économiques. Les indices du Brent, du Gold et du CRH se sont relevés de 17,7%, 13,1% et 0,7% respectivement. La hausse du cours du pétrole a contribué à atténuer l'inflation dans les pays développés.

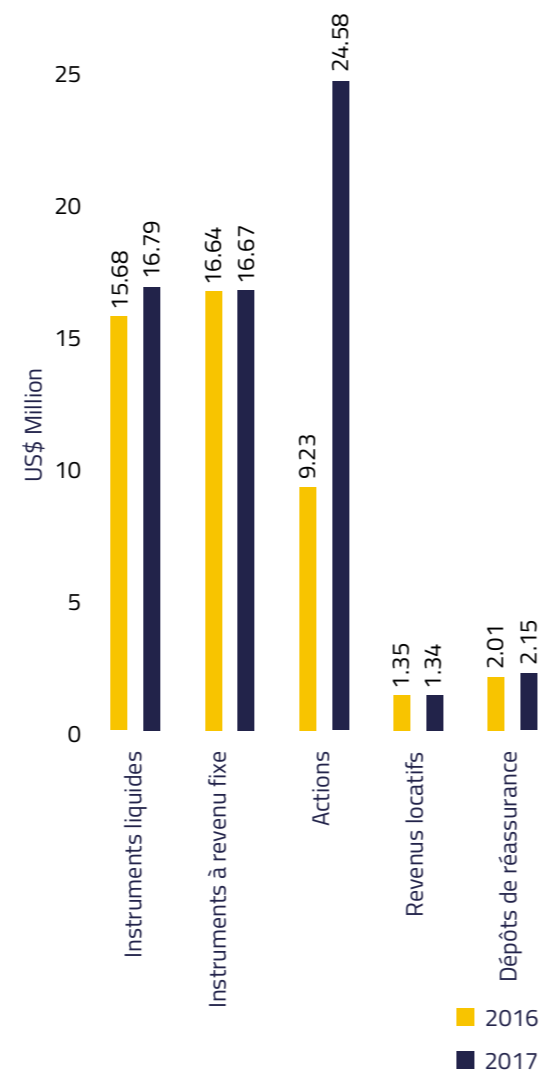
Au cours de l'exercice, les principales monnaies de transaction de la Société se sont renforcées par rapport au dollar des Etats-Unis, exception faite du birr éthiopien qui a été dévalué officiellement de 15%.

La valeur du portefeuille de placements de la Société, y compris les dépôts auprès des cédantes et les immeubles de placement, a augmenté de 7,57% par rapport à l'exercice précédent, passant de 1 081,29 millions \$EU en décembre 2016 à 1 163,13 millions \$EU à la fin de 2017. La variation des taux de change a eu des effets favorables sur le portefeuille de placements. En effet, la Société a enregistré des gains de conversion de 25,28 millions \$EU contre des pertes de 32,86 millions \$EU en 2016.

Le portefeuille de placements de la Société a enregistré sa meilleure performance au cours de l'exercice. Les produits de placements et revenus d'autres sources se sont élevés à 62,80 millions \$EU contre 46,20\$EU en 2016. Ce résultat est attribuable à l'excellente performance de grandes places financières partout dans le monde ainsi qu'à la légère appréciation des monnaies de transaction.

De toutes les classes d'actif, les actions ont enregistré la meilleure performance, avec 24,58 millions \$EU contre 9,23 millions \$EU en 2016. Les instruments liquides, les obligations, les immeubles de placements et les intérêts sur les dépôts de réassurance ont affiché des performances semblables à celles de l'exercice précédent. La Direction continue de gérer prudemment l'actif de la Société conformément aux Directives en matière de placements.

Produits de placements par catégorie d'actif



Structure de l'actif

Le portefeuille de placements de la Société est composé de 4 classes d'actif. Il reste dominé par les instruments liquides dont la part est de 40%, à peu près comme en 2016 (39%). Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, le portefeuille de la Société est en cours de restructuration. L'objectif recherché est d'en améliorer le

rendement tout en minimisant les risques. Les obligations représentent 33% du portefeuille de placements comme en 2016. La part des immeubles de placements reste inférieure à 1% de l'actif total. Les dépôts auprès des cédantes s'élevaient à 127,06 millions \$EU à la clôture de l'exercice contre 115,86 millions \$EU en 2016.



- Immeubles de placements **0%** (2016: 1%)
- Dépôt de réassurance **11%** (2016: 11%)
- Instruments liquides **40%** (2016: 39%)
- Obligations & autres instruments à revenu fixe **33%** (2016: 33%)
- Actions **16%** (2016: 16%)

Placements à long terme

La Société continue de soutenir le développement socio-économique du continent, notamment en destinant ses placements à long terme à des organismes africains ou à d'autres qui contribuent directement ou indirectement à la croissance économique de l'Afrique. Un seul investissement d'un montant de 1 million \$EU au titre de la participation de la Société dans le capital de Gepetrol Seguros SA en Angola a été approuvé au cours de l'exercice. Le montant total du capital-investissement s'élevait à 53,09 millions \$EU à la fin de 2017. Dix-neuf (19) entreprises sont ainsi concernées, à savoir :

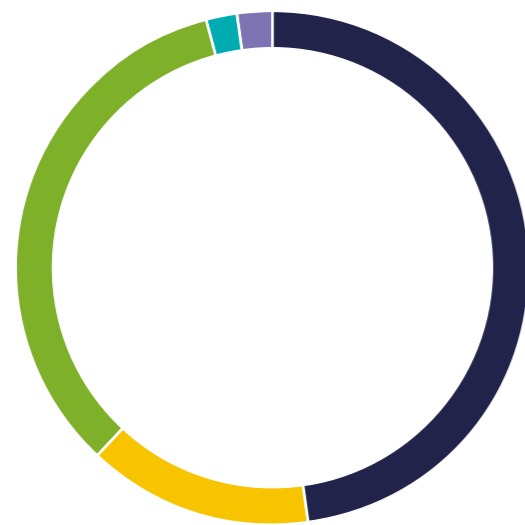
- 3 institutions de financement du développement, en l'occurrence Shelter Afrique, PTA Bank et Afreximbank ;
- 2 compagnies d'assurances : Allianz Vie (Cameroun) et ATI Agency (Kenya) ;
- 1 projet d'hôpital à Lagos (Trust Hospital) ;

- 1 société de gestion de fonds de pension au Nigeria (ARM PFA) ;
- 11 fonds de capital-investissement (CAPE II, CAPE III, CAPE IV, AFIG I, AFIG II, ECP Africa Fund III, ECP IV, Adlevo Capital, PAHF, Carlyle Africa Fund et AAF SME Fund).

Les revenus locatifs générés par les immeubles de la Société à Lagos, à Nairobi et à Casablanca se sont élevés à 1,34 millions \$EU contre 1,35 millions \$EU en 2016.

Actions

Les places financières ont enregistré des gains significatifs, galvanisées qu'elles ont été par des anticipations optimistes sur les bénéfices des entreprises, la normalisation progressive des politiques monétaires dans un contexte de faible inflation et une faible volatilité des fondamentaux de l'économie. Les meilleures performances sont revenues aux indices Hang Seng et MSCI (40,2% et 37,8% respectivement). Le S&P 500 et le DJ Euro Stoxx 50 ont affiché un rendement de 21,8% pour le premier et 24,4% pour le second. Les places financières des pays émergents, elles aussi, ont été dopées par des perspectives encourageantes pour les pays exportateurs de matières premières, en particulier les pays producteurs de pétrole. Les places financières africaines ne sont pas restées à la traîne, avec des rendements de 42,3%, 19,9% et 23,1% pour le Nigeria, le Kenya et l'Afrique du Sud respectivement.



Grâce aux résultats exceptionnels des places financières, le portefeuille d'actions de la Société a affiché un très bon rendement (13,43%) contre 7,63% en 2016. Pour une large part, la Société doit cette performance du portefeuille à l'augmentation des gains latents, principalement aux Etats-Unis. En effet, la Société a enregistré en 2017 des gains latents de 13,88 millions \$EU (57% du rendement des actions) contre 2,26 millions \$EU (24% du rendement des actions) en 2016. Les parts respectives des Etats-Unis, de l'Europe et de l'Afrique dans les gains latents en 2017 étaient de 65%, 10% et 25% contre 22%, 49% et 29% en 2016. Le portefeuille d'actions de la Société demeure bien diversifié par région et par monnaie, comme le montre le graphique ci-dessous.

Répartition du portefeuille d'actions par monnaie

- Dollar EU **48%** (2016: 59%)
- Euro **14%** (2016: 11%)
- Rand sud-africain **34%** (2016: 28%)
- Naira **2%** (2016: 1%)
- Shilling kenyan **2%** (2016: 1%)

(10,8%). Les titres du Trésor de 2 ans ont été les moins performants, avec un rendement de 0,2%. Les titres de société de qualité, quant à eux, ont affiché un rendement de 6,5%.

La valeur du portefeuille d'obligations de la Société s'est améliorée de 5,78% en 2017, s'établissant ainsi à 382,88 millions \$EU à la fin de l'année (2016 : 361,95 millions \$EU), ce grâce surtout aux intérêts reçus. Le portefeuille a affiché un rendement de 4,37%, chiffre néanmoins inférieur aux 5,35% enregistrés en 2016. En grande partie, cette bonne performance du portefeuille d'obligations est à rapporter à l'amélioration de la qualité du crédit.

La Société continue d'accorder la priorité à la qualité des instruments et aux liquidités. Le portefeuille total de la Société est resté très diversifié, aussi bien du point de vue des secteurs d'activité que de celui des gestionnaires, en passant par les types d'actif, les échéances ou les marchés. L'échéance moyenne des titres est restée inchangée à moins de 5 ans, tandis que la notation moyenne pondérée demeure AA. La Société continue de classer les titres du Trésor américain dans la catégorie des instruments notés AA suite à la révision à la baisse de la note de crédit des Etats-Unis par Standard & Poor's en 2011.



En conséquence, le portefeuille d'obligations était composé ainsi qu'il suit à la clôture de l'exercice: AAA (12%), AA (17%) et A (33%). Ces proportions étaient de 8%, 21% et 25% respectivement à la fin de 2016. Les titres notés « B » sont en général des émissions d'Etat et de sociétés africaines que la Société détient conformément à sa mission de promotion du développement du continent. La Direction ne cessera de s'employer à maximiser le rendement du portefeuille tout en mettant l'accent sur la qualité des instruments.

Structure du portefeuille d'obligations par qualité des instruments

- AAA **12%** (2016: 8%)
- AA **17%** (2016: 21%)
- A **33%** (2016: 25%)
- BBB **11%** (2016: 30%)
- BB **14%** (2016: 4%)
- B **11%** (2016: 12%)
- C ou D **0%** (2016: 0%)
- Non notées **2%** (2016: 1%)

Instruments liquides et quasi-liquides

La performance des instruments liquides a été satisfaisante en 2017. Ils ont affiché un rendement de 3,71% contre 3,12% en 2016. Les taux d'intérêt fédéraux aux Etats-Unis ont augmenté de 25 points de base en décembre, améliorant ainsi les taux d'intérêt qui sont passés à 1,5% (2016 : 0,75%). Cette évolution a eu des conséquences positives sur le revenu des dépôts qui s'est chiffré à 17,17 millions \$EU.

Autres revenus d'exploitation

Les autres revenus sont constitués des commissions au titre de la gestion des Pools africains (Pétrole & Energie et Aviation). Ils se sont chiffrés à 1,25 million \$EU (2016 : 1,10 million \$EU). Les revenus divers sont restés marginaux (0,3 millions \$EU).

Obligations et autres instruments à taux fixe

Les marchés des obligations ont réagi de manière très positive à l'évolution de la courbe de rendement. La hausse prévue des taux d'intérêt à court terme, jointe à une plus faible augmentation des taux à long terme, a contribué à aplatir les courbes de rendement et atténuer les effets de la hausse des taux d'intérêt sur l'évaluation des obligations. En conséquence, les marchés des obligations ont affiché des rendements positifs en 2017. La meilleure performance est revenue aux obligations souveraines de pays émergents (11,5%), suivies des obligations préférées

IV. RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Les primes brutes souscrites au cours de l'exercice se sont accrues de 16,32%, passant de 642,02 millions \$EU en 2016 à 746,83 millions \$EU, en raison des facteurs suivants : accroissement de la capacité de souscription de certaines régions ; augmentation de facultatives acceptées dans les branches Vie et Dommages aux biens ; augmentation de traités acceptés dans la branche Dommages aux biens ; et appréciation de certaines monnaies africaines que la Société utilise dans ses transactions.

La politique de rétrocession de la Société a continué à s'appuyer sur des programmes XL pour protéger ses acceptations traditionnelles, tout en optant pour des couvertures supplémentaires pour les risques pétroliers et pétrochimiques majeurs, ainsi que d'autres risques spéciaux. Ainsi, les primes rétrocédées ont augmenté de 29,94%, passant de 86,13 millions \$EU en 2016 à 111,92 millions \$EU, soit un taux de rétention nette de 84,43% (2016 : 86,82%).

L'ajustement pour la variation des provisions pour primes non acquises, déduction faite de la part des rétrocessionnaires, a produit une prime nette acquise de 606,89 millions \$EU (2016 : 567,53 millions \$EU).

Le montant de sinistres bruts payés en 2017 a été de 367,64 millions \$EU, contre 313,73 millions \$EU en 2016, soit une hausse de 17,18%. Sur le total des sinistres payés, 26,90 millions \$EU (2016 : 10,33 millions \$EU) ont été recouverts auprès des rétrocessionnaires, ce qui donne un montant de sinistres nets payés de 340,74 millions \$EU, contre 303,41 millions \$EU en 2016. Si l'on tient compte de la variation des provisions pour sinistres en suspens (y compris l'IBNR), la charge de sinistres nette s'établit à 366,62 millions \$EU, contre 315,96 millions \$EU en 2016, soit un ratio de sinistres de 60,41% (2016 : 55,67%).

Les frais de gestion se sont élevés à 42,23 millions \$EU en 2017, soit une hausse de 2,13% par rapport aux 41,35 millions \$EU de 2016. Cette hausse s'explique par le souci d'assurer la compétitivité de la rémunération du personnel ainsi que les investissements nécessaires pour moderniser notre plate-forme informatique. Cependant, le ratio des frais de gestion a baissé, se situant à 6,96% en 2017, contre 7,29% en 2016.

Les produits de placements et revenus d'autres sources, y compris les intérêts sur les dépôts de réassurance et les commissions, ont affiché une hausse de 35,92%, s'établissant ainsi à 62,79 millions \$EU, contre 46,20 millions \$EU en 2016. Les résultats ont été favorablement affectés par les revenus exceptionnels enregistrés sur les marchés des actions avec un rendement de 13,43%, contre 7,63% en 2016.

Le bénéfice après impôt s'est élevé à 87,98 millions \$EU en 2017, contre 100,20 millions \$EU en 2016, soit une baisse de 12,20%.

V. AFFECTATION DU RESULTAT

Soucieux de consolider davantage l'assise financière de la Société tout en rémunérant le capital libéré par les actionnaires, le Conseil recommande de répartir le résultat net comme suit :

- 43 991 082 \$EU à la réserve générale conformément à la résolution No 4/1992 ;
- 22 811 240 \$EU au titre de dividendes au taux de 8 \$EU (2016 : 6 \$EU) par action souscrite et libérée d'une valeur de 100 \$EU ;
- 8 000 000 \$EU à la réserve pour fluctuation de sinistres conformément à la décision prise par le Conseil de sa 57ème réunion au cours de laquelle a été créée la réserve pour fluctuation de sinistres ;
- 879 822 \$EU au Fonds de responsabilité sociale des entreprises ; et le solde, soit :
- 12 300 021 \$EU en report à nouveau.

VI. GESTION DU CAPITAL

Africa Re tient à ce que sa solvabilité et ses flux de trésorerie soient suffisants pour faire face à ses obligations existantes, soutenir sa croissance future et maximiser le bénéfice déclaré. Pour ce faire, Africa Re s'efforce de gérer son capital grâce à un modèle de capital fondé sur le risque où le capital de la Société reflète tous les risques majeurs auxquels celle-ci est exposée.

Il convient de relever que la 4ème augmentation de capital bouclée en 2013 a permis d'améliorer la solvabilité de la Société. Cette amélioration s'est poursuivie en 2016, exercice au cours duquel la capitalisation de la Société est restée forte.

Les besoins en capital de la Société sont évalués à l'aide d'un modèle de capital fondé sur le risque interne et de modèles externes exclusifs. Le but de l'évaluation du capital est de s'assurer que le capital disponible de la Société est supérieur en tout temps au capital requis.

Evaluation de la solidité financière et adéquation du capital

En tant qu'institution supranationale, Africa Re n'est tenue d'obéir à aucune réglementation nationale. Toutefois, sa filiale sud-africaine, African Reinsurance Corporation South Africa Ltd (ARCSA), est contrôlée par l'autorité de contrôle sud-africaine, en l'occurrence le Financial Services Board (FSB). ARCSA collabore avec d'autres acteurs du secteur à l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire en Afrique du Sud, du nom de Solvency Assessment and Management (SAM), cadre semblable à Solvabilité II en Europe et qui se fonde sur des principes économiques en matière d'évaluation de l'actif et du passif. SAM définit des normes dans les domaines de la gouvernance, de la gestion des risques, du contrôle, de l'information financière et de la transparence. Africa Re continue de suivre toute évolution relative à SAM pour se conformer aux nouvelles exigences en Afrique du Sud et adopter les meilleures pratiques pour les opérations du Groupe.

Standard & Poor's et A.M. Best attribuent une note de solidité financière, une note de contrepartie et une note de crédit d'émetteur à Africa Re depuis 1998 et 2003 respectivement.

L'évaluation des 2 agences de notation se fonde sur une série d'éléments dont l'adéquation du capital de la Société. Standard & Poor's et A.M. Best exigent une probabilité de solvabilité annuelle de 99,6%, ce qui suppose un capital élevé qui permette à la Société de faire face à des sinistres exceptionnels une fois tous les 250 ans.

La capitalisation de la Société est forte, que l'on applique le modèle d'évaluation de l'une ou de l'autre agence de notation. La solidité financière est évaluée ainsi qu'il suit selon le modèle considéré :

Le 6 décembre 2017, A.M. Best a réaffirmé la note de solidité financière d'Africa Re à savoir « A » (Excellent). Quant à la note de crédit d'émetteur, elle a maintenue à « a ». Les perspectives demeurent stables dans les 2 cas. Selon A.M. Best, les notes attribuées à Africa Re reflètent son **excellente capitalisation ajustée par le risque**, la qualité de ses résultats techniques au fil des ans, son bon de risques et la qualité de sa gestion intégrée des risques.

Pour sa part, Standard & Poor's a reconduit la note de solidité financière et de crédit d'émetteur d'Africa Re le 4 octobre 2017. La note de Standard & Poor's tient compte des points ci-dessous en rapport avec le profil de risque de la Société :

« La note d'Africa Re s'explique par sa très forte capitalisation et le bon niveau de ses recettes. A notre avis, le capital de la Société devrait rester à son niveau actuel (AAA) au cours des 2 ou 3 prochaines années. La souplesse financière de la Société nous semble satisfaisante. En effet, Africa Re jouit du soutien à long terme d'une base d'actionnaires diversifiée qui comprend notamment des Etats et des institutions de financement du développement. La Société doit également sa souplesse financière à ce qu'elle ne recourt pas aux places financières, rétrocède peu et est fortement implantée en Afrique. Le portefeuille de placements d'Africa Re nous semble des plus liquides, ce qui vient renforcer la souplesse financière de la Société. »

Adéquation du capital interne

Le capital d'Africa Re est géré de manière à permettre à la Société de poursuivre ses activités même en cas de pertes techniques et de difficultés sur les places financières. Avec le modèle interne, le capital requis est évalué grâce à une simulation stochastique de pertes extrêmes que la Société pourrait subir du fait de son exposition aux risques d'assurance et d'investissement.

Au 31 décembre 2017, les fonds propres (capital disponible) s'élevaient à 902 millions \$EU tandis que le capital requis est estimé à 327 millions \$EU, soit un ratio d'adéquation du capital interne de 275%.

Evaluation de la solidité financière

Agence de notation	Evaluation de la solidité financière	Evaluation de contrepartie/de crédit d'émetteur	Perspectives	Date du dernier communiqué de presse/rapport
A.M. Best	A	a-	Stables	6 décembre 2017
Standard & Poor's	A-	A-	Stables	4 octobre 2017

VII. GESTION INTEGREE DES RISQUES (GIR)

Africa Re a adopté une procédure de gestion intégrée du risque qui lui permet d'identifier et de gérer efficacement ses risques connus et émergents.

La fonction de gestion intégrée des risques est créatrice de valeur en ce sens qu'elle permet à la Direction de faire face efficacement à des événements potentiels porteurs d'incertitudes et d'atténuer les conséquences néfastes de ces événements, tout en maximisant les effets bénéfiques. Elle permet à la Société de disposer d'une approche intégrée en matière de gestion des risques actuels et futurs. Grâce à la gestion intégrée des risques, Africa Re dispose d'un mécanisme qui doit se montrer plus anticipatif et plus efficace en matière d'évaluation et de gestion des incertitudes à mesure que la Société s'efforce de créer de la valeur pour ses actionnaires.

Gouvernance des risques

Consciente de l'impérieuse nécessité de doter officiellement la Société d'une fonction de gestion intégrée des risques, la Direction a créé en 2010 un département de la Gestion intégrée des risques et de la Conformité dirigé par un directeur central qui est aussi le responsable principal des risques. Le responsable principal des risques œuvre pour une acceptation de risques gérables et définit la vision et l'orientation de la fonction de gestion des risques à l'échelle de la Société.

Il existe également au sein de la Direction exécutive un comité de gestion des risques dirigé par le Directeur général adjoint/Chef des Opérations et qui regroupe tous les directeurs centraux. Le Comité se réunit une fois par trimestre.

Avec la structure actuelle de la gouvernance des risques, la Société reconnaît l'importance d'une approche intégrée en confiant la responsabilité de la gestion des risques de l'ensemble du Groupe aux cadres supérieurs qui rendent compte de leurs activités à la Commission d'audit et des risques du Conseil.

Principaux organes et fonctions de gestion des risques

Conseil d'administration			
Commission de gestion des risques et de gouvernance informatique du Conseil d'administration			
Direction exécutive			
Comité de gestion des risques	Comité d'investissement	Comité de pilotage informatique	Comité de risques spéciaux
Responsable principal des risques			
Fonction de gestion des risques			

Africa Re a également adopté un « **cadre de gouvernance à trois lignes de défense** » qui fonctionne ainsi qu'il suit :

- **La gestion quotidienne et le contrôle de gestion** où la Direction et le personnel sont directement en charge de la gestion et du contrôle des risques ;
- **La supervision, les politiques et stratégies** où le personnel concerné coordonne, facilite et supervise les activités de gestion des risques pour en assurer l'efficacité et l'intégrité ; et
- **Le contrôle où les départements de contrôle** (Audit interne et Inspection technique) et le commissaire aux comptes donnent des assurances indépendantes quant à l'intégrité et à l'efficacité du cadre de gestion des risques pour toutes les fonctions au sein de la Société.

Les rôles et responsabilités de chacune des fonctions et parties associées à la gestion des risques sont décrits dans le détail dans le Document de politique de gestion des risques du Groupe.

Profil des risques

Le profil de risques d'Africa Re comprend les risques liés aux activités principales de la Société et d'autres risques regroupés et définis ainsi qu'il suit :

Groupe 1 - Risque d'assurance: Risque de perte lié à des incertitudes inhérentes au montant et à l'échéance des engagements d'assurance ;

Groupe 2 - Risque de crédit: Risque de perte lié à l'incapacité d'une contrepartie d'honorer ses engagements ou de le faire en temps voulu ;

Groupe 3 - Risque de marché: Risque lié à la fluctuation de la valeur ou du rendement des éléments d'actif ou à la variation des taux d'intérêt ou de change.

Groupe 4 - Risque de taux de change : Risque de pertes qui pourraient découler de la fluctuation des taux de change des monnaies de transaction de la Société.

Groupe 5 - Risque de liquidité: Risque de ne pas disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations échues;

Groupe 6 - Risque de stratégie : risque lié à un échec ou d'inefficacité de la stratégie adoptée par la Société ;

Groupe 7 - Risque de réputation : risque de pertes pouvant découler d'une dégradation de la réputation de la Société et qui pourrait engendrer des pertes commerciales ou d'avantage concurrentiel ;

Groupe 8 - Risque réglementaire ou de conformité : Risque lié au non-respect de la réglementation, des dispositions de l'accord entre actionnaires ou des normes ou politiques internationales pouvant donner lieu à des amendes, à des sanctions ou à des interventions et, à terme, au retrait de l'agrément.

Groupe 9 - Risque opérationnel: Risque de perte lié aux insuffisances des procédures, des hommes, des systèmes et à des événements externes.

Pour chacun de ces groupes, la Société définit et évalue les menaces et les opportunités grâce à une approche systématique qui comprend l'identification et l'évaluation des risques qui ont une incidence directe sur la réalisation de ses objectifs stratégiques et commerciaux.

Procédure de gestion des risques

La gestion des risques au niveau opérationnel comprend diverses étapes telles que l'identification, la mesure, l'analyse, l'évaluation, le reporting, l'atténuation et le suivi des risques ; ces étapes permettent à la Société de suivre de près les risques majeurs dans chaque groupe.

Risque financier

Les risques d'assurance, de crédit, de liquidité et de marché ont été considérés comme des risques financiers. Ces risques sont abordés sous le titre « Gestion des risques d'assurance et financiers » (pp. 77-83).

Risque opérationnel

Ainsi qu'il a été mentionné plus haut, le risque opérationnel renvoie à des pertes ou à une détérioration de réputation potentielles liées aux insuffisances des procédures internes, des hommes, des systèmes ou à des événements externes.

Les risques opérationnels auxquels Africa Re doit faire face peuvent être rangés en six (06) sous-catégories selon qu'ils sont liés aux hommes, aux procédures, aux systèmes, à des événements externes ou à l'adéquation du capital. D'autres risques tels que le risque de réputation, le risque de stratégie ou le risque réglementaire ou de conformité ont été identifiés. La classification des risques est présentée dans le détail dans le Document de politique de gestion des risques et dans le Registre des risques de la Société.

Africa Re entend résolument atténuer et gérer efficacement ses risques opérationnels et non financiers. Le modèle de gestion du risque opérationnel comprend les volets suivants : identification, évaluation, réponse et contrôles, reporting et suivi. Dans les centres de production, des employés (champions des risques) sont chargés de superviser la gestion des risques opérationnels qui se posent dans leurs structures respectives. La Société a adopté une approche coordonnée pour identifier et évaluer les risques à l'aide d'un logiciel de gestion des risques opérationnels efficace appelé ARC Logics (Sword).

Le logiciel de gestion des risques opérationnels facilite l'utilisation des outils et techniques énoncés dans le Document de politique de gestion des risques opérationnels de la Société, à savoir le logiciel d'auto-évaluation des risques et des contrôles, le logiciel de saisie de données relatives aux sinistres, les principaux indicateurs de risque, les tests de stress et de scénario, etc. Le logiciel de gestion des risques opérationnels est utilisé au Siège et dans les centres de production. Les modules installés comprennent la plate-forme, l'évaluation des risques et des contrôles, la saisie des données relatives aux sinistres et aux incidents, l'assurance de contrôle et le reporting d'entreprise.

Des contrôles et plans d'urgence tels que le plan de continuité et le plan de reprise après sinistre sont donc en place pour atténuer considérablement les risques opérationnels de la Société.

Les risques émergents

Les risques émergents sont des risques naissants ou connus mais qui demeurent incertains et ambigus et partant, sont difficiles à quantifier à l'aide de techniques d'évaluation de risques classiques.

Un risque émergent peut être soit un avatar d'un risque existant et connu, soit un nouveau type de risque. Les risques émergents se caractérisent couramment par un niveau d'incertitude élevé.

Des procédures efficaces sont mises en place pour définir rapidement les risques émergents car ils ont un impact direct sur la mise en œuvre des procédures, la stabilité de la Société et les opportunités actuelles.

Africa Re scrute l'horizon et procède à des tests de stress pour identifier les risques émergents. L'approche de la Société en matière de gestion de risques émergents se fonde sur les structures et outils de gestion de ses risques connus ou classiques. La Société veille à ce que son cadre de gestion des risques soit solide pour prendre en charge les risques connus et émergents changeants auxquels elle est exposée.

Modélisation du risque

Modélisation financière

Les assureurs du monde entier ont élaboré des modèles d'analyse financière dynamique pour répondre aux exigences des régulateurs et des agences de notation. Africa Re a été l'un des premiers réassureurs africains à utiliser des modèles internes à des fins d'évaluation du capital et de gestion des risques.

La Société a acquis une licence d'utilisation de ReMetrica, logiciel de modélisation financière mis au point par Aon Benfield pour les compagnies d'assurances et de réassurance. Le logiciel est utilisé pour la modélisation des risques de souscription, de provisionnement, d'investissement et de crédit.

Africa Re utilise ReMetrica à différentes fins, notamment pour évaluer ses besoins en capital, optimiser le programme de rétrocession et prendre des décisions stratégiques.

Le logiciel a été acquis principalement pour évaluer le niveau des fonds propres en comparaison des risques, conformément aux exigences du Financial Services Board (FSB) en Afrique du Sud et des agences de notation (A.M. Best et Standard & Poor's).

ReMetrica permet à Africa Re de choisir une structure optimale de son programme de rétrocession en tenant compte de son incidence financière. Le logiciel permet en outre à la Société de construire différents modèles pour chaque stratégie commerciale. En comparant le résultat de différentes stratégies commerciales, on peut arriver à améliorer le portefeuille d'affaires. A ce sujet, ReMetrica a aidé Africa Re à développer un portefeuille d'affaires bien équilibré.

Modélisation des risques catastrophiques

La modélisation des risques catastrophiques permet d'obtenir des estimations de limites annuelles des sinistres causés par des événements catastrophiques. Les estimations peuvent être utiles pour l'élaboration de stratégies dans les domaines suivants :

- suivi des accumulations et la tarification du risque originel ;
- achat de couvertures de rétrocession, notamment la définition de limites et de rétentions, en fonction de l'appétit du risque ;
- respect des exigences du FSB et des agences de notation.

Africa Re évalue chaque année son exposition dans les pays africains sujets aux événements naturels tels que l'Afrique du Sud, Maurice et le Kenya. Généralement, Willis et Aon Benfield offrent une assistance à la Société en matière de modélisation des risques catastrophiques par le biais de licences d'utilisation ou de modèles propres.

Evaluation de la gestion intégrée des risques par les agences de notation

Deux agences de notation internationales de renom, en l'occurrence A.M. Best et Standard & Poor's, ont évalué la gestion intégrée des risques d'Africa Re en 2017. Nous donnons ci-après un extrait du rapport d'évaluation de chacune des 2 agences de notation :

A.M. Best: **Appropriée**

« Le cadre de gestion intégrée du risque (GIR) d'Africa Re reste solide et ne cesse d'évoluer ; il demeure conforme au profil de risques de la Société. Celle-ci compte en son sein un département de gestion intégrée du risque dirigé par un responsable principal du risque qui supervise la fonction GIR à l'échelle du Groupe. A.M. Best pense que l'amélioration du cadre de GIR d'Africa Re contribue à rehausser les résultats techniques de la Société au fil des ans. »

Le système de gestion du risque d'Africa Re intègre les 3 lignes de défense, à savoir la gestion

quotidienne du risque, le contrôle de l'efficacité des politiques en place et les contrôles indépendants. Les responsabilités sont clairement définies pour chacune de ces fonctions.

La culture du risque ne cesse de se renforcer à l'échelle du Groupe, notamment avec des inspections techniques annuelles obligatoires dans les différents centres de production, des comités de direction qui se penchent régulièrement sur les risques identifiés et la mise à jour trimestrielle des registres du risque dans les centres de production et à l'échelle du Groupe. ARCSA aussi a mis en place un cadre de gestion des risques conforme aux exigences du « Solvency Assessment and management » en vigueur en Afrique du Sud, renforçant ainsi la culture du risque au sein du Groupe.

Par ailleurs, Africa Re s'est doté d'un logiciel de gestion des risques opérationnels. Le logiciel est une plate-forme centralisée qui identifie et évalue les risques opérationnels à l'échelle du Groupe et des centres de production.

Africa Re dispose d'un système de modélisation interne qui lui permet d'évaluer ses besoins en capital, optimiser son programme de rétrocession et soutenir les décisions stratégiques de la Société. Le capital modélisé se fonde sur les besoins en capital de la Société pour soutenir les risques de souscription et d'investissement. A.M. Best estime qu'Africa Re a désormais une meilleure compréhension de ses besoins en capital. Bien que les activités relatives à son modèle de capital interne se poursuivent, Africa Re suit activement la situation de son capital, ce qui n'est pas sans rassurer en quelque sorte quant à la compréhension que la Société a de ses besoins en capital économique étant donné qu'Africa Re ne doit obéir à aucune norme en matière de solvabilité.

Outre son système de modélisation du capital interne, Africa Re utilise également des outils de tarification internes et externes pour soutenir ses activités de souscription. Ici, la Société s'appuie sur la méthode traditionnelle du *burning cost* avec un chargement pour intégrer divers coûts, y compris le coût du capital. Les directives en matière de tarification sont révisées de temps en temps pour tenir compte des facteurs mis en lumière au cours du cycle de suivi des taux. Africa Re est conscient des insuffisances de ses outils de tarification plus adaptés aux marchés nord-américain et européen plus évolués qu'au profil de risques du marché des assurances africain.

Standard & Poor's: **Appropriée et en amélioration**

« Nous pensons que le cadre de gestion du risque et les contrôles d'Africa Re se sont améliorés dans toutes les structures de la Société. Africa Re a ainsi une meilleure compréhension de ses risques et est en mesure de les contrôler et de les gérer plus efficacement. Nous restons d'avis que de nouvelles améliorations interviendront à mesure que le cadre de gestion des risques se consolidera et évoluera. Nous relevons également, non sans nous en réjouir, la participation

active de la Direction exécutive au renforcement du cadre de gestion des risques ainsi qu'à l'ancrage de la culture du risque au sein du Groupe ».

VIII. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Informations générales

L'organisation et le fonctionnement d'Africa Re sont définis dans l'Accord portant création de la Société et d'autres documents statutaires énumérés plus bas.

Divers textes sont en vigueur dans la Société en matière de gouvernance d'entreprise ; ils s'inspirent tous des meilleures pratiques internationales. La filiale sud-africaine est une entité de droit local qui se conforme aux codes de gouvernance en vigueur en Afrique du Sud, à l'exemple du Rapport King III.

Le Conseil d'administration et la Direction sont chargés de veiller au respect des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

Cadre de gouvernance d'entreprise

Les principes et procédures d'Africa Re sont définis dans une série de documents statutaires. Il s'agit notamment de :

- L'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance ;
- La procédure relative à la proposition et à l'adoption d'amendements à l'Accord ;
- Le Règlement de la Société qui définit les règles de procédure de l'Assemblée Générale ;
- La Charte du Conseil d'Administration ;
- Le Règlement régissant l'élection d'Administrateurs ;
- La Charte du Conseil d'Administration et de ses commissions qui définit les devoirs et responsabilités de ces organes ;
- Le Code de Déontologie qui énonce les comportements et les attitudes que doivent adopter les employés et les membres élus de la Direction dans l'accomplissement de leurs missions ou lorsqu'ils agissent au nom de la Société.

Le cadre de gouvernance de la Société est révisé de temps en temps pour tenir compte de l'évolution des opérations de la Société, des meilleures pratiques dans les domaines pertinents, ainsi que de la stratégie et de l'appétit du risque de la Société, entre autres choses.

La dernière révision du cadre de gouvernance de la Société intervenue en 2013 a abouti aux décisions ci-après :

- L'adoption d'une nouvelle charte du Conseil d'administration qui tient compte des évolutions les plus récentes des meilleures pratiques relatives au fonctionnement des conseils d'administration ;
- La création de commissions distinctes au sein du Conseil d'administration pour les fonctions de supervision suivantes :
 - Audit et finances; et
 - Gestion des risques et gouvernance informatique
- L'élargissement du champ de compétence de la Commission de rémunération, qui définit désormais le système de rémunération des membres de la Direction, à toutes les autres questions liées à la gestion des ressources humaines. D'où la nouvelle appellation de Commission de ressources humaines et de rémunération.
- L'instauration d'un système d'évaluation régulière et formelle du Conseil ;
- La réaffirmation de la politique de déclaration de conflit d'intérêts pour les administrateurs ;
- La nomination d'un secrétaire de Société.

Par ailleurs, les mesures nécessaires ont été prises pour que la filiale sud-africaine se conforme aux nouvelles normes locales en matière de gouvernance d'entreprise, notamment le nouveau code SAM et la nouvelle Loi sur les entreprises.

Actionnariat et Conseil d'administration

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2017

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage
41 Etats membres	986 627	34,60
La Banque africaine de développement (BAD)	240 000	8,42
111 compagnies d'assurances et de réassurance africaines	964 778	33,84
3 investisseurs non africains (FAIRFAX, AXA et IRB BRASIL-Re)	660 000	23,15

Capital social autorisé / libéré et évolutions récentes de l'actionnariat

Le capital autorisé de la Société est de 500 millions \$EU au 31 décembre 2017, pour un capital entièrement libéré de 285 140 500 \$EU. Le capital est divisé en 2 851 405 actions d'une valeur nominale de 100 \$EU chacune.

L'Assemblée générale des actionnaires et le Conseil d'administration ont approuvé la 4ème augmentation de capital pour permettre à la Société de saisir les possibilités d'affaires qui ne manqueront pas de naître des facteurs ci-après :

- La croissance rapide de ses principaux marchés;
- Le retour tant attendu du cycle haussier sur le marché de la réassurance après le long cycle baissier actuel ; et
- La note financière régulièrement bonne de la Société, note du reste unique sur le marché africain.

La Société entend faire croître régulièrement son capital grâce au bénéfice non distribué et à l'augmentation des parts des actionnaires et de quelques investisseurs potentiels. Ainsi, alors que son capital-actions autorisé était de 100 millions \$EU en 2010, la Société a appelé la 1ère tranche du capital additionnel approuvé dans le cadre de la 4ème augmentation de capital en émettant 1 million d'actions nouvelles et en distribuant 1 million d'actions gratuites aux actionnaires d'alors. Le capital autorisé de la Société s'établit donc actuellement à 300 millions \$EU.

Conseil d'administration – Composition

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de 12 membres titulaires ; il est présidé actuellement par M. Hassan BOUBRIK. Les membres du Conseil d'administration sont élus pour un mandat de 3 ans ; ils peuvent être réélus et restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs respectifs.

Le tableau ci-après présente les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2017 :

Nom & nationalité	Circonscription	Date d'expiration du mandat
M. Hassan BOUBRIK Marocain	Maroc: Etat et compagnies	Juin 2020
M. Aginaldo JAIME Angolais	Etats de l'Afrique de l'Afrique orientale et australe et du Soudan (12 Etats)	Juin 2020
Dr Mohamed Ahmed MAAIT Egyptien	Egypte: Etat et compagnies	Juin 2018
M. Béné B. LAWSON Togolais	Afrique occidentale et centrale francophone (Etats et compagnies)	Juin 2018
M. Kamel MARAMI Algérien	Algérie: Etat et 4 compagnies	Juin 2018
Mr Patrick ANDRIAMBAHINY Malgache	Afrique occidentale anglophone (4 Etats et compagnies) et Afrique orientale et australe (compagnies)	Juin 2020
Dr Almehdi A. AGNAIA Libyen	Libye, Mauritanie et Tunisie (Etats et compagnies)	Juin 2018
M. Mohammed KARI Nigérian	Nigeria: Etat et compagnies	Juin 2018
M. Samuel EKUE MIVEDOR Togolais	Banque africaine de développement (BAD)	Juin 2018
M. Frédéric FLEJOU Français	AXA	Juin 2018
M. Jean CLOUTIER Canadien	FAIRFAX	Juin 2018

Les sièges au Conseil d'administration sont répartis entre actionnaires ou groupes d'actionnaires en fonction de leur pouvoir de vote. Le Conseil d'administration est composé actuellement comme suit :

- Neuf (09) sièges pour les actionnaires de la catégorie A qui comprend 41 Etats africains membres, la BAD et 111 compagnies d'assurances et de réassurance africaines, la BAD disposant d'un (01) siège permanent ; et
- Trois (03) sièges pour les actionnaires de la catégorie B (03 investisseurs non africains).

Le Conseil d'administration compte actuellement trois (03) commissions permanentes, à savoir la Commission d'audit et de finances, la Commission de ressources humaines et de rémunération et la Commission de gestion du risque et de gouvernance informatique.

Conseil d'administration – Commissions

La Commission d'audit et de finances assiste le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses missions de supervision en tant que celles-ci ont trait à l'intégrité des états financiers de la Société. La Commission veille aussi à la qualité de l'information financière et à l'efficacité des contrôles internes. En outre, elle évalue le commissaire aux comptes, approuve les plans d'audit interne ainsi que les conclusions de

l'inspection technique et du commissaire aux comptes. La Commission se réunit au moins deux (02) fois par an.

Ses membres actuels sont:

- Dr Mohamed Ahmed MAAIT (président)
- M. Frédéric FLEJOU (membre)
- M. Samuel Ekue MIVEDOR (membre)

La **Commission des ressources humaines et de la rémunération** propose au Conseil les principes qui guident la rémunération des membres élus de la Direction ainsi que les critères d'évaluation de leur performance. Elle examine également chaque année les conditions de service des membres élus de la Direction. Pour ce faire, elle se fonde principalement sur les politiques des meilleurs employeurs en tenant compte des pratiques des compagnies de rang et de standing comparables aussi bien que des moyens financiers de la Société. La Commission se réunit au moins deux (02) fois par an.

Ses membres actuels sont :

- M. Béné B. LAWSON (président)
- Dr Almehdi A. AGNAIA (membre)
- M. Aginaldo JAIME (membre)

La **Commission de gestion du risque et de gouvernance informatique** aide le Conseil d'administration à enraciner la gestion du risque dans la Société et passe en revue

l'adéquation, l'efficacité et l'efficience des systèmes informatiques en place. Elle veille en outre à ce que la Société adopte une solide culture de respect des normes et de ses engagements. La Commission se réunit au moins deux (02) fois par an.

Ses membres actuels sont:

- M. Jean CLOUTIER (président)
- M. Patrick ANDRIAMBAHINY (membre)
- M. Mohammed KARI (membre)

Evaluation et formation du Conseil

Une des recommandations du consultant recruté pour procéder à la dernière évaluation du cadre de gouvernance de la Société était que la performance du Conseil soit évaluée. Aussi le Conseil a-t-il décidé de s'auto-évaluer désormais. C'est ainsi que des critères de performance ont été définis et des formulaires d'auto-évaluation élaborés.

S'agissant de la formation, les nouveaux administrateurs reçoivent une abondante documentation destinée à les aider à s'imprégner du fonctionnement et des missions du Conseil et de ses commissions.

Conseil d'administration – Activités en 2017

Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2017. La 1ère réunion s'est tenue en avril au Caire (Egypte), les 2ème et 3ème en juin à Abidjan (Côte-d'Ivoire) et la 4ème en novembre à Lagos (Nigeria). Le taux de participation des Administrateurs était de 100%.

Direction exécutive

La Direction exécutive de la Société était composée ainsi qu'il suit au 31 décembre 2016:

Nom	Nationalité	Fonctions
M. Corneille KAREKEZI	Rwandais	Directeur général du Groupe
M. Ken AGHOGHOVIA	Nigérian	Directeur général adjoint du Groupe / Chef des Opérations

Assemblée générale

Réunions de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an dans un pays membre, d'ordinaire en juin.

Droit de vote et représentation

Aux termes de l'Accord portant création de la Société africaine de réassurance, chaque actionnaire dispose d'une voix par action qu'il possède et dont tout montant appelé a été acquitté. Chaque représentant dispose du nombre de voix de l'actionnaire ou des actionnaires qu'il représente. Toutes les questions dont l'Assemblée générale est appelée à connaître sont tranchées à la majorité des voix des actionnaires représentés à la réunion.

Quorums statutaires

Le quorum à toute réunion de l'Assemblée générale est constitué par soixante pour cent (60%) du total des voix des actionnaires. Lorsque le quorum n'est pas atteint, une seconde réunion a lieu vingt-un (21) jours après la première pour les assemblées ordinaires et sept (07) jours pour les assemblées extraordinaires. Dans le second cas, la notification est faite dans les sept (07) jours qui suivent la première réunion. Les actionnaires présents à cette réunion peuvent valablement délibérer, quel que soit le nombre d'actions qu'ils représentent.

Convocation et ordre du jour des réunions de l'Assemblée générale

Les notifications de convocation de réunion ordinaire de l'Assemblée générale sont adressées sous pli fermé recommandé « par avion » à tous les actionnaires six (06) semaines au plus tard avant la date fixée. Les notifications contiennent l'ordre du jour de la réunion convoquée.

Dans le cas des réunions extraordinaires, la notification se fait par cablogramme ou par tout autre moyen de communication écrite approprié sept (07) jours avant la date fixée.

IX. CONFORMITE

Les fonctions de contrôle ont été instituées à Africa Re pour assurer l'efficacité de la gestion du risque et des contrôles internes. Elles comprennent la gestion du risque, les services actuariels, l'audit interne et la conformité. La fonction de conformité a été mise en place récemment. Africa Re dispose donc désormais des 4 piliers essentiels de la gestion intégrée du risque.

La fonction de conformité renforce la gouvernance, améliore le système de poids et contre-poids et appuie le conseil d'administration dans ses fonctions de supervision.

African Reinsurance Corporation South Africa (ARCSA), filiale sud-africaine d'Africa Re, doit se conformer à toutes les normes réglementaires en vigueur en Afrique du Sud. La fonction de conformité du Groupe passe en revue toutes les normes réglementaires applicables dans le but d'évaluer les problèmes de conformité, déceler les éventuels problèmes et rendre compte à la Direction et au Conseil.

Elle est donc l'outil par lequel la Société évalue et assure la conformité pour toutes les questions pour lesquelles Africa Re a contracté des obligations.

La fonction Conformité est indépendante de l'Audit interne. Aucun effort n'est ménagé pour éviter tout conflit avec d'autres fonctions de contrôle. Africa Re se conforme donc aux règles minimales de bonne gouvernance et aux bonnes pratiques en matière de contrôle.

Nous présentons ci-après les faits et activités marquants de la fonction Conformité en 2017 :

- Le champ de la fonction Conformité a été étendu au « Foreign Accounts Tax Compliance Act » (FATCA), loi de l'Internal Revenue Service (IRS) des Etats-Unis d'Amérique. Un rapport sur le degré de conformité avec les exigences de la FATCA a été examiné et mis en œuvre.
- Un document sur les Directives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent/ financement du Terrorisme a été préparé et approuvé par le Conseil.
- Des accords de niveau de service et leur procédure de mise en œuvre ont été approuvés par la Direction générale tandis que l'application de la politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a commencé.
- La Société s'est dotée d'un outil de vérification de la conformité qui permettra de passer tous les clients au peigne fin.

Les efforts déployés par la Société pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont une contribution très importante à la réalisation de l'objectif d'une société stable et sans corruption. D'où l'adoption des recommandations du « Financial Actions Task

Force » (FATF) et du document d'orientation de l'Association internationale des superviseurs d'assurance (IAIS) sur le sujet.

La politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme fait partie du Programme de gestion des risques de la Société africaine de réassurance et donne corps à l'approche adoptée pour lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme.

La Société a adopté les recommandations de la FATF comme meilleures pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme..

Ces directives seront utiles pour :

- définir et communiquer les principes et exigences minimales en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ;
- procéder à des contrôles supplémentaires des risques opérationnels, juridiques et de réputation de la Société ;
- veiller à la conformité aux meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme ;
- fournir des orientations et éliminer le risque que la Société participe à des activités de blanchiment d'argent et de terrorisme ;
- formaliser les procédures de Know « Your Customer » – Connaître son client – et de « Customer Due Diligence » - vigilance à l'égard du client – au sein de la Société ; et
- Conseiller le Conseil sur les risques de conformité sur les différents marchés où la Société opère.

X. RESPONSABILITE SOCIALE D'ENTREPRISE (RSE)

Africa Re se veut une entreprise d'excellence qui remplit promptement ses obligations vis-à-vis de ses partenaires. En conséquence, la Société a formulé des stratégies qui visent à satisfaire les attentes de ses partenaires, y compris les Etats membres. En plus des nombreuses activités sociales et de développement menées jusqu'ici, le Conseil d'Administration a décidé, en novembre 2013, d'affecter désormais 2% du bénéfice après impôt d'Africa Re à un fonds spécial mis en place pour financer les activités de RSE.

Pour mettre en œuvre cette résolution, le Conseil d'administration a approuvé 2 projets dans le cadre du 5ème Plan stratégique de la Société 2014-2018, à savoir la création des Prix des assurances en Afrique et la formation de jeunes professionnels des assurances.

Ces projets ont été retenus pour remplir la mission d'Africa Re consistant à promouvoir le développement des activités nationales d'assurance et de réassurance dans les pays africains en tenant particulièrement à ce que les actions de la Société aient des effets immédiats sur le secteur en Afrique.

Activités menées en 2017

Prix des assurances en Afrique

Les Prix des assurances en Afrique récompensent la plus grande innovation, la meilleure gestion d'entreprise, le meilleur leadership et la meilleure gouvernance.

Les trois catégories de prix sont les suivantes :

- Le Prix de la compagnie d'assurance de l'année: Le prix est ouvert à toutes les compagnies d'assurance et de réassurance agréées sur le continent ; il tient principalement compte de la performance affichée au cours des 2 derniers exercices;
- Le Prix du directeur général de l'année: Il s'agit d'un prix décerné au directeur général qui s'est distingué par sa contribution au résultat de sa compagnie ou au développement des assurances sur le continent au cours des 12 derniers mois ou plus;
- Le Prix de l'innovation de l'année: Il est décerné à la compagnie d'assurance qui s'est illustrée par son utilisation de la technologie, le lancement d'un produit/service révolutionnaire ou d'un canal ou méthode de distribution nouveau et innovant.

Des prix en espèces, des plaques et des attestations sont remis aux lauréats des trois catégories.

Les lauréats de l'édition 2017 ont été révélés au public et primés le 22 mai 2017 à Kampala (Ouganda) à l'occasion de la Conférence de l'Organisation des assureurs africains (OAA).

Le prix de l'Innovation de l'année a remporté conjointement par deux institutions kenyanes : Takaful Insurance of Africa et International Livestock Research Institute. Sanlam Emerging Markets d'Afrique du Sud s'est vu décerner le prix de la Compagnie de l'année tandis que Mme Delphine Traore Maidou d'Allianz Global

Corporate & Specialty (AGCS) South Africa a été désignée meilleure directrice générale de l'année.

Partenariat entre Africa Re et le programme « Impact Insurance » du BIT

Africa Re a renouvelé son accord de partenariat avec l'« Impact Insurance Facility » de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Dans le cadre de ce partenariat, des activités conjointement sélectionnées par le programme « Impact Insurance » de l'OIT et Africa Re et destinées à renforcer des capacités des assureurs sur le marché africain ont bénéficié de l'appui financier du Fonds de responsabilité sociale d'Africa Re. La Société continuera de soutenir des initiatives de ce genre non seulement parce qu'elles sont de nature à améliorer les conditions de vie des populations victimes d'exclusion financière, mais aussi pour développer de futurs marchés pour les assurances.

Le partenariat vise à aider les ménages à faible revenu, les petites entreprises, les agriculteurs, etc., à accéder à une couverture d'assurance dans leurs activités quotidiennes grâce à des produits et solutions de micro-assurance.

54^{ème} Journée de l'Afrique et aide aux personnes déplacées à l'intérieur des frontières nationales

Africa Re a soutenu le Groupe des ambassadeurs africains à Abuja en sponsorisant en mai 2017 la 54^{ème} Journée africaine des personnes déplacées à l'intérieur des frontières nationales dans le but de redonner espoir aux personnes défavorisées au Nigeria

La Journée de Nelson Mandela et le centenaire d'Oliver Tambo

A l'occasion des cérémonies organisées par le Haut-commissariat de l'Afrique du Sud à Abuja les 18 et 19 juillet 2017 pour marquer la Journée de Nelson Mandela et célébrer le Centenaire d'Oliver Tambo, Africa Re a fait un don de salles de classe mobiles au Camp de personnes déplacées de Junchingoro à Abuja.

Assistance au Gouvernement sierra-léonais

En signe de solidarité et de soutien, Africa Re a volé au secours du Gouvernement sierra-léonais au lendemain des coulées de boue qui ont entraîné la mort de plus 1000 personnes à Freetown et ses environs le 14 août 2017.

Initiative « Educate A Child »

Africa Re a sponsorisé l'initiative « Educate A Child », projet de Miss Insurance au Nigeria.

XI. RESSOURCES HUMAINES ET REMUNERATION

Resources humaines

La Société africaine de réassurance est un employeur de premier ordre dans le secteur des assurances et de la réassurance en Afrique en raison de ses conditions d'emploi très attrayantes. Les ressources humaines sont le capital le plus important de la Société. En

conséquence, la stratégie de rémunération de la Société est régulièrement révisée pour attirer, motiver et retenir des employés hautement qualifiés pour la réalisation du plan et des objectifs stratégiques fixés.

Catégories de personnel

Il existe six (6) catégories de personnel:

Tableau A : Catégories de personnel

Direction Générale	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général du Groupe Directeur Général Adjoint/ Chef des Opérations
Directeurs (ES)	<ul style="list-style-type: none"> Directeurs Centraux Directeurs Régionaux Directeurs Généraux des filiales
Cadres supérieurs (PSS & PS4)	<ul style="list-style-type: none"> Directeurs Adjointes Sous-directeurs
Cadres (PS1, PS2 & PS3)	<ul style="list-style-type: none"> Managers principaux Managers Managers adjoints
Agents de maîtrise (SS)	Assistants
Agents d'exécution (MS)	Agents

La Direction générale, les Directeurs, les Cadres supérieurs et les Cadres sont considérés comme personnel international, tandis que les Agents de maîtrise et les Agents d'exécution sont considérés comme personnel local dans les différentes localités où la Société est implantée.

Le tableau ci-dessous récapitule la répartition du personnel selon les catégories et lieux d'affectation sur le continent africain.

Tableau B: Effectif au 31 décembre 2017

Centre de production	EFFECTIF						TEMPORAIRES
	DIRECTION GENERALE	ES	PS	SS	MS	Total	
Siege	2	7	28	28	12	77	13
Bureau Régional de Lagos		0	6	12	3	21	2
Bureau Régional de Casablanca		1	4	11	3	19	0
Bureau Régional du Caire et Africa Retakaful		1	6	15	2	21	1
*Bureau Régional de Nairobi		0	14	17	2	33	2
Bureau Régional d'Ebène (Maurice)		1	3	8	4	16	1
Bureau Régional d'Abidjan		1	6	10	2	19	0
African Reinsurance Corporation South Africa – Johannesburg (Filiale)		2	9	20	4	35	0
Bureau local d'Addis-Abéba		0	0	1	1	2	0
Total partiel (Bureau Régionaux, filiales et Bureau Local)		6	45	94	21	166	6
TOTAL SOCIETE (y compris le Siège)	2	13	73	122	33	243	19
Pourcentage (%)	0.82	5.35	30.04	50.21	13.58	100	N/A

*couvre l'Ouganda

1.2 Diversité

Africa Re encourage la diversité et l'inclusion en offrant des opportunités d'emploi égales aux citoyens des Etats membres. La Société est également attachée à l'égalité entre les hommes et les femmes dans son effectif.

Tableau C: Répartition du personnel par sexe

Localité	Hommes	Femmes	Total
Siège	60	17	77
Bureau régional de Lagos	14	7	21
Bureau régional de Casablanca	15	4	19
Bureau régional du Caire et Africa Retakaful	11	10	21
Bureau régional de Nairobi	22	11	33
Bureau régional d'Ebène (Maurice)	12	4	16
Bureau régional d'Abidjan	13	6	19
African Reinsurance Corporation South Africa	20	15	35
Bureau local d'Addis Abeba	1	1	2
TOTAL SOCIETE	168	75	243
	69,14	30,86	100

2 Rémunération

Le principe qui sous-tend la politique de rémunération d'Africa Re consiste à payer au moins au 75ème percentile du salaire proposé par les institutions de référence (sociétés de réassurance et autres institutions financières). La rémunération globale des employés est parfaitement calée sur les pratiques des institutions comparables sur le marché du travail en Afrique pour s'assurer que le personnel est suffisamment motivé pour produire des résultats exceptionnels sans prendre des risques inconsidérés.

Les salaires et avantages du personnel obéissent aux conclusions d'enquêtes sur les pratiques d'organisations comparables ; ils sont complétés par des politiques efficaces en matière de gestion de la performance individuelle et collective.

Africa Re a adopté le Tableau de bord prospectif (BSC) comme outil de gestion stratégique de la performance pour fixer des objectifs individuels et collectifs mesurables. Les objectifs en matière de performance découlent du Plan d'action stratégique de la Société. Le tableau de bord de chaque employé est un ensemble d'objectifs et d'initiatives mesurés par les **principaux indicateurs de performance (PIP) dans certains principaux domaines de performance (PDP) ou perspectives**. La gestion de la performance du personnel se fait désormais à l'aide d'un logiciel appelé « Corporater ».

Les salaires et avantages des employés ainsi que le système de rétribution de leur performance ont été révisés en 2017 pour tempérer l'amenuisement du revenu réel des employés causé par la très forte dépréciation des monnaies locales et l'hyperinflation dans la plupart des localités où la Société est implantée.

Les composantes de la rémunération de la Société sont les suivantes: rémunération fixe, rémunération variable, indemnités et autres avantages (indemnité pour frais d'étude, Fonds de prévoyance, indemnité de fin de service, assurance maladie, autres couvertures d'assurance, etc.).

Tableau C: Composantes de la rémunération

Type	Composition	Bénéficiaires	Remarque
Rémunération fixe	Salaire de base	-Direction générale -Directeurs -Cadres supérieurs -Cadres -Agents de maîtrise -Agents d'exécution	Salaire de base mensuel payé en \$EU (aux membres de la Direction générale, aux directeurs, aux cadres supérieurs et aux cadres) et en monnaie locale (aux agents de maîtrise et aux agents d'exécution)
	Différentiel de poste (DPD)	-Direction générale -Directeurs -Cadres supérieurs -Cadres	DPD mensuel payé uniquement au personnel international
Rémunération annuelle variable	Prime de rendement individuelle	-Direction générale -Directeurs -Cadres supérieurs -Cadres -Agents de maîtrise -Agents d'exécution	Prime payée une fois par an à toutes les catégories de personnel
	Prime de rendement spéciale pour les centres de production	-Directeurs -Cadres supérieurs -Cadres -Agents de maîtrise -Agents d'exécution	Prime qui récompense tous les employés d'un centre de production ayant atteint des objectifs de performance spécifiques
Indemnités	-Logement -Transport -Personnes à charge	-Directeurs -Cadres supérieurs -Cadres -Agents de maîtrise -Agents d'exécution	Les indemnités mensuelles sont payées en \$EU (aux directeurs, aux cadres supérieurs et aux cadres) et en monnaie locale (aux agents de maîtrise et aux agents d'exécution)

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION GENERALE EN MATIERE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS FINANCIERES

Responsabilité de la Direction Générale par rapport à l'efficacité du contrôle interne

La Direction Générale de la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) est responsable de la préparation, de l'intégrité et de la présentation fidèle et exacte de ses états financiers, ainsi que de toute autre information contenue dans le Rapport Annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et à l'Article 37 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance; par conséquent, les montants y contenus ont été arrêtés sur la base de jugements éclairés et d'estimations faites par la Direction Générale.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet indépendant qui a eu libre accès à tous les dossiers financiers et informations connexes, y compris les comptes rendus analytiques des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. La Direction est d'avis que tous les rapports soumis au Commissaire aux Comptes indépendant durant la vérification sont valables et appropriés. Le rapport du Commissaire aux Comptes indépendant accompagne les états financiers audités.

Les Administrateurs sont responsables de la préparation d'états financiers exacts conformément aux Normes internationales en matière d'information financière et aux dispositions de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance, ainsi que des contrôles internes nécessaires pour la préparation d'états financiers qui ne comportent aucune inexactitude substantielle due à la fraude ou à une erreur.

La Direction Générale estime que les contrôles internes mis en œuvre pour la communication de l'information financière, qui sont passés en revue par la Direction Générale et l'auditeur internes et révisés autant que de besoin, confirment l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

Les principales procédures mises en place par la Direction Générale, et qui visent à assurer un contrôle financier efficace au sein du Groupe, comprennent la préparation, la revue et l'approbation par le Conseil d'Administration des plans financiers annuels tels que définis dans les plans stratégiques. Les résultats font l'objet d'un suivi régulier et des rapports

périodiques sont préparés tous les trimestres. Le système de contrôle interne prévoit des politiques et procédures écrites, la délégation d'autorité et l'obligation de rendre compte, en définissant les responsabilités et la séparation des tâches.

Par ailleurs, la Direction Générale est en train de préparer un profil de gestion de risques qui permettra de continuer d'assurer la coordination efficace et le suivi, au sein du Groupe, de toutes les politiques et procédures de gestion de risques approuvées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale, telles que les politiques en matière de souscription et de constitution de réserves, les statut et règlement du personnel, les directives en matière de placement et les procédures comptables et de communication d'informations financières.

Tout système de contrôle interne comporte des limites, dont l'éventualité de l'erreur humaine et la tendance à se soustraire aux contrôles. En conséquence, même le contrôle le plus efficace ne peut donner qu'une assurance raisonnable quant à la préparation des états financiers. L'efficacité du contrôle interne peut varier avec le temps, selon les circonstances.

Le Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance a créé un Comité d'Audit et des Finances ainsi qu'un Comité de Gestion des Risques et de la Gouvernance Informatique chargés de veiller sur les contrôles internes et les pratiques en matière de gestion des risques au sein du groupe. Ces Comités sont composés d'Administrateurs non employés par la Société et tiennent périodiquement des réunions avec la Direction Générale, le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques afin d'examiner leurs rapports et de s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités. Le Commissaire aux Comptes, les auditeurs internes, le Directeur en charge de la gestion des risques et les inspecteurs techniques peuvent saisir ces Comités, en présence ou non de la Direction Générale, pour discuter de l'efficacité du contrôle interne par rapport à la communication d'informations financières et de tout autre sujet qu'ils estiment devoir porter à leur attention.



HASSAN BOUBRIK
Président



CORNEILLE KAREKEZI
Directeur Général

Deloitte.

Deloitte Côte d'Ivoire
S.A. au capital de 37 500 000 FCFA
Compte contribuable 9104684 A RC Abidjan B 156849
Imm. Alpha 2000 - 14è et 18è Etage
Rue Gourgas - Plateau
01 B.P. 224 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire
Tél.: (225) 20.250 250
Fax: (225) 20.250 260 / 20.250 270
www.deloitte.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Aux actionnaires de la Société Africaine de Réassurance,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Africaine de Réassurance et de ses filiales (le « groupe »), comprenant l'état de situation financière consolidée au 31 décembre 2017, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Africaine de Réassurance et de ses filiales au 31 décembre 2017, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément au *Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA), et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Évaluation des provisions techniques actuarielles

Les provisions techniques représentent 39% du passif total de la société. Leur évaluation a été significative pour l'audit dans la mesure où cette évaluation fait appel au jugement et est fondée sur des hypothèses actuarielles. Par conséquent, nos procédures d'audit ont inclus entre autres, l'utilisation d'actuaire externes pour l'évaluation des hypothèses et méthodologies utilisées par le Groupe. Nos travaux ont également consisté à évaluer l'effectivité des contrôles relatifs à la correcte détermination et comptabilisation des provisions.

Classification et valorisation des placements

Les informations relatives aux placements de la Société sont présentées à la note 4. Les placements représentent près de 53% de l'actif total. La direction, sur la base de la norme IAS 39, a classé les placements en trois catégories: « Placements détenus jusqu'à leur échéance », « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Nos procédures d'audit ont également inclus, entre autres, la revue des contrôles mis en place par la direction pour s'assurer de la correcte classification des placements, ainsi que la mise en œuvre de procédures de confirmation auprès de tiers.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et du Conseil d'Administration relative aux états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe.

Responsabilité de l'auditeur relative aux états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers consolidés sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport de l'auditeur.

Abidjan, le 23 mai 2018

Deloitte Côte d'Ivoire

Marc WABI
Expert-comptable Diplômé
Associé

2

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient cependant amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également à la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.

Parmi les points communiqués à la gouvernance, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

3

ETATS FINANCIERS

Etat consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2017

	Notes	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	285 601	243 968
Placements	4	870 381	830 113
Primes à recevoir		60 174	62 591
Frais d'acquisition différés	5	50 137	43 644
Créances nées des opérations de réassurance	6	207 830	155 861
Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques	7	100 566	62 569
Créances diverses		8 271	6 919
Impôts recouvrables	23	847	800
Immeubles de placement	8	7 148	7 206
Immobilisations corporelles	9	32 220	29 782
Immobilisations incorporelles	10	5 370	3 846
Total actif		1 628 545	1 447 299
Passif			
Dettes diverses		16 728	35 164
Dividendes à payer	24	7 765	5 033
Dettes nées des opérations de réassurance	11	68 273	53 177
Passifs d'impôts différés	12	1 441	1 900
Provisions techniques	13	632 299	539 714
Total passif		726 506	634 988
Fonds propres			
Résultats non distribués		216 979	199 098
Autres réserves	14	243 566	171 719
Prime d'émission		156 354	156 354
Capital social	15	285 140	285 140
Total shareholders' funds		902 039	812 311
Total liabilities and shareholders' equity		1 628 545	1 447 299

Les états financiers consolidés de la page 48 à 89 ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société le 9 avril 2018 et signés en son nom par:



HASSAN BOUBRIK
Président



CORNEILLE KAREKEZI
Directeur Général du Groupe

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global
au 31 décembre 2017

	Notes	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Primes brutes acquises	16	718 814	653 664
Déduire : Primes rétrocédées	16	(111 918)	(86 132)
Primes nettes acquises	16	606 896	567 532
Produits de placements	17	61 520	44 924
Commissions de rétrocession		18 323	10 724
Autres revenus d'exploitation	18	1 278	1 277
Total produits		688 017	624 457
Charge de sinistres nette	19	(366 622)	(315 964)
Frais d'acquisition	20	(185 246)	(164 906)
Charges administratives	21	(42 229)	(41 350)
Frais financiers – (Perte)/gain de change nets	22	(6 565)	132
Résultat avant impôt		87 355	102 369
Crédit d'impôt différé/Impôt sur le résultat	23	627	(2 167)
Résultat net de l'exercice		87 982	100 202
Autres éléments du résultat global			
<i>Eléments ne pouvant pas être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat net</i>			
Ecart de change résultant de la conversion des activités à l'étranger		24 150	(33 003)
Ecart de réévaluation des actifs financiers disponible à la vente		(4 294)	5 270
Total autres (pertes)/revenus globaux		19 856	(27 733)
Total revenu global de l'exercice		107 838	72 469

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	Report à nouveau	Réserve de change	Réserve générale	Réserve pour ajustement à la valeur de marché	Réserve pour fluctuation de taux de change	Réserve pour fluctuation de sinistralité	Total autres réserves	Prime d'émission d'actions	Capital social	Total
	US\$ '000	US\$ '000	US\$ '000	US\$ '000	US\$ '000	US\$ '000	US\$ '000	US\$ '000	US\$ '000	US\$ '000
Au 1er janvier 2017	199 098	(152 760)	265 815	5 170	6 294	47 200	171 719	156 354	285 140	812 311
Résultat global de l'exercice	87 982	24 150	-	(4 294)	-	-	19 856	-	-	107 838
Rachat d'actions ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes déclarés en 2016	(17 108)	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 108)
Fonds RSE	(1 002)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 002)
Transfert aux réserves	(51 991)	-	43 991	-	-	8 000	51 991	-	-	-
Au 31 décembre 2017	216 979	(128 610)	309 806	876	6 294	55 200	243 566	156 354	285 140	902 039
Au 1er janvier 2016	175 657	(119 757)	228 692	(100)	6 294	39 200	154 329	156 354	293 731	780 071
Résultat global de l'exercice	100 202	(33 003)	-	5 270	-	-	(27 733)	-	-	72 469
Rachat d'actions ordinaires	-	-	(12 978)	-	-	-	(12 978)	-	(8 591)	(21 569)
Dividendes déclarés en 2015	(17 624)	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 624)
Fonds RSE	(1 036)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 036)
Transfert aux réserves	(58 101)	-	50 101	-	-	8 000	58 101	-	-	-
Au 31 décembre 2016	199 098	(152 760)	265 815	5 170	6 294	47 200	171 719	156 354	285 140	812 311

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Etat consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2017

	Notes	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Flux de trésorerie provenant des opérations			
Flux de trésorerie provenant des opérations	25	67 784	110 315
Impôt sur le résultat décaissé	23	(88)	(2 105)
Flux de trésorerie nets provenant des opérations		67 696	108 210
Flux de trésorerie provenant des investissements			
Acquisition d'immeubles de placement	8	(29)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(5 236)	(9 722)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	10	(2 396)	(738)
(Acquisition)/Cession de produits d'investissement		(23 887)	63 399
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles		5	-
Flux de trésorerie nets (utilisés pour)/ provenant des investissements		(31 543)	52 939
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Rachat d'actions ordinaires		-	(21 569)
Dividendes versés	24	(14 376)	(19 707)
Flux de trésorerie nets utilisés pour des activités de financement		(14 376)	(41 276)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		21 777	119 873
Mouvement de trésorerie et des équivalents de trésorerie			
A l'ouverture de l'exercice		243 968	151 828
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		21 777	119 873
Gains/(Pertes) de change nets sur actifs liquides		19 856	(27 733)
A la clôture de l'exercice	25(b)	285 601	243 968

Les notes annexées font partie intégrante des présents états financiers.

Notes

1. Informations générales

La Société Africaine de Réassurance a été créée en 1976 par des Etats membres de l'Union Africaine (alors dénommée Organisation de l'Unité Africaine) et la Banque africaine de développement en tant qu'institution intergouvernementale ayant pour mission de :

- mobiliser des ressources financières à partir d'opérations d'assurance et de réassurance ;
- placer les fonds ainsi mobilisés en Afrique pour aider à accélérer le développement économique du continent ; et
- promouvoir le développement de l'assurance et de la réassurance en Afrique, en favorisant la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, sous-régionales et régionales.

Le Siège de la Société est à Lagos (Nigeria) à l'adresse suivante :

Plot 1679 Karimu Kotun Street
Victoria Island
PMB 12765
Lagos (Nigeria)

Pour ses opérations de réassurance, la Société dispose d'un réseau de bureaux sis à Abidjan, Le Caire, Casablanca, Lagos, Nairobi, Port-Louis et Johannesburg par l'intermédiaire de sa filiale en Afrique du Sud, African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited, une société enregistrée en République sud-africaine et l'African Takaful Reinsurance Company en Egypte, autre filiale à 100%.

2. Principes comptables

Adoption des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) nouvelles et révisées

i) Nouvelles normes et révisions des normes publiées entrant en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les normes IFRS nouvelles et révisées suivantes sont entrées en vigueur au cours de l'exercice 2016 et n'ont eu aucune incidence significative sur les états financiers.

Amendements	
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (amendement à l'IAS 12)	La Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre d'actifs latents (amendement à l'IAS 12) a été publié en janvier 2016. L'amendement à l'IAS 12 Impôts sur le résultat vise à clarifier les aspects suivants : - Des pertes latentes sur des instruments de dette évalués à la juste valeur et à la coût historique pour raison fiscales donnent lieu à une différence temporelle déductible quel que soit l'intention du détenteur d'en recouvrer la valeur comptable par vente ou par usage. - La valeur comptable de l'actif n'impose pas de limite sur l'estimation des bénéfices imposables futurs. - Les estimations de bénéfices imposables futures exclut les déductions d'impôt résultant de la reprise des différences temporelles déductibles.
Initiative d'informations à fournir (Amendements à l'IAS 7 Tableau des flux de trésorerie)	L'Initiative d'informations à fournir (Amendements à l'IAS 7) requiert qu'une entité fournisse des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, incluant à la fois les changements résultants des flux de trésorerie et ceux sans contrepartie de trésorerie. Ceux-ci concernent les variations des passifs résultants des activités de financement suivants : (a) changements issus des flux de trésorerie de financement ; (b) changements découlant de l'obtention ou de la perte de contrôle de filiales ou d'autres entreprises ; (c) l'effet des variations des cours des monnaies étrangères ; (d) les variations des justes valeurs ; et (e) les autres changements.

ii) Incidence des nouvelles normes et des normes révisées et interprétations sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les exercices ultérieurs

Nouvelles normes ou normes révisées	Date d'entrée en vigueur
IFRS 17 Contrats d'assurance	1er janvier 2021
IFRS 16 Contrats de location	1er janvier 2019
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1er janvier 2018
Application de l'IFRS 9 Instruments financiers avec l'IFRS 4 Contrats d'assurance (amendements à l'IFRS 4)	1er janvier 2018
Transfert des immeubles de placement (amendements à l'IAS 40)	1er janvier 2018
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (amendements de l'IAS 12)	1er janvier 2017

IFRS 17 Contrats d'assurance

L'IFRS 17 Contrats d'assurance a été publié en mai 2017. Cette norme établit les principes de la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir en relation aux contrats d'assurance émis. Elle requiert également que des principes similaires soit appliqués aux contrats de réassurance détenus et aux contrats d'investissement émis ayant des caractéristiques de participation discrétionnaire. L'objectif est de s'assurer que les entités fournissent une information pertinente donnant une représentation fidèle de ces contrats. Cette information donne une base aux utilisateurs des états financiers pour évaluer les effets que les contrats couverts par l'IFRS 17 ont sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie d'une entité.

L'IFRS 17 remplace l'IFRS 4 Contrats d'assurance. L'IFRS 17 entre en vigueur pour les exercices au ou après le 1er janvier 2021.

La mise en œuvre de cette norme aura un impact sur certains soldes des états financiers de la société. Toutefois il semble difficile de fournir une estimation chiffrée de l'effet de l'IFRS 17 sans une analyse totale de son impact.

IFRS 16 Contrats de location

IFRS 16 Contrats de location, émis en janvier 2016, remplace IAS 17, IFRIC 4, SIC-15 et SIC-27. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation des baux, dans le but de s'assurer que les locataires et les bailleurs fournissent des informations pertinentes qui représentent fidèlement ces opérations.

IFRS 16 introduit un modèle comptable unique pour le preneur et exige que le preneur comptabilise les actifs et les passifs pour tous les baux dont la durée est supérieure à 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent soit de faible valeur. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location comme étant opérationnels ou financiers, l'approche IFRS 16 en matière de comptabilité du bailleur étant pratiquement inchangée par rapport à son prédécesseur IAS 17.

La Société est en cours d'évaluation de l'impact de l'IFRS 16. La mise en œuvre de cette norme aura probablement un impact sur certains soldes des états financiers de la société. Toutefois il semble difficile de fournir une estimation chiffrée de l'effet de l'IFRS 17 sans une analyse totale de son impact.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Cette norme remplace IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Recettes, IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients, IFRIC 15 Accords pour la construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transfert d'actifs des clients et SIC-31 Revenu - Troc des transactions impliquant des services de publicité.

La norme contient un modèle unique qui s'applique aux contrats avec les clients et deux approches pour la comptabilisation des produits : à un moment donné ou dans le temps. Le modèle comporte une analyse en cinq étapes basées sur un contrat de transactions pour déterminer si, combien et quand le revenu est reconnu. Les cinq étapes comprennent : identifier le(s) contrat(s) avec un client ; identifier les obligations de performance dans le contrat ; déterminer le prix

de transaction; affecter le prix de transaction aux obligations de performance du contrat et comptabiliser le revenu lorsque (ou au fur et à mesure que) l'entité satisfait à une obligation de performance.

L'application de cette norme est susceptible d'avoir une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers de la société. Toutefois, il n'est pas possible de fournir une estimation raisonnable des effets de l'IFRS 15 jusqu'à ce qu'un examen approfondi ait été effectué.

IFRS 9 Instruments financiers

IFRS 9, publiée en novembre 2009, présente de nouvelles exigences de classification et d'évaluation des actifs financiers. IFRS 9 a été modifiée en octobre 2010 pour inclure les exigences en matière de classification et d'évaluation des passifs financiers et de décomptabilisation.

Principales exigences d'IFRS 9 :

Tous les actifs financiers comptabilisés entrant dans le champ d'application d'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, sont ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur. Plus précisément, les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels, et pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont généralement évalués au coût amorti à la fin des périodes comptables ultérieures. Tous les autres instruments d'emprunt et instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la fin des périodes comptables ultérieures. En outre, selon IFRS 9, les entités peuvent faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres (qui n'est pas détenu à des fins de transaction), auquel cas seuls les dividendes seront généralement comptabilisés en résultat net.

En ce qui a trait à l'évaluation des passifs financiers qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, IFRS 9 exige que le montant de la variation de la juste valeur du passif financier qui est imputable aux changements du risque de crédit de ce passif soit comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sauf si la comptabilisation des effets des changements du risque de crédit du

passif dans les autres éléments du résultat global crée ou accroît une non-concordance comptable dans le résultat net. Les variations de la juste valeur imputables au risque de crédit d'un passif financier ne sont pas ultérieurement reclassées en résultat net. En vertu d'IAS 39, l'intégralité du montant de la variation de la juste valeur du passif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisée en résultat net. L'application de cette norme est susceptible d'avoir une incidence sur les montants présentés dans les états financiers de la société. Il est toutefois impossible de fournir une estimation raisonnable de l'incidence d'IFRS 9 tant qu'un examen détaillé n'aura pas été effectué à cet égard.

La mise en œuvre de cette norme aura un impact sur certains soldes des états financiers de la société. Toutefois il semble difficile de fournir une estimation chiffrée de l'effet de l'IFRS 9 sans une analyse totale de son impact.

Application de l'IFRS 9 Instruments financiers avec l'IFRS 4 Contrats d'assurance (amendements à l'IFRS 4)

L'application de l'IFRS 9 Instruments financiers avec l'IFRS 4 Contrat d'assurance, publié en septembre 2016, a modifié plusieurs paragraphes et fourni deux options pour les entités qui émettent des contrats d'assurance dans le cadre de l'IFRS 4 :

- une option permettant aux entités de reclasser, du résultat net au résultat global, une partie des revenus ou des dépenses découlant des actifs financiers désignés ; c'est l'approche dite superposition ;
- une exemption temporaire facultative de l'application de l'IFRS 9 pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats dans le cadre d'IFRS 4 ; c'est ce qui est dit approche différée.

L'application des deux approches est facultative et une entité est autorisée à cesser de les appliquer avant l'application de la nouvelle norme relative aux contrats d'assurance.

L'application de cette norme est susceptible d'avoir une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers de la société. Toutefois, il n'est pas possible de fournir une estimation raisonnable des effets des modifications apportées à IFRS 4 jusqu'à ce qu'un examen approfondi ait été effectué.

Transfert des immeubles de placement (amendements à l'IAS 40)

Les transferts des immeubles de placement (Amendements à IAS 40), publiés en décembre 2016, ont modifié les paragraphes 57-58 et ont ajouté les paragraphes 84C-84E.

Le paragraphe 57 stipule maintenant qu'une entité doit transférer un bien à un immeuble de placement ou à partir de celui-ci lorsque, et seulement lorsqu'il y a un changement d'utilisation. Un changement d'usage se produit si la propriété rencontre ou cesse de répondre à la définition de l'immeuble de placement et s'il existe une preuve de changement d'utilisation. Un changement des intentions de la direction quant à l'utilisation d'un bien en soi ne constitue pas une preuve d'un changement d'usage.

La liste non exhaustive d'exemples de preuves d'un changement d'utilisation comprend: le commencement de la propriété-occupation, ou le développement en vue de la possession du propriétaire, pour un transfert d'un bien d'investissement à un bien occupé par le propriétaire; début de développement en vue de la vente, pour le transfert de biens de placement à des stocks; fin de la propriété-occupation, pour un transfert de propriété occupée par le propriétaire à un immeuble de placement et la création d'un bail d'exploitation à une autre partie, pour un transfert de stocks à des immeubles de placement.

L'application de cette norme est susceptible d'avoir une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers de la société. Toutefois, il n'est pas possible de fournir une estimation raisonnable des effets des amendements à la norme IAS 40 jusqu'à ce qu'un examen détaillé ait été effectué.

iii) Adoption anticipée des normes

La Société n'a pas adopté de façon anticipée de nouvelle norme ou de norme révisée en 2017.

3. Brève description des principes comptables appliqués

A. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'Information Financière (IFRS) et suivant

les normes d'interprétation élaborées à ce sujet par l'International Accounting Standards Board – IASB (Comité des normes comptables internationales).

La monnaie de présentation est le dollar des Etats Unis (US\$'000) et les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, avec les modifications nécessaires en ce qui concerne la comptabilisation de certains placements financiers à leur valeur actuelle.

Pour obéir aux normes IFRS, la préparation des états financiers nécessite le recours à certaines hypothèses et estimations de base en matière de comptabilité. En outre, elle exige de la Direction un sens du jugement dans l'application des principes comptables de la Société.

Bien que les estimations reposent sur des informations historiques, des analyses actuarielles ainsi qu'une bonne connaissance des événements d'actualité, les résultats réels ne permettent pas toujours de les corroborer. Les estimations et hypothèses de base font l'objet de révisions périodiques afin de prendre en considération toute donnée nouvelle. Ces révisions sont effectuées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

B. Méthode de Consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités structurées) sur lesquelles le groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque le Groupe est exposé, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice et a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. La Société doit consolider la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci.

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs contractés par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par le

Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur. Le Groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise au cas par cas, soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable comptabilisé de l'entreprise acquise.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe doit réévaluer la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabiliser l'éventuel profit ou perte en résultat net.

Lorsqu'une contrepartie transférée par le Groupe dans le cadre d'un regroupement d'entreprises inclut des actifs ou des passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et incluse dans la contrepartie transférée en vertu du regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôture subséquentes et comptabilisées conformément à IAS 39 soit en résultat net, soit comme variation du revenu global. La contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres ne doit pas être réévaluée aux dates de clôture subséquentes, et son règlement ultérieur doit être comptabilisé dans les capitaux propres.

L'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) sur le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs nets identifiables est comptabilisé comme un goodwill. Si la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (s'il y a lieu) est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise dans le cadre d'une acquisition à des conditions avantageuses, la différence est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Les transactions et soldes inter-compagnies et les profits latents sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées. Lorsque des montants nécessaires reportés par les filiales ont été ajustés pour se conformer aux méthodes comptables du groupe.

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ses filiales Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) S.A, Société Africaine de Réassurance Takaful (Egypte) et Sherbone Number Ten Parktown gestionnaire d'actifs (Afrique du Sud) S.A..

(ii) Changements dans les participations dans les filiales sans changement de contrôle

Les transactions avec les intérêts minoritaires qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions en capitaux propres - c'est à dire comme des transactions avec les propriétaires en leur qualité de propriétaires. La différence entre la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue et part acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les gains ou pertes sur cessions d'intérêts minoritaires sont également enregistrés en capitaux propres.

(iii) Cession de filiale

Lorsque le groupe cesse d'avoir le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans l'entité est réévalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle, le changement de la valeur comptable antérieure des actifs est comptabilisé en résultat net. La juste valeur est la valeur comptable initiale aux fins de comptabilisation ultérieure de la participation conservée comme une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier. De plus, tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement à cette filiale sont comptabilisés comme si le Groupe avait directement sorti les actifs ou les passifs connexes de la filiale. Cela peut signifier que les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net.

Les participations dans les sociétés filiales inscrites dans les comptes de la Société sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition diminuée des provisions pour dépréciation.

C. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers consolidés nécessite, de la part de la Direction, le recours à des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif à la date de ces états, ainsi que celui des revenus et des dépenses enregistrés au titre de la période sous revue.

L'adéquation de la provision pour sinistres à régler et sinistres encourus mais non déclarés à la date du bilan a été déterminée sur la base du jugement. Le compte de résultat comprend également des estimations de primes, de sinistres et de charges qui n'avaient pas été reçues des cédantes à la date des états financiers.

Ces estimations sont faites sur la base d'informations historiques, d'analyses actuarielles et autres techniques analytiques. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

D. Classification des contrats d'assurance

Sont classés sous cette rubrique les contrats par lesquels le Groupe accepte de tiers (cédantes) des risques d'assurance importants, en s'engageant à les compenser ou à compenser d'autres bénéficiaires en cas de survenance d'un événement spécifique (risque assuré) qui occasionnerait un préjudice au détenteur de la police ou à tout autre bénéficiaire.

E. Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

Aussi bien les contrats d'assurance à court terme que les contrats à long terme sont comptabilisés sur base annuelle.

(i) Primes d'assurance à court terme

Les primes souscrites au titre de contrats d'assurance à court terme comprennent des soldes portant sur les contrats conclus durant l'année, indépendamment du fait qu'ils se rapportent en tout ou partie à une période comptable ultérieure. Elles incluent également des ajustements aux primes souscrites pour le compte d'exercices précédents ainsi que des estimations de primes en attente de comptabilisation ou n'ayant pas encore fait l'objet d'une notification par l'assuré pour des contrats en vigueur à la fin de la période.

Lorsque des états de comptes d'assurance ne sont pas reçus à la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation des primes sur la base des dernières informations disponibles. Des estimations sont effectuées à la date du bilan afin de comptabiliser les ajustements rétrospectifs de primes ou commissions. Les primes se rapportant à la période d'expiration des risques sont considérées comme acquises et comptabilisées au titre des recettes pour la période ; en revanche, celles relatives aux risques en cours sont comptabilisées en tant que provision pour primes non acquises.

Les sorties de portefeuille relatives aux primes acquises sont considérées comme des éléments de dépense, suivant les services de réassurance reçus.

(ii) Provision pour risques en cours sur les contrats d'assurances à court terme

La part de la prime brute souscrite sur des contrats d'assurance à court terme qui devrait être acquise l'année suivante ou plus tard est comptabilisée comme provision pour risque en cours. Pour les traités proportionnels, elle est déterminée pour chaque contrat à la clôture, et correspond à 50% des primes de l'exercice de souscription en cours pour l'ensemble du groupe à l'exclusion de la filiale d'Afrique du Sud ou elle correspond plutôt au huitième de la prime. Pour les affaires facultatives et non proportionnelles, elle est déterminée au prorata. Lorsque la nature des affaires et du risque ne justifie pas le recours à ces méthodes, la provision pour primes non acquises est calculée selon des bases conformes au profil de risque du contrat d'assurance.

(iii) Sinistres relatifs aux contrats d'assurance à court terme

Les sinistres encourus dans le cadre des contrats d'assurance à court terme s'entendent des sinistres payés et des frais de traitement effectués durant l'exercice financier, y compris les mouvements dans les provisions pour sinistres à payer et les sinistres encourus mais non déclarés (IBNR). Les sinistres à payer comprennent des provisions pour soldes à régler à terme au titre de sinistres survenus mais non encore payés à la date du bilan - qu'ils aient été notifiés ou non - ainsi que des frais de traitement. Ceux survenus à la date du bilan et qui ont été notifiés à la Société par

les cédantes sont évalués selon les montants communiqués par ces dernières. En outre, des provisions adéquates sont constituées pour les sinistres survenus mais non déclarés à la date du bilan, ce en s'appuyant sur l'expérience de la sinistralité ainsi que sur les informations les plus fiables disponibles à ce moment. Les provisions pour sinistres à payer sont portées au bilan en tenant compte de leur valeur comptable et ne font l'objet d'une actualisation que lorsqu'un délai particulièrement long s'est écoulé entre la date du sinistre et celle du règlement ; à cette fin, le taux utilisé est celui qui reflète le mieux les estimations les plus récentes de la valeur temporelle de l'argent et des risques y afférents. Les soldes à recouvrer au titre des sinistres sont présentés séparément en tant qu'éléments de l'actif.

(iv) Provision pour risques en cours dans le cadre des contrats d'assurance à court terme

Lorsque la valeur prévue des sinistres et frais imputables aux périodes ultérieures de contrats d'assurance en vigueur à la date du bilan dépasse la provision pour primes non acquises relative à ces contrats, après déduction d'éventuelles charges reportées, une provision est faite pour couvrir les risques en cours à concurrence du montant estimé du dépassement.

(v) Sinistres relatifs aux contrats d'assurance à long terme

Les sinistres encourus dans le cadre des contrats d'assurance à long terme sont constitués par les sinistres survenus durant l'exercice, y compris la provision pour les paiements aux détenteurs de polices. Les sinistres à payer sur des contrats d'assurance à long terme, survenus à la date du bilan et ayant été notifiés à la compagnie par les cédantes, sont enregistrés en fonction des montants indiqués par ces dernières.

Les excédents ou pertes d'exploitation découlant de contrats d'assurance sont déterminés par la méthode d'évaluation actuarielle périodique. Ces montants sont obtenus après comptabilisation du mouvement des engagements actuariels, dans le cadre des polices non échues, des provisions pour les commissions sur les bénéfices ainsi que des ajustements aux provisions pour imprévus et autres réserves dans le cadre des engagements envers les détenteurs de polices.

F. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, déduction faite du montant de l'amortissement. Les coûts historiques incluent des dépenses directement imputables à l'acquisition d'éléments d'actif. Les coûts ultérieurs sont soit inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés séparément, lorsqu'il y a lieu de s'attendre à ce que le Groupe tire un avantage économique de ce bien et que le coût de ce bien peut être évalué de manière fiable. Tous les autres frais de maintenance et réparation sont imputés au compte des résultats de l'exercice financier auquel ils se rapportent.

Les terrains en propriété perpétuelle et libre ne font pas l'objet d'un amortissement. Les amortissements sont calculés sur les autres biens et équipements sur la base linéaire afin de ramener le coût de chaque élément d'actif à sa valeur résiduelle, en fonction de l'estimation de sa durée de vie utile comme suit :

- Biens immobiliers : 2% ou amortissement sur la durée du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans
- Mobiliers, installations et équipements : entre 6,67% et 33,33%
- Matériels de transport : 25%

La valeur résiduelle des éléments d'actif ainsi que leur durée de vie utile font l'objet d'une révision à la date d'établissement du bilan et des ajustements sont opérés si nécessaire.

Lorsque la valeur comptable d'un élément d'actif est supérieure au montant recouvrable estimé, elle est immédiatement réduite au montant recouvrable. Les gains et pertes sur la cession de biens et équipements sont déterminés en comparant les recettes à la valeur comptable des articles.

G. Actifs incorporels

(i) Logiciels

Les licences de logiciels achetées sont capitalisées sur la base des dépenses engagées pour l'achat et la mise en service du logiciel concerné. Ces coûts sont amortis sur la base d'une estimation de la durée de vie utile du logiciel (4 ans).

Les coûts externes, directement liés à la production de logiciels identifiables et contrôlés par le Groupe, et qui sont de nature à générés

un avantage économique supérieur aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels. Les frais liés au développement de logiciels assimilés à des éléments d'actif, sont amortis sur la base linéaire, en fonction de leur durée de vie utile qui ne doit pas dépasser quatre ans.

(ii) Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition comprennent les commissions d'assurance, de courtage ainsi que d'autres dépenses liées à la conclusion de contrats d'assurance. La part des frais d'acquisition correspondant aux primes non acquises donne lieu à un report et un amortissement sur une base proportionnelle, durant la période du contrat.

H. Immeuble de placement

Les propriétés non occupées par le Groupe et destinées à générer un revenu locatif à long terme, sont assimilées à des biens de placement.

Les biens de placement comprennent les terrains inaliénables et les immeubles. Ils sont comptabilisés à leur coût réel diminué du montant cumulé d'amortissement et d'éventuelles pertes de valeurs.

Les terrains inaliénables ne font pas l'objet d'un amortissement. En ce qui concerne les immeubles, le calcul de l'amortissement se fait sur la base linéaire destinée à ramener le coût de chaque élément à sa valeur résiduelle sur une période de 50 ans ou sur la période résiduelle du bail si celle-ci est inférieure à 50 ans.

I. Actifs et passifs financiers

i. Actifs financiers – Comptabilisation, classification et Evaluation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments. Les placements sont classés dans les catégories ci-après :

Classification des actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

i) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers

non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après l'évaluation initiale au coût, les créances sont ensuite réévaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et des frais et des coûts qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

ii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL)

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat sont ceux qui ont été soit acquis pour générer un bénéfice sur des fluctuations à court terme des prix ou de la marge du revendeur, ou sont des instruments financiers inclus dans un portefeuille dans lequel un modèle de prise de bénéfice à court terme existe. Les placements classés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés au coût, puis réévalués à la juste valeur sur la base de cours acheteur ou offres de prix de revendeur, sans déduction des coûts de transaction. Tous les gains et pertes réalisés ou non sont inclus dans le résultat net. Le produit d'intérêt généré sur des placements détenus à des fins de transactions est comptabilisé comme revenu de placement.

iii) Placements détenus jusqu'à échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après la comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et les frais qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. L'amortissement et les pertes découlant de la dépréciation de ces placements sont comptabilisés dans le résultat net.

iv) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers destinés à être détenus pour une durée indéterminée, qui peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidités, ou des changements dans les taux d'intérêt, taux de change ou des cours des actions sont classifiés comme disponibles à la vente et sont initialement comptabilisés au coût. Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite réévalués à leur juste valeur, sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, ou sur la base de l'actif net issue des derniers états financiers disponibles. Les gains et pertes latents résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers classifiés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulée dans la réserve au titre de la réévaluation des placements, à l'exception des pertes de valeur, les intérêts calculés selon la méthode de l'intérêt effectif et des gains et pertes de change sur les actifs monétaires qui sont comptabilisés en résultat net. Lorsque l'investissement est cédé ou est déterminé à être compromise, le gain ou la perte cumulé précédemment accumulé dans la réserve de juste valeur est reclassée en résultat. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est cédé ou considéré comme déprécié, le cumul des gains ou pertes antérieurement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net de la période.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Une indication objective d'une perte de valeur des créances survient en cas de difficultés financières importantes de la contrepartie ou de rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal. Le montant de la perte de valeur comptabilisé correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au

taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite directement du montant de la perte de valeur pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de provision. Si une créance est considérée irrécouvrable, elle est passée en perte en contrepartie du compte de provision. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment passés en perte est crédité au compte de résultat net de l'exercice. Les variations de la valeur comptable du compte de provisions sont comptabilisées en résultat net.

Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif cédé, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle est tenue de payer.

ii. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL), soit comme « autres passifs financiers ».

Passifs financiers à la FVTPL

Le Groupe ne détient de passifs financiers dans classés à la FVTPL.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers incluant les créances issues d'opérations de réassurance et d'opération directe d'assurance, prêts et autres dettes, sont initialement évalués à la juste valeur nette des coûts de transaction. Les autres passifs financiers sont par la suite évalués au coût historique en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêt étant comptabilisé sur la base du rendement effectif.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations du Groupe sont liquidées, annulées ou viennent à expirer. L'obligation est dérogée si le passif est soldé par règlement du créancier, ou lorsque le Groupe est libéré de la responsabilité du passif financier soit par procédure légale, soit par le créancier.

J. Créances sur les opérations de réassurance

Tous les comptes de créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Les montants à recouvrer dans le cadre de contrats de récession sont comptabilisés durant le même exercice que celui du sinistre auquel ils se rapportent et sont présentés en valeurs brutes dans le compte de résultat et l'état de la situation globale.

Ils font l'objet d'une évaluation à la date d'établissement du bilan, afin de déterminer toute dépréciation de leur valeur. Ces actifs sont considérés comme ayant subi une dépréciation lorsqu'il existe des éléments objectifs démontrant qu'à la suite d'un événement intervenu après la première comptabilisation, le Groupe pourrait ne pas recouvrer tous les montants qui lui sont dus, et que ledit événement a un impact mesurable sur les montants à recevoir des récessionnaires.

La valeur comptable de ces actifs est diminuée du montant de la perte de valeur qui est porté dans le résultat net de la période.

K. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comprennent les actifs à court terme, fortement liquides qui sont facilement convertibles en des montants déterminés de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de taux de change.

L. Conversion de devises**(i) Monnaie fonctionnelle et de présentation**

Avec des bureaux répartis à travers le continent africain, Africa Re effectue ses opérations en plusieurs monnaies.

L'environnement économique principal dans lequel une entité exerce ses activités est normalement celui dans lequel est principalement générée et dépensée sa trésorerie. Une entité considère les facteurs suivants pour déterminer quelle est sa monnaie fonctionnelle :

(a) la monnaie :

- qui influence le plus les prix de vente des biens et des services ; et
- du pays dont les forces concurrentielles et la réglementation déterminent le plus les prix de vente de ses biens et services.

(b) la monnaie qui influence le plus le coût de la main-d'œuvre, des matériaux et les autres coûts relatifs à la fourniture de biens ou de services.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe a choisi le Dollar des Etats Unis comme monnaie de présentation.

(ii) Conversion de devises

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle, au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux auxquels ils ont été convertis lors de leur comptabilisation initiale pendant la période ou dans des états financiers antérieurs doivent être comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. À l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat net, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée en résultat net.

Les résultats et la situation financière de toutes les entités formant le Groupe (dont aucune n'utilise la monnaie d'une économie hyper inflationniste) sont convertis dans la monnaie de compte comme suit :

- a) Les éléments d'actif et de passif de chaque situation financière présentée sont convertis au cours de change en vigueur à la date de ladite situation financière ;

- b) Les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours moyen de change sur cette période (toutefois, si cette moyenne ne représente pas une bonne approximation de l'effet cumulé des cours de change en vigueur à la date de transaction, les produits et charges sont convertis à la date des transactions) ;
- c) Les différences de change résultant des opérations sont portées dans la réserve de change en capital.

Conformément à la norme IAS 21 révisée, le groupe considère ses bureaux régionaux comme des établissements à l'étranger et les consolide comme tel.

M. Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une proportion significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par une entité au sein du groupe en tant que locataire, sont classés comme contrats de location simple. Les paiements effectués dans le cadre de location simple sont imputés en produit sur la base linéaire sur la durée du bail.

N. Avantages du personnel

Régime de retraite et avantages assimilés

Le Groupe a mis en place à l'intention de ses employés un régime de retraite à cotisations définies et un régime de gratification de retraite sans capitalisation à prestation déterminées. Dans le cadre du régime à cotisations définies, la Société verse des contributions définies à une entité séparée. Une fois que les contributions ont été payées, le Groupe n'est plus tenu juridiquement ou implicitement, d'effectuer d'autres paiements si les avoirs disponibles dans le fonds ne permettent pas de financer les prestations découlant du régime de retraite.

Les droits du personnel au régime de retraite dans le cadre de la gratification dépendent des années de service et du salaire de l'individu en fin de carrière.

Les versements effectués par le Groupe au régime à cotisations définies sont inscrits au de compte de résultat de l'exercice auquel ils se rapportent.

Le passif comptabilisé dans la situation financière dans le cadre du régime de gratification de retraite sans capitalisation représente la valeur actuelle de la prestation déterminée à la date du bilan.

Autres avantages du personnel

Le passif monétaire estimé en ce qui concerne le droit au congé annuel des employés à la fin de l'exercice est comptabilisé en tant que charge à payer. Les autres avantages sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles.

O. Impôt sur le revenu

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord Portant Création de la Société Africaine de Réassurance, l'Africa Re n'est pas assujetti à l'impôt dans ses Etats membres. La charge/(produit) d'impôt comprend par conséquent les impôts courants et différés en Afrique du Sud relatifs à la filiale Sud-Africaine et sont calculés conformément à la législation fiscale Sud-Africaine.

Impôt courant

L'impôt auquel la Société est assujettie actuellement est fondé sur le bénéfice annuel imposable. Le bénéfice imposable est différent du bénéfice tel que présenté dans l'état du revenu global en raison de certains éléments de charge ou produit qui sont imposables ou déductibles d'un exercice à l'autre et d'autres qui ne le sont jamais. Pour déterminer le montant de l'impôt payable par la Société, on utilise les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de la période comptable.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre les montants déclarés de l'actif et du passif dans les états financiers et les bases d'imposition correspondantes utilisées pour calculer le bénéfice imposable. Le passif d'impôt différé est généralement comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. L'actif d'impôt différé est généralement comptabilisé

pour toutes les différences temporelles imposables dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces différences temporelles pourront être imputées. L'actif et le passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés lorsque la différence temporelle naît de bonne foi ou de la comptabilisation initiale (et non d'un regroupement) d'autres actifs ou passifs dans une transaction sans conséquence ni sur le bénéfice imposable ni sur le bénéfice comptable.

Le montant déclaré de l'actif d'impôt différé est révisé à la fin de chaque période comptable et revu à la baisse dans la mesure où il n'est plus probable que le bénéfice imposable soit suffisant pour permettre de recouvrer tout ou partie de l'actif.

Le passif et l'actif d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pendant la période à laquelle la passif est réglé ou l'actif réalisé, ce à la lumière des taux d'imposition en vigueur à la fin de la période comptable. L'évaluation du passif et de l'actif d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui naîtraient de la manière dont la Société espère recouvrer ou régler le montant déclaré de son actif et de son passif à la clôture de la période de comptable.

Impôt courant et différé pour l'exercice

Les impôts courant et différés sont comptabilisés dans le résultat net, sauf lorsqu'ils se rapportent à des postes comptabilisés dans les autres éléments du revenu global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du revenu global.

P. Dividendes

Les dividendes à payer sont comptabilisés comme dettes de la période de leur approbation par les actionnaires.

Q. Chiffres comparatifs

Dans la mesure du possible, les données comparatives ont été ajustées pour tenir compte des changements de présentation adoptée pour l'exercice en cours.

4 Placements

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
i) Placements par catégorie		
Détenus jusqu'à échéance		
Dépôts bancaires	177 408	175 824
Dépôts auprès des cédantes	127 057	115 859
Valeurs à taux fixe conservées à échéance	169 432	157 037
Valeurs à taux flottant au cours du marché	47 371	56 430
	<u>521 268</u>	<u>505 150</u>
A la juste valeur par le compte de résultat		
Valeurs à taux fixe à la valeur de marché	166 077	148 485
Placements en actions cotées à la valeur de marché	142 244	135 860
	<u>308 321</u>	<u>284 345</u>
Disponible à la vente		
Obligations remboursables par anticipation	1 397	3 951
Placements en actions non cotées au coût réel	39 395	36 667
	<u>40 792</u>	<u>40 618</u>
	<u>870 381</u>	<u>830 113</u>

Les placements détenus à échéance sont reportés dans les états financiers du Groupe à leur coût amorti de 169 432 092 \$EU au 31 décembre 2017 (2016 : 157 037 303 \$EU). La valeur de marché des éléments d'actif détenus à échéance au 31 décembre 2017 était de 168 837 275 \$EU (2016 : 154 893 604 \$EU).

Des placements en actions non cotées sont évalués à la juste valeur à 39 394 693 \$EU (2016 : 36 667 123 \$EU).

Les engagements du groupe dans les titres non cotés au 31 décembre 2017 s'élevaient à 52 090 000 \$EU (2016 : 48 176 000 \$EU).

ii) Moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs	2017 %	2016 %
Placements productifs d'intérêts libellés en:		
Dollar des Etats-Unis	2,61	1,38
Euro	1,78	0,81
Rand sud-africain	8,83	8,89

iii) Détermination de la juste valeur comptabilisée dans le bilan

Le tableau ci-après offre une analyse des éléments d'actif de la Société évalués à leur juste valeur après la première comptabilisation. Ces éléments sont regroupés par niveau (1 à 3) selon que leur juste valeur est plus ou moins observable :

- Niveau 1: La juste valeur est dérivée du prix coté (non ajusté) sur des marchés actifs pour des éléments d'actif ou de passif identiques ;
- Niveau 2: La juste valeur est dérivée de données autres que les prix cotés pris en compte pour les éléments d'actif du niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif ; la juste valeur est déterminée soit directement (c'est-à-dire en tant que prix), soit indirectement (c'est-à-dire en tant que dérivé du prix) ; et
- Niveau 3: La juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluations, qui tiennent compte de données relatives à l'actif ou au passif non fondées sur des informations observables du marché (données inobservables).

	31/12/2017			
	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Total '000 \$EU
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs non dérivés détenus à des fins de transaction	308 321	-	-	308 321
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations remboursables par anticipation	1 397	-	-	1 397
Total	<u>309 718</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>309 718</u>

Ce total représente les valeurs à taux fixe portées au compte de résultat et les placements en actions cotées à la valeur de marché portés au compte de résultat.

	31/12/2016			
	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Total '000 \$EU
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Actifs non dérivés détenus à des fins de transaction	284 345	-	-	284 345
Actifs financiers disponibles à la vente				
Obligations remboursables par anticipation	3 951	-	-	3 951
Total	<u>288 296</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>288 296</u>

5 Frais d'acquisition différés

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Solde au 1er janvier	43 644	46 582
Impact du taux de change sur le solde d'ouverture	342	300
	<u>43 986</u>	<u>46 882</u>
Décaissés pendant l'exercice	(43 986)	(46 882)
Différés pendant l'exercice	50 137	43 644
Au 31 décembre	<u>50 137</u>	<u>43 644</u>

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
6 Créances nées des opérations de réassurance		
Créances brutes résultant des accords de réassurance	241 958	187 384
Provision pour perte de valeur	(34 128)	(31 523)
	207 830	155 861
Comprenant :		
Soldes dus au titre de l'exercice considéré	81 877	61 154
Soldes dus au titre de l'exercice précédent	125 953	94 707
	207 830	155 861
7 Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
Sinistres à recouvrer	75 900	47 164
Primes de rétrocession différées	24 666	15 405
	100 566	62 569
8 Immeubles de placement		
Coût		
Au 1er janvier	9 508	10 563
Reclassement en Biens immobiliers et terrains	77	(1 055)
Acquisitions	29	-
Au 31 décembre	9 614	9 508
Amortissement		
Au 1er janvier	2 302	2 314
Reclassement en Biens immobiliers et terrains	-	(287)
Dotations de l'exercice	164	275
Au 31 décembre	2 466	2 302
Valeur nette comptable	7 148	7 206
Les montants suivants ont été portés dans l'état de résultat net et du résultat global au titre des immeubles de placement :		
Revenus locatifs nets (Note 17)	1 336	1 353

Les immeubles de placement représentent les espaces à louer dans les immeubles du Siège à Lagos et des Bureaux régionaux de Nairobi et de Casablanca.

Selon Knight Frank, une agence d'experts immobiliers, au 18 décembre 2017, la valeur marchande de l'immeuble abritant le Siège était de 24,43 millions \$EU (valeur comptable nette : 3,02 millions \$EU).

Selon l'agence d'experts immobiliers El Habib Chbani, au 12 avril 2016, la valeur marchande de l'immeuble abritant le Bureau régional de Casablanca était de 12,15 millions \$EU (valeur comptable nette : 2,61 million \$EU).

Selon Knight Frank Kenya, une agence d'experts immobiliers, au 31 décembre 2016, la valeur marchande de l'immeuble abritant le Bureau régional de Nairobi était de 8,09 millions \$EU (valeur comptable nette : 1,51 millions \$EU).

Le détail des immeubles de placement du Groupe et les informations relatives à la hiérarchie de la juste valeur au 31 décembre 2017 sont présentés ainsi qu'il suit :

	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Juste valeur au 31/12/2017 '000 \$EU
Immeuble du Siège	-	24 433	-	24 433
Immeuble du Bureau régional de Casablanca	-	12 153	-	12 153
Immeuble du Bureau régional de Nairobi	-	8 091	-	8 091

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

	Niveau 1 '000 \$EU	Niveau 2 '000 \$EU	Niveau 3 '000 \$EU	Juste valeur au 31/12/2016 '000 \$EU
Immeuble du Siège	-	25 424	-	25 424
Immeuble du Bureau régional de Casablanca	-	11 222	-	11 222
Immeuble du Bureau régional de Nairobi	-	8 148	-	8 148

Il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux 1 et 2 au cours de l'exercice.

9. Immobilisations corporelles

	Immobilisations en cours	Biens immobiliers et terrains	Installations & équipements	Matériel de transport	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2017					
Coût					
Au 1er janvier	8 345	21 333	13 204	1 345	44 227
Acquisitions	3 468	872	735	161	5 236
Cessions	-	-	(129)	(47)	(176)
Reclassements d'immobilisations en cours	(924)	22	902	-	-
Reclassements en immeubles de placement	(77)	-	-	-	(77)
Dépréciation d'actifs	(1 250)				(1 250)
	9 562	22 227	14 712	1 459	47 960
Amortissement					
Au 1er janvier	-	3 284	10 178	983	14 445
Dotation aux amortissements	-	272	975	222	1 469
Reprise sur amortissements	-	-	(127)	(47)	(174)
	-	3 556	11 026	1 158	15 740
Valeur nette comptable	9 562	18 671	3 686	301	32 220
Exercice clos le 31 décembre 2016 :					
Coût					
Au 1er janvier	2 842	16 663	13 931	1 350	34 786
Acquisitions	6 836	2 843	-	43	9 722
Cessions	-	(560)	(728)	(48)	(1 336)
Reclassements d'immobilisations en cours	(1 333)	1 332	1	-	-
Reclassements en immeubles de placement	-	1 055	-	-	1 055
	8 345	21 333	13 204	1, 345	44 227
Amortissement					
Au 1er janvier	-	2 723	9 985	790	13 498
Dotation aux amortissements	-	697	759	257	1 713
Reprise sur amortissements	-	(136)	(566)	(64)	(766)
	-	3,284	10 178	983	14 445
Valeur nette comptable	8 345	18 049	3 026	362	29 782

Sont inclus dans les biens immobiliers et terrains en pleine propriété un montant total de 4 893 328 \$EU (2016 : 4 894 088 \$EU) représentant le coût des espaces occupés par le Groupe dans les immeubles du Siège à Lagos, des Bureaux régionaux de Nairobi et Casablanca.

Sont inclus ci-dessus des actifs au coût d'acquisition total de 8 534 421 \$EU (2016 : 7 874 382 \$EU) totalement amortis au 31 décembre 2017. La dotation aux amortissements normale pour ces immobilisations se serait élevée à 1 410 384 \$EU (2016 : 1 297 372 \$EU).

Le montant en dépréciation d'actifs représente une provision pour perte sur un acompte versé pour l'acquisition d'une parcelle de terrain à Abuja, au Nigéria. Le terrain est aux fins de construction des nouveaux bureaux du siège. L'acquisition du terrain est sujette au consentement formel d'agences du gouvernement fédéral, lequel consentement n'a pas été obtenu. La Société a engagé une action en justice pour recouvrer l'avance versée au vendeur.

10. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Logiciels en cours d'acquisition	Total
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Exercice clos le 31 décembre 2017 :			
Coût			
Au 1er janvier	2 074	3 304	5 378
Acquisitions	-	2 396	2 396
Transfert d'immobilisations en cours	2 523	(2 523)	-
Au 31 décembre	4 597	3 177	7 774
Amortissement			
Au 1er janvier	1 532	-	1 532
Dotation aux amortissements	872	-	872
Au 31 décembre	2 404	-	2 404
Valeur nette comptable	2 193	3 177	5 370
Exercice clos le 31 décembre 2016 :			
Coût			
Au 1er janvier	2 074	2 566	4 640
Acquisitions	-	738	738
Au 31 décembre	2 074	3 304	5 378
Amortissement			
Au 1er janvier	1 256	-	1 256
Dotation aux amortissements	276	-	276
Au 31 décembre	1 532	-	1 532
Valeur nette comptable	542	3 304	3 846

Sont inclus ci-dessus des actifs au coût d'acquisition total de 971 303 \$EU (2016 : 971 303 \$EU) totalement amortis au 31 décembre 2017. La dotation aux amortissements normale pour ces immobilisations se serait chiffrée à 194 260 \$EU.

	2017	2016
	'000 \$EU	'000 \$EU
11 Dettes nées des opérations de réassurance		
Soldes dus aux compagnies sur des comptes de réassurance	49 179	39 981
Soldes dus aux récessionnaires	19 094	13 196
	68 273	53 177

12 Impôts différés passifs

L'impôt différé est uniquement lié à une filiale, Société Africaine de Réassurance Afrique du Sud S.A (ARCSA), et est calculé selon la méthode du report variable et en appliquant un taux principal de 28%. Ci-après les mouvements sur le compte d'impôt différé :

	2017	2016
	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier	1 900	1 359
Impact des taux de change sur le solde d'ouverture	209	181
Charge portée au compte de résultat (Note 23)	(668)	360
Au 31 décembre	1 441	1 900

Les impôts différés actifs et passifs ainsi que la charge/(produit) d'impôt différé dans les états financiers sont dus aux éléments suivants :

	01.01.17	Imputé au	31.12.17	31.12.16
	'000 \$EU	compte de	'000 \$EU	'000 \$EU
		résultat		
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Amortissements dérogatoires	(117)	30	(87)	(109)
Gains non réalisés sur réévaluation des investissements	2 017	1 000	3 017	1 828
Pertes cumulées	-	(1 698)	(1 698)	-
Impact des taux de change sur le solde d'ouverture	209	-	209	181
Passif net de l'impôt différé	2 109	(668)	1 441	1 900

13 Provisions techniques**i) Analyse des soldes en suspens**

	2017	2016
	'000 \$EU	'000 \$EU
Provision pour sinistres déclarés	432 724	384 361
Provision pour sinistres survenus mais non déclarés	80 304	65 584
Réserve de conversion cumulée	(91 310)	(91 310)
Total provision pour sinistres	421 718	358 635
Total provision pour risques en cours	210 581	181 079
	632 299	539 714
Comprenant :		
- au titre de l'exercice considéré	362 044	308 777
- au titre d'exercices précédents	270 255	230 937
	632 299	539 714

Incluse dans la provision pour sinistres déclarés se trouve une provision de 13 250 000 \$EU (2016 : 31 255 940 \$EU). Cette provision a été constituée les années passées pour amortir les effets adverses de pertes techniques sur la Société. Au courant de l'exercice 18 005 940 \$EU de provisions ont été repris.

ii) Analyse de l'évolution de la provision pour sinistres en suspens

Exercice	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU	'000 \$EU
Montant brut de la provision pour sinistres à régler	184 340	179 076	209 347	261 164	273 011	332 025	320 708	377 451	316 840	308 777	362 044
Montant brut payé (cumulé) :											
Après 1 an	82 410	121 336	116 271	107 963	91 909	108 649	126 366	122 505	119 797	139 091	-
Après 2 ans	129 566	167 922	152 433	163 498	153 569	154 306	175 595	170 088	192 806	-	-
Après 3 ans	153 827	188 457	169 968	182 869	173 006	167 714	193 265	187 405	-	-	-
Après 4 ans	169 617	197 253	189 701	194 440	182 094	177 689	198 759	-	-	-	-
Après 5 ans	176 689	200 887	193 590	200 507	187 794	183 105	-	-	-	-	-
Après 6 ans	179 563	203 935	198 142	203 127	191 343	-	-	-	-	-	-
Après 7 ans	180 369	208 291	200 213	207 117	-	-	-	-	-	-	-
Après 8 ans	181 935	209 176	202 738	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 9 ans	182 718	210 023	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 10 ans	183 719	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réestimé :	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exercice clôture	184 340	179 076	209 347	261 164	273 011	332 025	320 708	377 451	316 840	308 777	362 044
Après 1 an	174 442	212 563	204 840	130 291	133 668	211 016	151 443	157 228	198 313	218 541	-
Après 2 ans	205 816	213 216	193 863	215 433	201 879	207 014	208 432	207 434	257 732	-	-
Après 3 ans	203 417	205 401	212 347	216 229	208 458	202 141	220 067	215 347	-	-	-
Après 4 ans	192 482	224 140	211 157	218 241	209 562	207 895	-	-	-	-	-
Après 5 ans	192 446	224 929	211 533	217 345	205 796	210 040	-	-	-	-	-
Après 6 ans	191 527	222 622	211 983	218 897	204 066	-	-	-	-	-	-
Après 7 ans	190 083	221 348	212 662	221 573	-	-	-	-	-	-	-
Après 8 ans	189 634	220 850	213 708	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 9 ans	189 610	220 591	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Après 10 ans	188 761	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent/(Déficit) brut	(4 421)	(41 515)	(4 361)	39 591	68 945	121 985	100 378	162 104	59 108	90 236	

14 Autres Réserves

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Réserve générale	309 806	265 815
Réserve pour fluctuation de taux de change	6 294	6 294
Réserve pour fluctuation de sinistralité	55 200	47 200
Réserve pour ajustement de la valeur de marché	876	5 170
Réserve de conversion	(128 610)	(152 760)
	243 566	171 719

(i) Réserve générale

Conformément à la résolution n° 4/1992 de l'Assemblée Générale, un montant correspondant à 50% du bénéfice net de chaque exercice est porté à la réserve générale.

(ii) Réserve pour fluctuations de taux de change

Il s'agit d'un montant constitué à partir des bénéfices de chaque exercice et servant à atténuer l'impact des fluctuations de change dans les pays où le Groupe mène ses opérations.

(iii) Réserve pour fluctuation de sinistralité

Elle représente un montant tiré des bénéfices de chaque exercice qui, en sus de la provision pour sinistres à régler, permet de réduire les effets des fluctuations de sinistres pouvant survenir ultérieurement.

(iv) Réserve de conversion

Cette réserve est prévue pour pallier les gains ou pertes de changes latents résultant de la conversion dans l'unité de compte de la Société des actifs et passifs libellés dans les différentes monnaies de transaction à la date du bilan.

(v) Réserve pour ajustement de la valeur de marché

La réserve pour ajustement de la valeur de marché est le gain ou la perte latent résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers classés comme disponible à la vente.

Les mouvements dans les autres réserves sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres à la page 41.

15 Capital social

	2017 Nombre	2016 Nombre
Capital social autorisé	5 000 000	5 000 000
Emis et entièrement libéré	2 851 405	2 851 405
	'000 \$EU	'000 \$EU
Emis et entièrement libéré au 31 décembre	285 140	285 140
Valeur nominale de l'action	\$100	\$100
	2017	2016
La variation du capital social entièrement libéré se présente comme suit :	'000 \$EU	'000 \$EU
Au 1er janvier	285 140	293 731
Rachat des actions ordinaires	-	(8 591)
Actions ordinaires émises et libérées	-	-
Solde au 31 décembre	285 140	285 140

16 Prime brute acquise

La production par branche s'analyse comme suit :

	2017			2016		
	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU	Brut '000 \$EU	Rétrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU
Incendie et accident	564 246	(59 726)	504 520	512 233	(41 985)	470 248
Maritime et aviation	105 951	(48 704)	57 247	99 889	(43 414)	56 475
Vie	48 617	(3 488)	45 129	41 542	(733)	40 809
	718 814	(111 918)	606 896	653 664	(86 132)	567 532

17 Produits de placements

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Instruments payables à échéance		
Produit d'intérêt sur dépôts bancaires	17 167	15 679
Produit d'intérêt sur dépôt auprès des cédantes	2 149	2 015
Produit d'intérêt sur titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe	7 516	10 756
Produit d'intérêt sur titres à taux variable	1 100	832
	27 932	29 282

Juste valeur par le résultat net

Produit d'intérêt sur titres à la juste valeur par le résultat net à taux fixe	6 244	7 313
Dividendes des placements en actions cotées à la juste valeur par le résultat net	5 298	3 251
Gains sur la juste valeur des placements en actions cotées	13 878	2 255
Gains/ (pertes) sur la juste valeur des obligations cotées	2 503	2 820
	27 923	15 639

Disponible à la vente

Dividendes des placements en actions non cotées évalués au cout diminué des pertes de valeur	862	470
Revenus locatifs	1 336	1 353
Gains ou pertes réalisées sur portefeuille d'actions	4 664	3 744
Gains ou pertes réalisées sur portefeuille d'obligations	(58)	(4 356)
Frais de gestion sur le portefeuille d'actions	(551)	(487)
Frais de gestion sur le portefeuille d'obligations	(588)	(721)
	4 803	(467)
	61 520	44 924

18 Autres revenus d'exploitation

Honoraires	1 252	1 100
Plus/(Moins)-value sur cessions d'immobilisations	3	(169)
Revenus divers	23	346
	1 278	1 277

19 Charge de sinistres

Charge de sinistres par branche	2017			2016		
	Gross '000 \$EU	Retrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU	Gross '000 \$EU	Retrocession '000 \$EU	Net '000 \$EU
Incendie et Accident	366 216	(43 822)	322 394	269 864	(5 711)	264 153
Maritime et Aviation	33 981	(10 525)	23 456	49 634	(21 432)	28 202
Vie	22 062	(1 290)	20 772	23 784	(175)	23 609
	422 259	(55 637)	366 622	343 282	(27 318)	315 964

20 Frais d'acquisition

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Commission paid	169 245	142 614
Charges paid	23 442	18 507
Movement in deferred acquisition cost	(7 441)	3 785
	185 246	164 906

21 Frais généraux

Charges de personnel	22 742	22 201
Honoraires du Commissaire aux comptes	224	240
Dotations aux amortissements des immeubles et matériels	1 469	1 916
Dotations aux amortissements des immeubles de placement	164	275
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	872	276
Dépréciation d'actifs	1 250	-
Dépréciation des créances nées des opérations de réassurance	3 518	3 275
Dépréciation des dépôts pour primes et pertes	-	1 139
Frais de location-exploitation	318	304
Frais de réparation et d'entretien	1 005	1 131
Honoraires de consultants	1 546	1 436
Frais et indemnités de voyage	797	1 036
Réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration	1 484	1 475
Electricité et eau	549	672
Assurance	604	587
Frais de communication	315	383
Publicité et frais de représentation	680	1 414
Formations et frais d'abonnements	279	339
Assistance technique	266	247
Frais médicaux	458	466
Outils informatiques et frais connexes	2 796	1 465
Transport et maintenance	141	144
Frais bancaires et autres frais	315	393
Charges diverses de bureau	257	353
Frais juridiques	161	157
Dons	19	26
	42 229	41 350

Sont incluses dans les charges de personnel les prestations de retraite qui s'élèvent à 2 898 567 \$EU (2016 : 2 895 231 \$EU).

22 Perte/gain net sur opérations de change

Ceux-ci comprennent les pertes sur conversion découlant du règlement de transaction en devises étrangères et de la conversion au taux de clôture à fin d'année d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères.

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Perte/Gain net de change	(6 565)	132

23 Impôt sur les résultats

Conformément aux dispositions de l'article 51 de l'Accord portant Création de la Société Africaine de Réassurance, l'Africa Re n'est pas assujettie à l'impôt dans ses Etats membres. La charge d'impôt dans les états financiers est relative au bénéfice réalisé par sa filiale et elle est calculée sur la base de la législation fiscale en vigueur en Afrique du Sud.

Le montant inscrit dans les états financiers à titre d'impôt se décompose comme suit :

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Impôt sur le revenu de l'exercice	41	1 807
(Crédit)/Charge d'impôt différé sur le revenu (Note 12)	(668)	360
	(627)	2 167

La variation d'impôts recouvrables se présente comme suit :

Au 1er janvier	800	502
Charge d'impôt de l'exercice	(41)	(1,807)
Impôts payés	88	2,105
Au 31 décembre	847	800

24 Dividendes

Au cours de la Réunion annuelle de l'Assemblée générale devant se tenir le 21 juin 2018, il est prévu de proposer, à titre de dividende définitif pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, un montant de 8,0 \$EU par action (2017 : 6,0 \$EU) pour un total de 2 851 405 actions, soit au total 22 811 240 \$EU (2016 : 17 108 400 \$EU). Les dividendes déclarés lors de l'Assemblée générale du 20 juin 2017 ont été imputés aux capitaux propres dans les présents états financiers. Les dividendes à payer sur les résultats de 2017 seront traités comme une affectation du bénéfice dans les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018.

Le mouvement du compte dividendes à payer est comme suit :

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Au 1er janvier	5 033	7 116
Dividende final déclaré	17 108	17 624
Dividendes payés	(14 376)	(19 707)
Au 31 décembre	7 765	5 033

25 Notes à l'état consolidé des flux de trésorerie

	Notes	2017	2016
		'000 \$EU	'000 \$EU
a) Rapprochement du résultat avant impôt et des flux de trésorerie provenant des opérations :			
Résultat avant impôt		87 355	102 369
Ajustements au titre de :			
Amortissements des immeubles de placement	8	164	275
Amortissements des immeubles de placement transféré	8	-	(287)
Amortissements des autres biens et équipements	9	1 469	1 713
Amortissement des actifs incorporels	10	872	276
Dépréciation d'actifs		1 250	-
(Plus)/Moins-value sur cessions de biens et équipements		(3)	169
Variation de la juste valeur des actifs financiers		(16 381)	(5 076)
Variations relatives au fonds de roulement :			
- Primes à recevoir		2 417	(258)
- Coûts d'acquisition différés		(6 493)	2 938
- Créances de réassurance		(51 969)	(16 106)
- Part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques		(37 997)	(15 887)
- Débiteurs divers		(1 352)	(1 582)
- Reclassement immobilisations incorporelles		-	-
- Reclassement immobilisations en cours		-	490
- Crédoeurs divers		(19 438)	20 006
- Ecart de change sur solde d'ouverture de l'impôt différé	12	209	181
- Dettes de réassurance		15 096	29 063
- Provisions techniques		92 585	(7 969)
Flux de trésorerie provenant des opérations		67 784	110 315
b) Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Trésorerie et soldes bancaires		97,929	71,298
Comptes à terme auprès des institutions financières avec échéance de 90 jours au plus		187,672	172,670
Trésorerie et équivalents de trésorerie		285,601	243,968

26 Transactions avec les parties liées et soldes

Les transactions entre la Société Africaine de Réassurance et ses filiales non considérées comme parties liées ont été éliminées lors de la consolidation et ne sont donc pas présentées dans les notes.

La Société Africaine de Réassurance a établi un Fonds de prévoyance pour mettre à la disposition du personnel un plan d'épargne à long-terme. Le Fonds de prévoyance est considéré comme partie liée en conformité avec la norme IAS 24. Les contributions au Fonds sont comptabilisées comme charges.

La société Africaine de Réassurance a créé un fonds de fiduciaire pour la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) qui financera des projets et des initiatives visant à favoriser le développement de l'industrie de l'assurance et de la réassurance en Afrique.

Le fonds fiduciaire est considéré comme une partie liée conformément à la norme IAS 24. Chaque année, la Société y affecte un montant pouvant aller jusqu'à 2% de son bénéfice net annuel après impôts.

i) Transactions avec les parties liées - Actionnaires

Aucun actionnaire ne détient une majorité de contrôle au sein de la société.

	2017	2016
	'000 \$EU	'000 \$EU
ii) Gestion du Fonds de prévoyance		
Contributions versées	1 048	1 065
iii) Rémunération des Administrateurs non dirigeants		
Jetons de présence des Administrateurs (ne participant pas à la gestion)	732	665
Autres rémunérations (membres élus de la Direction)		
- Salaires et autres indemnités	1 487	1 438
- Indemnités de fin de service	169	183
iv) Administration du fonds fiduciaire RSE		
Fonds alloués au fonds fiduciaire	1 002	1 036

27 Gestion des risques d'assurance et des risques financiers**Risques d'assurance**

La Société Africaine de Réassurance offre des couvertures en réassurance pour toutes les branches, notamment : Accident et Maladie, Risques Techniques, Garantie et Cautionnement, Responsabilité Civile, Automobile, Incendie, Maritime, Energie et Aviation, Invalidité et Vie. Pour l'essentiel, ces affaires sont souscrites à court terme.

Le risque couvert par tout contrat d'assurance porte sur la possibilité de survenance de l'évènement assuré ainsi que l'incertitude quant au montant à payer dans ce cadre. Du fait de la nature même des contrats d'assurance, ce risque est aléatoire et par conséquent imprévisible.

La Société a élaboré un manuel de souscription détaillé, couvrant entre autres, les critères d'acceptation du risque, les modalités de tarification, le contrôle des cumuls, les niveaux hiérarchiques et la couverture en réassurance. Ce document sert de guide aux souscripteurs qui s'appuient sur les principes de prudence et de professionnalisme, tout en se fixant comme objectif global la diversification des types de risques acceptés. La souscription se fait aussi large que possible, afin de réduire la variabilité du résultat attendu, la préoccupation première étant de veiller au

respect strict des critères de sélection des risques, en insistant sur la compétence et l'expérience des souscriptions. En outre, une structure a été mise en place pour passer en revue les affaires proposées, veillant ainsi à leur qualité et à l'observation des règles de prudence dans l'utilisation des limites, termes et conditions de souscription. Un Département indépendant, chargé de l'Inspection Technique et de la Gestion Intégrée des Risques, vérifie l'application des directives, par le biais d'une revue périodique des opérations de chaque centre de production. Les rapports établis à l'issue de cet exercice sont soumis à la Direction et à la Commission d'Audit et des Risques du Conseil d'Administration.

La Société rétrocède des affaires à des réassureurs de renom, afin de diversifier son portefeuille et de réduire le risque de sinistres catastrophiques sur sa couverture, mais cela ne la dispense pas d'honorer ses obligations vis-à-vis des cédantes. Lors des renouvellements annuels, elle passe en revue la situation financière des rétrocessionnaires qui sont choisis sur la base de leur solvabilité et de leur connaissance de l'industrie. Les contrats de rétrocession en vigueur sont les suivants :

31 décembre 2017

Branche	Limite de couverture '000 \$EU	Rétention nette '000 \$EU
Excédent de sinistre par risque - Dommages aux biens	100 000	15 000
Excédent de sinistre par événement - Dommages aux biens	200 000	25 000
Excédent de sinistre Maritime et Energie	60 000	15 000
Excédent de sinistre Aviation	12 000	3 000

31 décembre 2016

Branche	Limite de couverture '000 \$EU	Rétention nette '000 \$EU
Excédent de sinistre par risque - Dommages aux biens	90 000	15 000
Excédent de sinistre par événement - Dommages aux biens	180 000	25 000
Excédent de sinistre Maritime et Energie	60 000	15 000
Excédent de sinistre Aviation	12 000	3 000

27 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités normales, la Société a recours à des instruments financiers ordinaires tels que les espèces et quasi-espèces, les obligations, les actions et les créances. De ce fait, elle est exposée à des pertes potentielles liées à divers facteurs inhérents au marché, y compris la variation des taux d'intérêt, des cours des actions et des taux de change des devises. Les activités financières de la Société sont régies par son Règlement Financier et son document de Politique en Matière de Placements, ainsi que son Manuel de Procédures Administratives et Comptables qui contient des directives détaillées. Ces documents définissent un cadre pour les opérations d'investissement et fixent les niveaux d'engagement, de concentration, de risques de crédit, de change, de liquidité et de fluctuation des taux d'intérêts entre autres.

a) Risque de crédit

C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations, faisant ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Africa Re est exposée à un risque de crédit à travers ses actifs financiers qui comprennent des dépôts bancaires à court terme, des valeurs à revenus fixes ainsi que des créances.

Les dépôts bancaires à court terme sont placés auprès d'institutions financières jouissant d'une très bonne cote de solvabilité et judicieusement répartis entre elles afin d'éviter une concentration indue. Le Règlement Financier prescrit une note de solvabilité minimum et un volume maximum de dépôt par banque et par monnaie.

Le portefeuille des valeurs à revenus fixes de la Société est géré par l'application de normes prudentielles de diversification et en tenant compte de critères de qualité de la notation des titres et de leurs émetteurs. Des dispositions spécifiques sont prévues pour fixer un plafond en ce qui concerne le montant des avoirs dans un seul titre émis par une seule et même entité, industrie ou

secteur. L'objectif visé est de réduire au minimum la concentration du risque associé au portefeuille de valeurs à revenus fixes.

Le risque de crédit relatif aux créances est atténué par l'importance du nombre de cédantes et leur dispersion à travers le continent. Nombre de compagnies sur lesquelles nous avons des créances, sont également des actionnaires du Groupe. En outre, l'engagement de la Société en ce qui concerne les sinistres à régler concerne des contrats d'assurance conclus avec les mêmes compagnies. Les créances sont présentées à leur valeur actuelle, nettes de la provision pour dépréciation. Il est procédé à une évaluation périodique des cédantes et des rétrocessionnaires afin de minimiser l'exposition à des sinistres importants pouvant résulter de leur insolvabilité. Les modalités des transactions font également l'objet d'une stricte surveillance afin d'assurer la mise à jour constante des soldes.

b) Risque de liquidité

Ce risque est attaché à la difficulté dans laquelle pourrait se trouver la Société pour mobiliser les fonds lui permettant de remplir ses engagements et ses autres obligations en réassurance. Les directives en matière de placements fixent un niveau plancher pour les actifs financiers pouvant être détenus en espèces ou en instruments liquides. Lesdits instruments comprennent des dépôts bancaires dont la date d'échéance est inférieure à 90 jours. Par ailleurs, les portefeuilles confiés à des gestionnaires de placements font l'objet de transactions sur des marchés extrêmement liquides et sont ainsi de nature à permettre à la Société de faire aisément face à ses besoins de liquidités en cas de déficit.

Le tableau ci-dessous analyse les principaux éléments de l'actif et du passif de la Société, regroupés en fonction de leur échéance, elle-même déterminée sur la base de la période restante au 31 décembre 2016, par rapport à la date antérieure de modification des taux ou de l'échéance du contrat.

27 Gestion des risques financiers (suite)

	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2017 (en milliers \$EU)							
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	285 601	-	-	-	-	-	285 601
Créances de réassurance	81 877	55 929	33 937	20 976	15 111	-	207 830
Sinistres recouvrables	16 263	21 605	19 770	1 397	1 604	15 261	75 900
Primes de rétrocession différées	23 401	1 146	82	18	11	8	24 666
	407 142	78 680	53 789	22 391	16 726	15 269	593 997
Placements :							
Dépôts bancaires	177 408	-	-	-	-	-	177 408
Dépôts auprès des cédantes	15 349	20 778	12 321	10 941	7 124	60 544	127 057
Valeurs à taux fixe au coût du marché	29 856	14 067	11 859	12 565	12 000	85 730	166 077
Valeurs à taux fixe au coût amorti	11 453	4 881	17 058	31 681	18 379	85 980	169 432
Valeurs à taux flottant au coût du marché	6 186	19 919	20 655	-	611	-	47 371
Placements en actions à la valeur actuelle	142 244	-	-	-	-	-	142 244
Obligations remboursables	1 397	-	-	-	-	-	1 397
Placements en actions non cotées à la valeur amortie	-	-	-	-	-	39 395	39 395
	383 893	59 645	61 893	55 187	38 114	271 649	870 381
Total	791 035	138 325	115 682	77 578	54 840	286 918	1 464 378
PASSIFS FINANCIERS							
Soldes de réassurance à payer	43 901	23 930	(2 827)	8 378	(5 109)	-	68 273
Sinistres en suspens	155 153	124 599	70 539	27 773	22 278	21 376	421 718
Total	199 054	148 529	67 712	36 151	17 169	21 376	489 991

27 Gestion des risques financiers (suite)

	Jusqu'à 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2016 (en milliers \$EU)							
ACTIFS FINANCIERS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	243 968	-	-	-	-	-	243 968
Créances de réassurance	61 154	40 662	25 040	15 871	13 134	-	155 861
Sinistres recouvrables	9 278	19 228	2 071	2 428	7 107	7 052	47 164
Primes de rétrocession différées	15 119	269	-	3	14	-	15 405
	329 519	60 159	27 111	18 302	20 255	7 052	462 398
Placements :							
Dépôts bancaires	175 824	-	-	-	-	-	175 824
Dépôts auprès des cédantes	8 600	24 139	14 326	7 855	9 168	51 771	115 859
Valeurs à taux fixe au coût du marché	19 001	24 951	14 343	13 242	15 580	61 368	148 485
Valeurs à taux fixe au coût amorti	12 597	9 872	7 511	16 014	32 778	78 265	157 037
Valeurs à taux flottant au coût du marché	9 922	6 182	19 959	20 367	-	-	56 430
Placements en actions à la valeur actuelle	135 860	-	-	-	-	-	135 860
Obligations remboursables	3 951	-	-	-	-	-	3 951
Placements en actions non cotées à la valeur amortie	-	-	-	-	-	36 667	36 667
	365 755	65 144	56 139	57 478	57 526	228 071	830 113
Total	695 274	125 303	83 250	75 780	77 781	235 123	1 292 511
PASSIFS FINANCIERS							
Soldes de réassurance à payer	28 881	13 415	5 239	2 460	3 182	-	53 177
Sinistres en suspens	131 650	99 944	41 438	26 802	30 207	28 594	358 635
Total	160 531	113 359	46 677	29 262	33 389	28 594	411,812

27 Gestion des risques financiers (suite)

c) Risques de marché

i) Risque de taux d'intérêt

La Société s'expose actuellement aux variations des taux d'intérêt à travers son portefeuille de placements à revenus fixes confié à des gestionnaires, qui est évalué à la juste valeur. Toute variation de taux d'intérêt a un effet immédiat sur le revenu net déclaré et partant, sur les fonds propres. Ce portefeuille vise à générer des revenus et à atténuer la volatilité des prix, raison pour laquelle sa durée moyenne est inférieure à 5 ans.

La Note 4 présente le taux d'intérêt moyen pondéré sur les principaux investissements productifs d'intérêts

ii) Risque de variation du cours
des actions

Ce risque porte sur la perte potentielle de la juste valeur résultant de variations négatives des prix des actions. La Société détient un portefeuille d'actions confié à des gestionnaires et se trouve de ce fait exposée aux fluctuations du cours des actions. Elle n'a pas recours aux instruments financiers pour la gestion de ce risque, leur préférant le mécanisme de la diversification sous diverses formes, notamment les plafonds aux allocations par action, industrie ou secteur ainsi que la bonne répartition géographique. Les directives en matière de placement prévoient une limite maximale pour les actifs financiers pouvant être détenus sous forme d'actions.

iii) Risque de change

La Société conserve ses actifs et passifs dans plusieurs monnaies, ce qui l'expose aux risques de change découlant des opérations de rapprochement de l'actif et du passif. Elle n'a pas recours aux techniques de couverture pour réduire les risques inhérents à la fluctuation des cours, mais veille à ce que l'engagement net reste dans les limites acceptables, en révisant périodiquement les écarts. L'Africa Re possède des bureaux dans sept régions dont les monnaies, outre son unité de compte, représentent 95% de son volume d'affaires. Les actifs et passifs libellés dans ces monnaies sont répartis selon une clé déterminée par le Groupe.

La Société entretient des relations d'affaires avec des partenaires de pays variés et fait face au risque de change découlant de l'usage de différentes monnaies, principalement en rapport avec l'euro, le rand sud-africain, le shilling kenyan et le naira nigérian. Cependant, la principale exposition est celle liée au rand sud-africain. Le risque de change résulte des opérations de réassurance exécutées dans les monnaies locales, les investissements réalisés dans une devise autre que celle utilisée dans la communication de l'information financière par la Société et qui sont par la suite portées dans les actifs et passifs au titre d'activités à l'étranger.

Les tableaux des pages 82 et 83 montrent les différentes monnaies dans lesquelles étaient libellés l'actif et le passif du Groupe au 31 décembre 2017 et 2016. Les soldes en monnaies autres que le dollar EU montrent la forte exposition aux devises.

27 Gestion des risques financiers (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2017 : (en milliers \$EU)	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	Autres	TOTAL
ACTIF											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	145 066	3 550	6 846	24 000	15 296	6 817	18 174	19 220	2 322	44 310	285 601
Créances de réassurance	56 820	18 226	1 802	31 820	17 978	4 074	8 186	18 685	3 925	46 314	207 830
Sinistres recouvrables	69 958	42	29	3 201	549	104	457	61	32	1 467	75 900
Primes de rétrocession différées	14 274	-	3	6 767	32	140	140	119	11	3 180	24 666
	286 118	21 818	8 680	65 788	33 855	11 135	26 957	38 085	6 290	95 271	593 997
Placements :											
Dépôts bancaires	66 194	92 913	4 596	761	-	1 589	2 085	-	303	8 967	177 408
Dépôts auprès des cédantes	15 764	343	538	48 543	28 144	2 991	6	295	(176)	30 609	127 057
Valeurs à taux fixe au coût du marché	91 104	47 571	3 706	9 071	-	-	11 312	3 313	-	-	166 077
Valeurs à taux fixe au coût amorti	152 413	11 414	-	4 479	-	-	-	1 126	-	-	169 432
Valeurs à taux flottant au coût du marché	47 032	-	339	-	-	-	-	-	-	-	47 371
Placements en actions à la valeur actuelle	69 350	48 869	-	18 339	-	-	3 045	2 641	-	-	142 244
Obligations remboursables	265	-	-	1 132	-	-	-	-	-	-	1 397
Placements en actions à la valeur amortie	39 395	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 395
Total Placements	481 517	201 110	9 179	82 325	28 144	4 580	16 448	7 375	127	39 576	870 381
Total Actif	767 635	222 928	17 859	148 113	61 999	15 715	43 405	45 460	6 417	134 847	1 464 378

PASSIF

Dettes de réassurance	19,536	3 798	(1 157)	26 245	(6 659)	375	(1 243)	2 582	8	24 788	68 273
Sinistres en suspens	170,734	121 526	2 413	39 057	35 668	9 341	8 425	24 488	6 163	3 903	421 718
Total	190,270	125 324	1 256	65 302	29 009	9,716	7 182	27 070	6 171	28 691	489 991
Situation nette	577,365	97 604	16 603	82 811	32 990	5 999	36 223	18 390	246	106 156	974 387

Codification des devises

USD - Dollar américain; EGP - Livre égyptienne; ZAR - Rand sud-africain; NGN - Naira nigérien; GBP - Livre britannique; KES - Shilling kenyan; CFA - Franc CFA; MUR - Roupie mauricienne; EUR - Euro; MAD - Dirham marocain

27 Gestion des risques financiers (suite)

Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2016 : (en milliers \$EU)	USD	ZAR	GBP	CFA/EUR	MAD	EGP	NGN	KES	MUR	Autres	TOTAL
ACTIF											
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 878	29 543	6 924	4 162	13 754	6,130	29 139	16 247	1 906	41 285	243 968
Créances de réassurance	61 048	18 399	1 329	16 580	14 638	3 862	8 865	16 038	1 963	13 139	155 861
Sinistres recouvrables	44 589	38	26	732	427	95	104	20	35	1 098	47 164
Primes de rétrocession différées	12 287	1	-	1 403	45	144	8	32	100	1 385	15 405
	212 802	47 981	8 279	22 877	28 864	10 231	38 116	32 337	4 004	56 907	462 398
Placements :											
Dépôts bancaires	110 907	51 764	219	8 893	-	41	-	-	556	3 444	175 824
Dépôts auprès des cédantes	14 954	-	634	38 969	26 183	3 673	6	433	(164)	31 171	115 859
Valeurs à taux fixe au coût du marché	90 287	38 133	2 982	7 933	-	-	6 772	2 378	-	-	148 485
Valeurs à taux fixe au coût amorti	140 054	9 563	-	5 145	-	-	-	2 275	-	-	157 037
Valeurs à taux flottant au coût du marché	56 123	-	307	-	-	-	-	-	-	-	56 430
Obligations remboursables	78 906	39 308	-	14 409	-	-	1 663	1 574	-	-	135 860
Placements en actions à la valeur actuelle	3 116	-	-	835	-	-	-	-	-	-	3 951
Placements en actions à la valeur amortie	36 667	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36 667
Total Placements	531 014	138 768	4 142	76 184	26 183	3 714	8 441	6 660	392	34 615	830 113
Total Actif	743 816	186 749	12 421	99 061	55 047	13 945	46 557	38 997	4 396	91 522	1 292 511

PASSIF

Dettes de réassurance	24 885	468	(193)	3 675	(5 598)	(106)	4 747	1 877	(153)	23 575	53 177
Sinistres en suspens	128 531	78 660	1 735	37 658	36 016	7 261	13 477	27 196	5 712	22 389	358 635
Total	153 416	79 128	1 542	41 333	30 418	7 155	18 224	29 073	5 559	45 964	411 812
Situation nette	590 400	107 621	10 879	57 728	24 629	6 790	28 333	9 924	(1 163)	45 558	880 699

Codification des devises

USD - Dollar américain; EGP - Livre égyptienne; ZAR - Rand sud-africain; NGN - Naira nigérien; GBP - Livre britannique; KES - Shilling kenyan; CFA - Franc CFA; MUR - Roupie mauricienne; EUR - Euro; MAD - Dirham marocain

28 Participation dans des filiales

Le détail des filiales significatives du Groupe à la fin de la période considérée se présente comme suit :

	Activité principale	Capital social US\$ '000	Participation	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited	Réassurance	*	100%	*	*
African Takaful Reinsurance Company	Réassurance	12 000	100%	12 000	12 000
Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited	Immobilier	*	100%	*	*
				<u>12 000</u>	<u>12 000</u>

* Moins de 1000 \$EU dans African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited — 7 actions ordinaires de 0,01 rand ; Sherborne Number Ten Parktown Investment Proprietary (South Africa) Limited — 40 000 actions ordinaires de 0,10 rand.

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited a un exercice social se clôturant le 31 décembre; African Takaful Reinsurance Company le 30 juin et Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited le 31 août.

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited

L'African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited a été créée le 9 janvier 2004. La principale activité de la société est la fourniture des services de réassurance pour la zone monétaire du Rand aussi bien le Mozambique, le Botswana et l'Angola. Elle a réalisé un bénéfice de 3 283 982 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (2016 : un bénéfice de 6 070 280 \$EU). Les activités majeures de la Société Africaine de Réassurance (Afrique du Sud) S.A sont déterminées par son Conseil d'administration sur une majorité simple des voix, chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur la Société d'Africain Réassurance (Sud d'Africain) et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous sont résumées les informations financières de la filiale :

African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total actif	361 658	262 492
Total passif	(299 712)	(208 676)
Actifs nets	<u>61 946</u>	<u>53 816</u>

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global

Primes nettes acquises	58 471	45 893
Résultat avant impôt	2 616	8 198
Crédit d'impôt différé/Impôt sur le résultat	668	(2 128)
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	<u>3 284</u>	<u>6 070</u>

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Flux de trésorerie nets provenant des opérations	91	8
Flux de trésorerie nets provenant/(utilisés pour) des investissements	3 722	(253)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 813	(245)
Gain net sur actifs liquides	9	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	79	286
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>3 901</u>	<u>79</u>

African Takaful Reinsurance Company

L'African Takaful Reinsurance Company a été créée le 1er septembre 2010. La principale activité de la société est la fourniture des produits de réassurance entièrement conformes à la sharia. Elle a réalisé un bénéfice de 7 175 167 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (décembre 2016 : bénéfice de 19 401 751 \$EU). Les activités majeures de l'African Takaful Reinsurance Company sont déterminées par son conseil d'administration sur une majorité simple des voix, chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur l'African Takaful Reinsurance Company, et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous, sont résumées les informations financières de la filiale :

African Takaful Reinsurance Company Limited (Suite)

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total actif	66 642	59 109
Total passif	(63 564)	(42 928)
Actifs nets	<u>3 078</u>	<u>16 181</u>
Résumé de l'état du résultat net et du revenu global		
Prime nette acquise	<u>33 436</u>	<u>44 738</u>
Résultat avant impôt	7 175	19 402
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	<u>7 175</u>	<u>19 402</u>
Résumé de l'état des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie nets provenant des opérations	2 382	8 873
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	1 685	1 976
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	4 067	10 849
(Perte)/ gain nette sur actifs liquides	(1 193)	(10 366)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	35 330	34 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>38 204</u>	<u>35 330</u>

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited a été acquis par la Société Africaine de Réassurance en octobre 2012. La principale activité de la société est la gestion immobilière. Elle a réalisé un bénéfice de 91 181 \$EU au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (2016: 74 270 \$EU). Les activités majeures de Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited sont déterminées par son conseil d'administration sur une majorité simple des voix, chaque action disposant d'une seule voix.

Par conséquent, les Administrateurs du Groupe ont conclu que le Groupe dispose du contrôle sur Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited, et les informations financières de cette filiale sont consolidées dans les présents états financiers.

Ci-dessous, sont résumées les informations financières de la filiale :

Sherborne Number Ten Parktown Investments Proprietary (South Africa) Limited (Suites)

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Résumé de l'état de la situation financière		
Total actif	2 912	2 780
Total passif	(234)	(176)
Actifs nets	<u>2 678</u>	<u>2 604</u>

Résumé de l'état du résultat net et du revenu global

Résultat net	<u>177</u>	<u>158</u>
Résultat avant impôt	132	113
Impôt sur le résultat	(41)	(39)
Autres éléments du revenu global	-	-
Total revenu global	<u>91</u>	<u>74</u>

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Flux de trésorerie nets provenant des opérations	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des investissements	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-	-
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>-</u>	<u>-</u>
(Perte) nette sur actifs liquides	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>

29 Passifs éventuels

Il n'existe pas de passifs éventuels significatifs relatifs aux litiges en cours impliquant la Société, pour lesquels une provision n'a pas été constituée dans les présents états financiers.

30 Engagements relatifs aux locations simples**Charges locatives à payer**

La Société loue des bureaux à Maurice, au Caire et en Ethiopie. Les charges contractuelles non résiliables s'établissent comme suit :

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
1 an au plus	207	269
Plus d'un an à 5 ans	103	177
	310	446

Produits locatifs à recevoir

A la fin de la période considérée, les espaces pouvant être loués dans les immeubles du Siège ainsi que ceux des Bureaux régionaux de Nairobi et de Casablanca étaient sous contrat de location avec les créances suivantes :

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
1 an au plus	1 049	1 082
Plus d'un an à 5 ans	1 148	720
	2 197	1 802

31 Gestion du capital

La Société n'est pas soumise à une réglementation en matière de fonds propres imposée de l'extérieur. Toutefois, elle continuera d'augmenter son capital disponible pour satisfaire aux exigences des agences de notation afin d'atteindre son objectif en matière de notation, et pour obtenir un ratio d'adéquation du capital interne raisonnable (capital disponible divisé par capital requis ajusté au risque).

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants:

- Aligner le profil de son actif sur celui du passif, en tenant compte des risques inhérents à l'industrie;
- Maintenir la solidité financière de la Société pour soutenir la croissance de ses opérations;
- Satisfaire aux exigences des compagnies qu'elle réassure et des agences de notation ;
- Appliquer la flexibilité financière en maintenant une trésorerie importante et l'accès à un certain nombre de marchés de capitaux ;
- Maintenir la capacité de la Société à verser des dividendes aux actionnaires et offrir différents avantages à d'autres parties prenantes;

- Verser des dividendes importants aux actionnaires en fixant les taux des contrats d'assurances par rapport au niveau du risque.

La Société dispose d'un certain nombre de sources de capital et essaie d'optimiser sa capacité de rétention afin de maximiser régulièrement les dividendes versés aux actionnaires. Lorsqu'elle évalue le déploiement et l'utilisation du capital, l'Africa Re ne s'intéresse pas uniquement aux sources de capital traditionnelles mais aussi à d'autres sources, y compris la rétrocession, si besoin est. La Société gère comme capital tout élément éligible au traitement de capital.

La constitution du capital gérée par la Société est présentée ci-dessous :

	2017 '000 \$EU	2016 '000 \$EU
Capital social	285 140	285 140
Prime d'émission d'actions	156 354	156 354
Autres réserves	243 566	171 719
Bénéfice non distribué	216 979	199 098
Total fonds propres	902 039	812 311

Annexe: Compte de résultat net consolidé par branche

	Incendie et Accident '000 \$EU	Maritime et Aviation '000 \$EU	Vie '000 \$EU	Total 2017 '000 \$EU	Total 2016 '000 \$EU
Résultats techniques :					
Prime brute souscrite	582 877	109 322	54 630	746 829	642 024
Prime brute acquise	564 246	105 951	48 617	718 814	653 664
Rétrocession	(59 726)	(48 704)	(3 488)	(111 918)	(86 132)
Prime nette acquise	504 520	57 247	45 129	606 896	567 532
Commissions & charges	11 236	6 874	213	18 323	10 724
Sinistres bruts payés	(301 973)	(44 205)	(21 464)	(367 642)	(313 733)
Charge de sinistres brute	(366 216)	(33 981)	(22 062)	(422 259)	(343 282)
Déduire : Part des rétrocessionnaires	43 822	10 525	1 290	55 637	27 318
Charge de sinistres nette	(322 394)	(23 456)	(20 772)	(366 622)	(315 964)
Coût d'acquisition	(148 983)	(23 418)	(12 845)	(185 246)	(164 906)
Frais de gestion	(32 772)	(5 917)	(3 540)	(42 229)	(41 350)
Bénéfice de souscription	11 607	11 330	8 185	31 122	56 036
Produits de placements et autres revenus nets				62 798	46 201
Ecart de change sur conversion des activités à l'étranger				(6 565)	132
Bénéfice avant impôt sur le revenu				87 355	102 369
Crédit/(charge) d'impôt sur le résultat				627	(2 167)
Bénéfice de l'exercice				87 982	100 202

